

# 2024

RAPPORT DE DURABILITÉ  
EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

GROUPE  BENETEAU

BRINGING DREAMS TO WATER



# Rapport de durabilité

<b>1</b>	<b>Informations générales</b>	<b>5</b>
1.1	La RSE au cœur de la stratégie du Groupe [SBM-1]	5
1.2	Pilotage de la démarche RSE [GOV-1,2,3,4,5]	10
1.3	Identification et gestion des impacts, risques et opportunités [IRO-1, SBM-2, SBM-3]	13
1.4	Base de préparation [BP-1, BP-2]	21
<b>2</b>	<b>Informations environnementales</b>	<b>24</b>
2.1	Réduire les émissions de gaz à effet de serre [ESRS E1]	26
2.2	Ouvrir la voie de l'économie circulaire dans le nautisme, de l'éco-conception à la fin de vie [ESRS E5]	33
2.3	Réduire l'impact environnemental des opérations industrielles [ESRS E2]	39
2.4	Contribuer à la préservation de la biodiversité [ESRS E4]	41
2.5	Application de la Taxonomie européenne	42
<b>3</b>	<b>Informations sociétales</b>	<b>53</b>
3.1	Le pilier «Engaged Crew» [ESRS S1]	53
3.2	Travailleurs de la chaîne de valeur [ESRS S2]	67
3.3	Garantir la qualité des produits pour la sécurité des consommateurs [ESRS S4]	68
<b>4</b>	<b>Informations sur la conduite des affaires</b>	<b>72</b>
4.1	Etablir l'exemplarité en matière d'éthique et de conformité [ESRS G1-1,3,4]	72
4.2	Développer les achats responsables et les relations fournisseurs de long-terme [ESRS G1-2]	75
<b>5</b>	<b>Annexes</b>	<b>78</b>
5.1	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise [IRO-2]	78
5.2	Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union	81
5.3	Tables de correspondance UN Global Compact & ODD	86

**PREAMBULE**

Le présent chapitre a été remanié cette année, pour se conformer à la CSRD de l'Union européenne (Corporate Sustainability Reporting Directive - 2022/2464/EU).

Ce chapitre présente l'essentiel des engagements du Groupe Beneteau et les réalisations qui en découlent en matière de développement durable.

Ce rapport de durabilité a été présentée au Comité RSE pour approbation et arrêté par le Conseil d'Administration.

# 1. Informations générales

## 1.1 La RSE au cœur de la stratégie du Groupe [SBM-1]

### ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

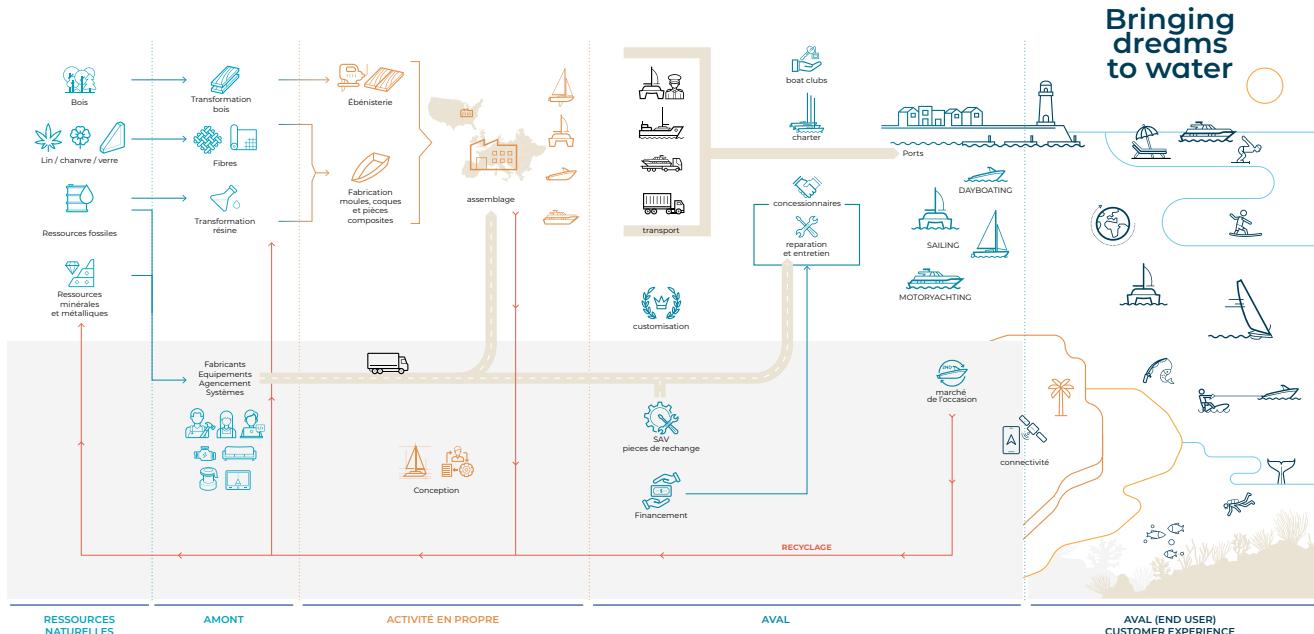
Suite à la cession de son activité de construction de mobile-homes, le Groupe Beneteau s'est recentré en 2024 sur le secteur du nautisme. Son activité principale concerne la construction et la commercialisation de bateaux de plaisance<sup>1</sup>.

Acteur mondial de référence dans le secteur de la plaisance, le Groupe Beneteau propose, grâce aux neuf marques de sa division Bateau, près de 135 modèles de bateaux de plaisance qui répondent à la diversité des usages et des projets de navigation de ses clients, à la voile ou au moteur, monocoque ou catamaran.

Multispecialiste du nautisme, le Groupe est présent sur trois grands segments de marchés :

- Dayboating pour naviguer simplement à la journée sur un bateau moteur de moins de 14 mètres.
- Motor Yachting pour vivre à bord d'un bateau moteur qui combine confort et évasion.
- la Voile, monocoque ou multicoque, pour vivre le plaisir de naviguer en harmonie avec la nature.

### CHAÎNE DE VALEUR



1 Code NACE 30.12, visé à l'article 3.3 de la taxonomie européenne (technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport)

La chaîne de valeur représentée décrit la position du Groupe dans son écosystème. Celui-ci est divisé en trois grandes catégories :

- Amont (identifié Upstream ou **up** dans le reste du rapport) : les fournisseurs du Groupe (dont près de 1500 directs) qui l'approvisionnent soit en matières premières (bois, résine, fibre de verre, etc...) pour près de la moitié des flux physiques entrants, soit en équipements manufacturés (moteurs, mats, systèmes électroniques, équipements d'ameublement, etc.). Les transporteurs de ces marchandises sont également intégrés dans la partie amont ;
- Le Groupe (identifié Own Operations ou **oo** dans le reste du rapport) : les sites de production, y compris les usines amont (ébénisteries, prototype), les ateliers de moulage et d'assemblage, ainsi que les bureaux d'étude et de conception, et autres fonctions support ;
- Aval (identifié Downstream ou **dw** dans le reste du rapport) : en premier lieu, le réseau de concessionnaires

## MODÈLE D'AFFAIRES

### Nos atouts et ressources

#### Clients

- **18 marques et services :** 9 marques de bateaux, 9 services.
- Des millions de plaisanciers et de vacanciers qui nous font confiance.

#### Collaborateurs

- **6 419** collaborateurs dans 7 pays à travers le monde, dont la diversité de profils et de métiers nous permet d'innover et de performer.
- **84%** de fierté d'appartenance.
- **4** centres de formation interne (France et Pologne).

#### Innovation

- **68 M€ d'investissement** en 2024.
- **4 centres de R&D** (France, Pologne, Italie et aux Etats-Unis).

#### Partenaires et fournisseurs

- + de **1200** concessionnaires dans le monde.
- + de **1800** fournisseurs directs, dont près de **170** stratégiques sous contrats.

#### Environnement

- 84% de l'activité bateau certifiée ISO 14001.

#### Solidité financière

- **886 M€** de capitaux propres.
- **357 M€** de trésorerie nette.

**Bringing dreams to water**

Unique multispécialiste du nautisme, nous proposons l'expérience nautique la plus large du marché pour donner vie à tous les projets de navigation de nos clients partout dans le monde et ouvrir la voie à un nautisme plus durable.

**Notre démarche RSE**

**B sustainable**

Agir en équipage  
Préserver les océans  
Grandir avec éthique

**Notre création de valeur en 2024**

**Réaliser les rêves sur l'eau du plus grand nombre**

- 9 nouveaux modèles de bateaux.
- 14 nominations & awards (dont 3 liés à nos innovations Développement Durable).
- + de 10500 bateaux équipés de la solution SEANAPPS.

**Inclure, développer et engager nos collaborateurs**

- 88 000 heures de formation (13h en moyenne par collaborateur).
- 1<sup>er</sup> employeur de Vendée.
- 276 embauches en CDI dans le monde.
- 327 millions d'€ de salaires et charges sociales.
- Création de B EQUAL, programme accélérateur de parité.

**Bâtir avec nos fournisseurs et partenaires un avenir durable**

- 56% de nos fournisseurs évalués dans la démarche ECOVADIS (vs. 41% en 2023).
- 371 M€ d'achats consommés.

**Préserver la biodiversité et les océans**

- -24% d'intensité d'émissions de CO<sub>2</sub>.
- + de 800 (-24 % vs 2023) collaborateurs et partenaires sensibilisés au réchauffement climatique à travers la Fresque du Climat, la Fresque 2 terrains et le séminaire pour la transition écologique The Arch.
- 61% de résines recyclable ou bio-attribuée (vs. 26% en 2023) et 25% de chanvre dans nos petites pièces composites.
- 10 modèles de bateaux proposés en propulsion alternative.
- 67% de déchets non dangereux recyclés/valorisés.
- 71% de bois d'origine certifiée, dont 51% de forêts éco-gérées.

**Partager la valeur**

- 76 M€ de Résultat Opérationnel Courant.
- 18 M€ de dividendes courants (à verser en 2025).
- 20 M€ d'intérêsement et de participation.

**Contribuer au développement économique et social dans les territoires**

- 1,2 M€ de contributions en dons (dont près de 0,8 M€ à SOS Ukraine en matériel).
- 43 M€ d'impôts versés.

**Nos atouts et ressources**

**BATEAUX**

- segment Dayboating
- segment Motor Yachting
- segment Voile monocoque et multicoque

**SERVICES**

- Location de bateaux
- Solutions de financement
- Boat club et marinas
- Expériences digitales

**L'unité d'un groupe, l'expertise d'un multispécialiste**

**Nos priorités stratégiques**

**#1 MONTÉE EN GAMME**

Stratégie de croissance en valeur Excellence de nos marques et de nos produits. Expérience client.

**#2 : ACCESIBILITÉ**

Stratégie de conquête par le renouvellement d'une offre d'entrée de gamme accessible.

**#3 EFFICIENCE OPÉRATIONNELLE**

Sécurité - Qualité - Efficacité de nos systèmes de production à travers le monde.

**#4 INNOVATION DURABLE**

Propulsion alternative. Architecture navale. Nouveaux matériaux recyclés ou recyclables.

**#5 SERVICES**

Offre de services dans le financement, la location et la personnalisation Client.

(près de 1200 points de ventes dans plus de 80 pays) et les loueurs professionnels (Charters, Boat Clubs) qui achètent les bateaux du Groupe, ainsi que les transporteurs qui en assurent leur livraison par voie maritime ou routière. En deuxième rang, les organismes de financement, les marinas et sociétés de services. Enfin, les centaines de milliers de propriétaires et millions de plaisanciers qui naviguent sur les bateaux produits par le Groupe selon les différents types d'usage et segments de marchés (dayboating, motor yachting ou sailing)

Les centres de recyclage de bateaux, qui se développent, sont également intégrés comme une boucle retour dans la chaîne de valeur.

Le flux de pièces de rechanges et de maintenance, ainsi que l'organisation de salons nautiques font partie de l'écosystème mais ne sont pas considérés à proprement parler dans la chaîne de valeur du Groupe.

## LE PROGRAMME B-SUSTAINABLE

Le Groupe Beneteau a décidé d'accélérer sa transformation au service d'un nautisme plus durable en lançant en 2022 le programme B-SUSTAINABLE. Validé par le Comité de Direction et le Conseil d'administration, ce plan à moyen et long terme s'inscrit dans la stratégie *Let's Go Beyond!* du Groupe. Il contribue à donner le cap à tous les collaborateurs et parties prenantes pour être acteurs d'un nautisme durable.

Le programme B-SUSTAINABLE s'articule autour de trois piliers :

- « **Ethical growth** » vise à assurer le développement d'une croissance éthique et responsable ;
- « **Engaged crew** » a la double ambition, d'une part, de renforcer l'attractivité du Groupe en tant qu'employeur avec l'amélioration continue des conditions de sécurité au travail, le développement des compétences, la diversité et d'autre part, de retenir les talents ;
- « **Preserved Oceans** » est consacré à la réduction des impacts des activités sur l'environnement, à l'intégration des produits dans l'économie circulaire, à la lutte contre le réchauffement climatique et à la protection de l'écosystème marin.

Le programme B-SUSTAINABLE contribue, à l'échelle de l'écosystème du Groupe, à l'atteinte de 14 des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies (voir annexe ODD). Avec une sensibilité particulière à l'enjeu de bonne santé et de bien-être (ODD3) et d'un monde juste basé sur l'éthique des affaires (ODD16), le Groupe Beneteau contribue de manière forte, à l'échelle de son industrie, à l'accès à des emplois décents (ODD8) et une production et une consommation durable (ODD12). Le Groupe vise également à renforcer son impact pour la lutte contre le réchauffement climatique (ODD13) et à promouvoir la protection de l'écosystème marin (ODD14).

Pour suivre sa trajectoire de progrès, le Groupe a défini des objectifs transformants, quantifiés à horizon 2025 ou 2030, pour les principaux volets de ces trois piliers. L'analyse de double matérialité conduite en 2024 a permis de confirmer la matérialité des enjeux du programme B-SUSTAINABLE. Au titre des enjeux de préservation de la biodiversité, le Groupe a rajouté un objectif de progression de l'approvisionnement en bois d'origine certifiée, piloté dans le cadre de sa démarche "Achats Responsables". Les objectifs, politiques et plans d'action concrets sont détaillés dans les chapitres de ce rapport.

## PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2024

Malgré la forte baisse de l'activité, le Groupe Beneteau a poursuivi sa feuille de route pour un nautisme plus durable et maintenu la dynamique sur l'ensemble de ses piliers et sur sa chaîne de valeur.

Sur le pilier Ethical Growth, près de 56% des achats du Groupe en 2024 sont ainsi issus de fournisseurs dont la démarche RSE a été formellement évaluée (soit +15pts vs. 2023). Le service Achat a par ailleurs renforcé sa démarche d'approvisionnement bois, 71% provenant d'origine certifiée, dont 51% de forêts éco-gérées (+4pts vs. 2023 à iso périmètre). Pour se renforcer en matière d'Ethique &

Conformité, une cartographie des risques corruption a été réalisée selon les recommandations de l'AFA. Enfin, une nouvelle feuille de route Qualité 2030 a été définie et validée pour toujours mieux assurer la sécurité du plaisancier et la qualité des produits. Celle-ci s'appuiera en particulier sur l'introduction du Net Promoter Score (NPS) pour mesurer la satisfaction des clients.

Sur le pilier Engaged Crew (volet social), les efforts du Groupe se sont concentrés sur la préservation des compétences, la formation (13h par employé) et le déploiement de l'initiative B-Equal, accélérateur de parité au sein du Groupe. Le taux de fréquence des accidents ne s'est pas amélioré cette année en raison principalement des perturbations liées aux variations d'activité et à l'intégration de l'entité tunisienne dans le périmètre. Les équipes ont néanmoins profité de la baisse d'activité pour accélérer le déploiement du second volet de formation du programme B-SAFE, formation qui a déjà porté ses fruits au Portugal par exemple.

Sur le pilier Preserved Oceans, la stratégie de montée en gamme, le renforcement des activités Voile et le développement de l'offre de catamarans au sein des activités Moteur ont permis de réduire l'intensité des émissions globales de CO<sub>2</sub> du Groupe de ~910tCO<sub>2</sub>/M€ en 2022 à ~660tCO<sub>2</sub>eq/M€ en 2024. Cette année a notamment été marquée par cinq innovations majeures :

- Par leurs architectures navales, le FOURWINNS Twin Hull 36 à foil et le BENETEAU Swift Trawler 54 réduisent de près de 20% leur traînée, et donc leur consommation de carburant, tout en offrant une stabilité accrue en navigation ;
- Avec une propulsion hybride série électrique combinée à une architecture de coque innovante, l'Island Cruising boat réduit de près de 50% l'intensité d'émission de CO<sub>2</sub> en navigation, tout en augmentant sensiblement l'espace de vie et le confort à bord. Primé Boat Builder Award 2024 dans la catégorie " Eco-Focused Boat of the Year", ce concept sera industrialisé en 2025 et répondra ainsi au vif intérêt exprimé lors du salon de Düsseldorf par les sociétés charter et de nombreux plaisanciers ;
- Sur l'axe de la circularité des matériaux, le Groupe a réalisé en 2024 son premier projet de rénovation de catamaran de plus de 60 pieds avec le Lagoon 620 NEO et a par ailleurs déployé la résine recyclable Elijum® sur le site industriel historique de St-Gilles-Croix-de-Vie.

La poursuite de l'industrialisation de l'ensemble de ces solutions innovantes dans le choix de matériaux utilisés, biosourcés et recyclables, dans la sélection de solutions de propulsion alternatives, ainsi que dans l'optimisation de ses solutions d'architecture navale a pour vocation de rendre accessible et positive pour les clients du Groupe l'ambition de réduire de 30% l'intensité d'émission de CO<sub>2</sub> d'ici 2030.

Sur ce volet environnemental, des progrès notables ont également été réalisés sur les sites industriels, notamment en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> liées à la consommation de gaz et d'électricité (en recul de 26%). Avec la certification du second site polonais, 84% de l'activité (mesurée en heures travaillées) est désormais réalisée en conformité avec la norme environnementale ISO14001.

## DISTINCTIONS LIES AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS L'INDUSTRIE NAUTIQUE

Les efforts engagés par le Groupe Beneteau pour concevoir des bateaux plus durables ont, cette année encore, été récompensés par ses pairs.

Sur le plan des innovations et des développements sur les matériaux, le Sun Fast 300D, premier bateau de course de série fabriqué en résine recyclable, a reçu en 2024 le Bristish Yachting Awards dans la catégorie "Performance Yacht of the Year". Ce prix vient compléter les récompenses déjà obtenues par le Groupe Beneteau et ses partenaires pendant les trois dernières années, comme le Boat Builder Award dans la catégorie "Sustainability Project of the Year" (en 2022 et en 2023) ou les deux prix attribués au First44, premier bateau en résine recyclable Elikum(c).

L'industrie nautique a également récompensé l'innovation, l'industrialisation et la commercialisation de solutions innovantes en matière de propulsion alternative et d'architecture naval. A la suite du DELPHIA 11 et du modèle H2E de la marque FOUR WINNS, premiers bateaux 100% électrique sur les segments du Motor Yachting et du Dayboating, primés Boat of the Year en 2022 et en 2023 respectivement, le Island Boat concept a remporté quant à lui en 2024 le prix "Boat Builder Award" remis par IBI et METS Trade dans la catégorie "Eco-Focused Boat of the Year". Ce concept sera industrialisé en 2025 et répondra ainsi au vif intérêt exprimé lors du salon de Düsseldorf par les sociétés charter et de nombreux plaisanciers.

## EVALUATIONS RSE EXTERNES

Depuis 2022 le Groupe Beneteau fait évaluer sa démarche RSE par des tiers reconnus afin identifier des pistes de progrès.

Gaia Rating (Ethifinance) : depuis 2009, Gaia Rating mène une campagne annuelle de collecte de données couvrant l'essentiel des PME-ETI cotées en France. Sur la base de ces informations, les sociétés sont notées sur leur niveau de transparence et de performance. Les cotations sont réalisées selon un référentiel d'environ 140 critères exigeants et quantitatifs autour des piliers environnement, social, gouvernance et parties prenantes externes. Le référentiel évolue annuellement en fonction des résultats des années précédentes et des risques RSE émergents. En 2024, le Groupe a obtenu une note de 73/100, en hausse de 3 points par rapport à 2023 et de 21 points par rapport à 2022. Le Groupe se situe au-dessus des indices de référence en ce qui concerne les trois piliers social, environnement et parties prenantes externes.

Ecovadis : depuis 2007, EcoVadis est un organisme de notation de la durabilité et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) reconnu. Il tisse aujourd'hui un réseau de plus de 90000 entreprises engagées dans le développement durable. Avant de déployer une démarche d'évaluation RSE de ses propres fournisseurs, le Groupe a souhaité se soumettre à l'évaluation EcoVadis. En 2024, le Groupe Beneteau a obtenu la note de 70/100, en hausse de 15 points rapport à sa dernière évaluation (2022). Cette performance permet au Groupe d'être distingué par une médaille d'argent, attribuée au Top 15% des entreprises évaluées, récompensant ainsi les efforts et les actions déployés par le Groupe.

Les résultats de ces différentes évaluations ont permis d'identifier des pistes de progrès, en particulier la documentation des politiques et des actions mises en place, que le Groupe met à jour progressivement.

## FEUILLE DE ROUTE B-SUSTAINABLE

Enjeu (ESRS)	ODD	Indicateur clé de performance (KPI)	Périmètre	Unité	2022	2023	2024	Objectif	Section du rapport de durabilité
<b>ETHICAL GROWTH</b>									
Établir l'exemplarité en matière d'éthique et de conformité (G1)		Nombre d'alertes confirmées	Groupe	unité	6	26	<b>19</b>	n.a.	<b>4.1</b>
		Taux de formation Éthique & Conformité des populations cibles	Groupe	%	24%	94%	<b>97%</b>	>95%	<b>4.1</b>
Garantir la qualité des produits pour la sécurité des utilisateurs finaux (S4)		Réduction des coûts de garanties, en % du chiffre d'affaires	Div. Bateau	%	0,64%	0,50%	<b>0,54%</b>	<0,45% (2025)	<b>3.3</b>
Développer les achats responsables et les relations fournisseurs de long terme (G1.2, S2, E4)		Part des achats de production provenant de fournisseurs évalués RSE	Div. Bateau	%	24%	41%	<b>56%</b>	>50% (2025)	<b>4.2</b>
		Part de bois provenant de forêts labellisées comme éco-gérées	Div. Bateau	%		47%	<b>51%</b>	>80% (2030)	<b>2.4</b>
<b>ENGAGED CREW</b>									
Garantir un environnement de travail sûr et sain pour les collaborateurs (S1)		Taux de Fréquence des accidents du travail des collaborateurs	Groupe	par million heures trav.	16,2	17,8	<b>15,0</b>	<13,8 (2025)	<b>3.1.1</b>
Attirer et retenir les talents et renforcer l'attractivité des métiers du nautisme (S1)		Taux de départ des collaborateurs	Groupe	%	11,1%	7,0%	<b>9,1%</b>	<8% (2025)	<b>3.1.2</b>
Développer les compétences nécessaires à la performance durable de l'entreprise (S1)		Taux de formation des collaborateurs	Groupe	h/ETP	8,9	12,9	<b>13,1</b>	>15h/pers. (2030)	<b>3.1.3</b>
Renforcer l'égalité femmes-hommes et promouvoir la diversité et l'inclusion (S1)		Index d'égalité Femme/Homme (EGAPRO)	Entités >100pers.	/100		87	<b>85</b>	>90 (2025)	<b>3.1.4</b>
		Proportion de femmes dans les équipes dirigeantes	Groupe	%		21%	<b>23%</b>	>40% (2030)	<b>3.1.4</b>
<b>PRESERVED OCEANS</b>									
Ouvrir la voie de l'économie circulaire dans les secteurs d'activité du Groupe, de l'éco-conception à la fin de vie		Ligne de production de bateaux en résine recyclable (2025)	Div. Bateau	unité	0	proto	<b>1 ligne</b>	1 ligne (2025)	<b>2.2</b>
		Recyclage des déchets non dangereux >70% (2025)	Groupe	%	66%	73%	<b>67%</b>	>70% (2025)	<b>2.2</b>
Réduire l'impact environnemental des opérations industrielles		Réduction des émissions de COVs dans l'air	Groupe	kg/'000h	92,0	87,7	<b>74,5</b>	<83 (-10%) (2025)	<b>2.3</b>
		Émissions de CO <sub>2</sub> liées à la consommation d'électricité & gaz	Usines	tCO <sub>2</sub> eq /'000h	2,62	2,41	<b>2,39</b>	<1,83 (-30%) (2030)	<b>2.1.1</b>
Réduire les émissions de gaz à effet de serre (E1)		Offre propulsion alternative	Div. Bateau	%	1%	7%	<b>8%</b>	100% (2030)	<b>2.1.2</b>
		Émissions de CO <sub>2</sub> global (scope 1, 2 et 3)	Div. Bateau	tCO <sub>2</sub> eq /M€	913	733	<b>663</b>	-30% (2030)	<b>2.1</b>
Contribuer à la préservation de l'écosystème marin		Nombre de bateaux connectés	Div. Bateau	unités	1722	7 433	<b>10 513</b>	20 000 (2025)	<b>n.a.</b>

## 1.2 Pilotage de la démarche RSE [GOV-1,2,3,4,5]

### 1.2.1 COMITÉ RSE ET ORGANISATION OPERATIONNELLE [GOV-1, GOV-2]

L'organisation du pilotage de la RSE facilite la prise en compte des enjeux sociaux, sociaux et environnementaux dans une vision de court, moyen et long termes. Depuis 2022, le Groupe a renforcé la gouvernance de la RSE pour assurer un meilleur alignement entre les ambitions RSE du Groupe et ses plans d'actions.

L'ensemble des informations concernant la composition, le rôle et les compétences des organes de gouvernance est présenté au chapitre *Chapitre 6 - Gouvernement d'Entreprise* du rapport annuel financier. Un focus sur l'implication de ces organes dans la gouvernance de la durabilité est présenté ci-dessous.

#### **Le Conseil d'Administration :**

Conformément au code Afep Medef auquel se réfère le Groupe Beneteau, la stratégie RSE, et notamment, mais pas seulement, en matière climatique, est au cœur des missions de son conseil d'administration. Il approuve les orientations stratégiques proposées par la Direction générale et tient compte des questions environnementales et sociétales lors de ses réflexions stratégiques.

Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration est composé de 8 membres non-exécutifs, dont 5 administrateurs indépendants (soit 62,5%) et 1 administrateur représentant les salariés. La présence d'administrateurs familiaux est un gage de prise en compte des enjeux économiques et sociaux s'inscrivant dans le moyen/long terme. Le taux de mixité de 50% au sein du conseil d'administration et sa présidence par Madame Catherine Pourre témoignent que les enjeux de parité au sein du Groupe sont portés au plus haut niveau.

**Le Comité RSE :** le comité spécialisé Ethique a vu ses missions élargies en 2020 à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), et est devenu en 2022 le Comité RSE. Depuis 2024, ce comité est présidé par Sébastien Moynot, membre indépendant et est composé de 7 membres. Ce comité examine la stratégie, les ambitions et les engagements du Groupe en matière de responsabilité sociétale. Le comité revoit l'analyse de double matérialité et valide le seuil de matérialité. Il revoit également les plans d'actions associés aux différents IROs, les objectifs associés et leur progression annuelle. La validation du rapport de durabilité et certaines missions, comme les travaux de conformité SAPIN II et POTIER, ainsi que le suivi des impacts, risques et opportunités, sont partagées avec le Comité d'Audit et des Risques.

Le Comité RSE a été formé aux exigences de la CSRD au cours de l'exercice 2023 et suit l'évolution de la réglementation lors de ses réunions trimestrielles. Ces dernières permettent également au comité d'être tenu informé des évolutions normatives et réglementaires sur l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe (par exemple: règlement européen sur la déforestation). L'auto-évaluation du Comité RSE menée en 2024 indique que le comité dispose des compétences adéquates pour mener à bien sa mission. Il peut également s'appuyer sur l'expertise interne au Groupe des membres du comité de pilotage RSE, en particulier sur les analyses de cycle de vie et les enjeux environnementaux associés.

Le président du Comité RSE informe le Conseil d'Administration des travaux et des évolutions des plans d'actions associés aux IROs afin qu'ils soient pris en compte dans les décisions stratégiques du Groupe. Les comptes rendus des travaux du Comité RSE sont diffusés aux membres du Conseil d'Administration.

Les activités principales du Comité RSE au cours de l'exercice 2024 sont décrites au chapitre *Chapitre 6 - Gouvernement d'Entreprise*.

**Le comité de direction générale**, composé de 4 membres exécutifs, définit et examine l'avancement de la feuille de route RSE.

**Le coordinateur RSE** : rattaché au Directeur Général du Groupe, il propose les évolutions à réaliser dans le cadre de la feuille de route RSE sur la base des attentes des parties prenantes, de l'analyse de double matérialité et des orientations stratégiques qui en découlent. Il accompagne les métiers et coordonne les différents plans d'actions pour atteindre les objectifs fixés. Il pilote l'exercice de matrice de double matérialité et est en charge de la surveillance et du suivi des IRO.

**Le comité de pilotage RSE** : animé par le coordinateur RSE et composé de 7 membres permanents, le comité de pilotage RSE suit l'avancement des plans d'actions, et accélère les initiatives pour atteindre les objectifs fixés. Chaque trimestre, il rend compte de ses travaux auprès du Comité de Direction Générale et du Comité RSE. Le comité de pilotage s'assure également de la communication auprès des collaborateurs du Groupe, notamment via l'organisation de webinaires trimestriels.

## 1.2.2 INTÉGRATION DES PERFORMANCES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LES MÉCANISMES INCITATIFS [GOV-3]

Il existe trois mécanismes d'incitation dont les critères de performance sont associés pour partie à des enjeux de durabilité. Ceux-ci sont approuvés et actualisés par le Comité des Rémunérations des Nominations et de la Gouvernance.

- La rémunération variable annuelle (RVA) de certains cadres dirigeants intègre des objectifs individuels de déploiement des axes du programme B-Sustainable. En 2024, 6% de la RVA des mandataires sociaux était associée à l'objectif de réduction du taux de fréquence des accidents (enjeu S1). A compter de 2025, un objectif de 5% sera associé à l'atteinte de la réduction de l'intensité des émissions carbone de scope 1&2 (cf. objectif de l'enjeu E1) et sera déployé à l'ensemble des cadres.
- La rémunération variable long terme (RVLT) intègre deux critères de durabilité, à hauteur de 15% chacun : le

taux de fréquence d'accident au travail (enjeu S1 - santé sécurité des employés) et la qualité produit (enjeu S4). A partir de 2025, les nouveaux plans d'attribution d'actions de performance intègreront également un critère environnemental lié aux émissions carbone (enjeu E1).

- L'accord d'intéressement, applicable à l'ensemble des salariés des entités françaises de la division Bateau (y compris la direction) intègre, à hauteur de 30%, un critère associé à l'amélioration du taux de fréquence d'accident au travail (enjeu S1). Au titre de l'exercice 2024, l'atteinte à 87% de l'objectif fixé fera l'objet d'un versement en 2025 de 649€ par salarié, soit près de 2,7M€.

Pour plus de détails sur les modalités de rémunération des mandataires sociaux et des organes d'administration, se référer au chapitre 6 du rapport financier annuel.

## 1.2.3 DILIGENCE RAISONNABLE [GOV-4]

Signataire du Pacte mondial des Nations Unies depuis décembre 2020, le Groupe Beneteau attache une importance particulière au respect :

- des principes posés par la déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT),
- des lois dans le domaine de la lutte contre la corruption,
- des principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies à l'intention des entreprises multinationales.

Chaque collaborateur du Groupe Beneteau est tenu de respecter les lois et règlements nationaux en vigueur. Si la réglementation d'un pays s'avère plus contraignante qu'une règle stipulée par le Groupe Beneteau, cette réglementation nationale prévaut.

Afin de s'assurer du respect de ce cadre international, le Groupe a mis en place un plan de vigilance qui répond aux obligations contenues dans la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Celui-ci est décrit dans la section 4 du chapitre 2 "Facteurs de Risques & environnement de contrôle".

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Paragraphes dans le rapport de durabilité
a) Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	GOV-1 ; GOV-2 ; SBM-1 ; SBM-3
b) Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable	SBM-2 ; IRO-1
c) Identifier et évaluer les impacts négatifs	IRO-1 ; SBM-3
d) Agir pour remédier à ces impacts négatifs	Plans d'action des enjeux : E1, E2, E4, E5, G1, S1, S2, S4
e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	Objectifs des enjeux : E1, E2, E4, E5, G1, S1, S2, S4

## 1.2.4 GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLES INTERNES DE L'INFORMATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ [GOV-5]

### AUDIT ET CONTRÔLE INTERNE RELATIFS À L'INFORMATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Les principales caractéristiques du système de gestion des risques et du contrôle interne sont décrites dans le chapitre 2 "Facteurs de risques et environnement de contrôle" du rapport financier annuel.

L'analyse des risques Groupe est mise à jour chaque année sous la forme d'une cartographie. Cette dernière permet d'identifier les principaux risques, de prévoir les mesures d'atténuation nécessaires et de piloter ces dernières.

De l'analyse de risques Groupe sont ressortis les risques ESG suivants :

- Evolution du marché, de la demande et des usages (changement d'usage lié aux considérations environnementales, inflation du coût des matières premières et de l'énergie)
- Qualité des produits (en particulier, sécurité du consommateur),
- Risques de corruption ou de fraude,
- Risques liés à l'évolution des réglementations en particulier environnementales,
- Risque d'accidentologie ou de maladie professionnelle,
- Risque de discrimination, harcèlements et agissements sexistes,
- Risque lié à la difficulté d'attirer, de développer et de retenir des talents / expertises.

Les risques liés aux informations de durabilité identifiés par le Groupe sont les suivants :

- absence de points de données obligatoires dans le rapport ;
- erreurs de périmètre de mesure ou de calcul concernant les informations quantitatives ;
- difficulté à obtenir certaines informations, notamment quantitatives, dans les délais impartis ;
- non-conformité de l'information qualitative aux exigences de l'ESRS ;
- caractère invérifiable de l'information fournie.

En matière de contrôle de l'information quantitative de durabilité, les données collectées au niveau de chaque entité sont consolidées dans une plateforme de reporting RSE. Des contrôles de premier et second niveaux sont réalisés en particulier via des analyses comparatives à

l'exercice N-1. Les données collectées au niveau du Groupe proviennent essentiellement d'outils utilisés dans le pilotage des processus du Groupe (coût de qualité, nombre d'alertes, Bilan carbone scope 3).

Le processus suivant a été mis en place afin de remédier aux risques identifiés :

- recensement des points de données obligatoires par l'équipe projet, attribution de chacun des risques à un ou plusieurs contributeurs faisant autorité sur la question pour le Groupe ;
- définition de « fiches protocole » décrivant le périmètre et le processus de collecte ainsi que les méthodes de calcul ou d'estimation de chaque information quantitative ;
- assistance aux contributeurs dans l'interprétation des exigences et contrôle de la conformité des informations qualitatives ;
- contrôle de l'existence de preuves matérielles.

Un suivi hebdomadaire de la collecte des données a été assuré par l'équipe projet.

Pour l'information qualitative, les responsables de processus, membres du comité de pilotage RSE, se sont assurés que celle-ci répondait aux MDR et autres points de données pour chacun des enjeux matériels. Une synthèse en a été présentée au Comité de Direction Générale et au Comité RSE.

### SYSTÈMES DE MANAGEMENT ISO

Pour améliorer de façon continue ses pratiques de travail, le Groupe Beneteau s'appuie sur les référentiels internationaux: ISO 9001 (management de la qualité), ISO 14001 (management environnemental) et ISO 50001 (management de la performance énergétique).

Après avoir obtenu sa première certification ISO 9001 en 2022, le site de production de CNB à Bordeaux (France) a élargi sa démarche et obtenu en 2023 les certifications ISO 14001 et ISO 50001. En 2024, le second site de production en Pologne a obtenu sa première certification ISO 14001.

Les certifications des filiales ci-dessous ont toutes été renouvelées au cours de l'exercice 2024.

Les sites de production aux Etats-Unis, en Italie, au Portugal et en Tunisie ne sont pas certifiés. Le Groupe prévoit de soutenir progressivement cette démarche de certification dans ces filiales à partir de 2026.

## Certifications ISO des sites de production de la division Bateau

Sites de production (Division Bateau)	ISO 9001 Management de la qualité	ISO 14001 Management environnemental	ISO 50001 Amélioration de la performance énergétique
France : SPBI	OUI - Afnor	OUI - Afnor	OUI - Afnor
France : CNB	Oui - Afnor	OUI - Afnor	OUI - Afnor
Pologne : Ostroda	OUI - DNV-GL	OUI - DNV-GL	NON
Pologne : Delphia	OUI - DNV-GL	OUI - DNV-GL	NON
Activité certifiée (en % des heures travaillées)	84%	84%	62%

## 1.3 Identification et gestion des impacts, risques et opportunités [IRO-1, SBM-2, SBM-3]

### 1.3.1 CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES [SBM-2]

Le Groupe Beneteau considère que l'écoute et le dialogue avec les membres de son écosystème d'entreprise sont des facteurs de performance et de réduction des risques pour bâtir une croissance durable.

Les parties prenantes du Groupe Beneteau sont variées et dispersées notamment du fait de la distribution internationale de ses marques et du schéma d'implantation de ses distributeurs et de ses sites industriels. Écoute, dialogue et concertation sont menés localement par les différentes directions avec leurs propres parties prenantes. Cette organisation décentralisée permet de tenir compte de façon très opérationnelle de ces échanges.

Les parties prenantes du Groupe Beneteau, leurs attentes et le mode de dialogue que le Groupe a institué avec elles sont décrites dans le tableau ci-après.

Le Comité RSE est régulièrement tenu informé des principales attentes des parties prenantes du Groupe et tient compte des résultats du dialogue avec ces dernières dans ses orientations stratégiques. En 2024, le Comité RSE a en particulier revu le plan d'action lié aux enquêtes de satisfaction et d'engagement des collaborateurs, ainsi que le déploiement du Net Promoter Score basé sur les enquêtes de satisfaction des clients. Les actions prioritaires identifiées dans le cadre de ces enquêtes ont été intégrées dans la stratégie du Groupe et sont pilotées dans le cadre du programme B-Sustainable.

Parties prenantes du Groupe	Attentes des parties prenantes	Modalités de dialogue
Distributeurs et consommateurs	Offre de produits de qualité, sûrs pour la navigation ; Innovations produits ; Informations transparentes sur les caractéristiques des produits ; Plaisir de la navigation ; Bon rapport qualité/prix ;	Enquêtes de satisfaction (cf. enjeu S4) Evènements Concessionnaires Salons nautiques
Collaborateurs et syndicats	Dialogue social ; Formation/mobilité/employabilité ; Bien-être au travail ; Santé et sécurité au travail ; Équilibre vie professionnelle / vie privée ; Juste rémunération ; Égalité des chances et non-discrimination ;	Enquête de satisfaction et d'engagement (2 ans) CSE Information mensuelle, webinaires RSE trimestriels
Fournisseurs et sous-traitants	Relations commerciales loyales et pérennes ; Sélection impartiale ; Rémunération au juste prix ; Respect des engagements contractuels et des délais de paiement ;	Salons professionnels (ex: Metstrade, JEC, salons nautiques) Symposium Achats Appels d'offres Politique Achats Responsables
Actionnaires	Création de valeur ; Pérennité économique ; Maîtrise des risques de réputation ;	Roadshows & forums dialogue investisseurs
Administrations et institutions	Respect des lois et des règlements ; Engagement citoyen ; Lutte contre la corruption ; Lutte contre l'évasion fiscale ;	Echanges avec les autorités nationales et régionales Echanges avec les organismes de réglementation et de régulation
ONG	Collaboration ou challenges sur des problématiques communes, en particulier relative à la protection de l'écosystème marin ;	Partenariats locaux ou internationaux bénévolat des collaborateurs site internet et médias sociaux
Acteurs du territoire	Respect des réglementations ; Maîtrise des risques industriels et des nuisances liées aux sites de production ; Implication dans des projets locaux de développement durable ; Création d'emplois directs et insertion professionnelle ; Retombées économiques ;	Salons de l'emploi Echanges avec les autorités locales
Organisations professionnelles	Accompagnement de l'évolution de la filière.	Participation aux conseils d'administration de la FIN et de l'APER Implication dans les groupes de travail (en particulier de standardisation des analyses de cycle de vie)

Par ailleurs, l'ensemble des parties prenantes peut engager un dialogue via la plateforme du système d'alertes disponible sur [alert.beneteau-group.com](http://alert.beneteau-group.com)

### 1.3.2 METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES IRO [IRO-1]

En juin 2024, Beneteau a engagé la réalisation d'une analyse de double matérialité afin de s'aligner avec les exigences de la réglementation européenne (CSRD).

Elle s'appuie sur les standards connus lors de la conception de la démarche. En effet, il est important de rappeler que la méthodologie proposée évolue constamment avec la publication de nouveaux textes, et est encore en cours d'évolution. L'exercice pourra donc encore être affiné lors des mises à jour futures, en tenant compte des prochaines publications du législateur et des ESRS. Les conclusions de ces travaux couvrent bien l'ensemble des grands principes de la réalisation d'une analyse de double matérialité.

L'analyse de double matérialité a été réalisée au niveau de l'ensemble du groupe Beneteau avec le soutien d'un cabinet externe (BL Evolution). Seules les activités pour lesquelles Beneteau est actionnaire minoritaire ont été exclues de l'analyse. L'étude a été menée en tenant compte de l'ensemble des zones d'implantation du groupe Beneteau et a couvert l'ensemble de la chaîne de valeur.

La construction de l'analyse de double matérialité s'est faite en 7 étapes :

- Identification des Impacts, Risques et Opportunités potentiellement matériels pour Beneteau pour chacun des thèmes, sous-thèmes et sous-sous-thèmes de la norme ESRS 1 AR 16 ;
- Pré-cotation des Impacts, Risques et Opportunités par le cabinet externe et l'équipe projet ;
- Consultation des parties prenantes sous forme d'entretiens pour coter chaque IRO ;
- Etudes de 3 référentiels sectoriels (SASB, Shift's Red-flags et UNEP-FI) ;
- Evaluation de la matérialité des IROs selon les dimensions requises par ESRS 1 ;
- Regroupement des IROs par enjeu RSE et mise en forme matricielle ;
- Challenge et validation de l'analyse de double matérialité par le Comité de Pilotage et le Comité RSE.

Le processus de réalisation de cette double matérialité a été audité par un tiers indépendant.

#### IDENTIFICATION DES IROS

La première étape a consisté en un examen complet des sous-thèmes ou sous-sous thèmes définis dans les exigences générales de l'ESRS 1 AR 16 de la CSRD.

#### Exclusions des thèmes non pertinents

À l'issue des premières étapes de ce processus, certains sous-thèmes ou sous-sous thèmes de la norme ESRS 1 AR 16 non pertinents pour l'activité du Groupe Beneteau et de sa chaîne de valeur ont été écartés.

Ces derniers sont listés ci-dessous et suivis d'une explication sur ce choix fait par le Groupe :

- E2 Pollution - "Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires" : le Groupe n'est pas présent dans des activités liées aux ressources alimentaires. Les éventuels impacts indirectes sur la pollution des organismes vivants sont couvertes par les risques identifiés en matière de Pollution de l'air, Pollution des eaux et Pollution des sols ;
- E2 Pollution - "Substances extrêmement préoccupantes" : les activités du groupe et de sa chaîne de valeur n'utilisent pas ou peu (<0,1% masse/masse) de substances extrêmement préoccupantes ;
- E3 Ressources aquatiques et marines (sous-thème "Ressources marines" : "Prélèvements d'eau" et "Rejet des eaux" : Les activités du Groupe Beneteau et de sa chaîne de valeur ne nécessitent pas de prélèvement d'eau marine, ou de manière très peu significative, et n'entraînent pas ou peu de rejets ;
- E4 Biodiversité et écosystème - "Changement climatique" et "Exploitation directe" : ces deux sous-thèmes sont couverts par ailleurs, E1 pour le premier et dans le sous-thème E5 - "Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources" pour le second ;
- S3 Communautés touchées : seuls les sous-sous-thèmes "Eau et assainissement" et "Incidences liés à la terre" ont été étudiés, les activités du Groupe ne sont pas liées aux autres thèmes ;
- S4 Consommateurs et utilisateurs finaux - "Liberté d'expression" : les activités du Groupe n'ont pas d'incidence significative sur la liberté d'expression de leurs clients et utilisateurs finaux.

Les risques relatifs à la lutte contre la précarité alimentaire ainsi que les enjeux liés au respect du bien-être animal, à l'alimentation responsable, équitable et durable, à la promotion de la pratique d'activités physiques et sportives, ainsi qu'à la promotion du lien Nation-armée n'ont ainsi pas été analysés car ils sont considérés sans liens directs ou indirects avec les activités du Groupe.

#### Identification des IROs

Après avoir écarté les thèmes, sous-thèmes ou sous-sous-thèmes de la norme ESRS 1 AR 16 non pertinents pour l'activité du Groupe Beneteau et de sa chaîne de valeur, les IROs ont été identifiés sur la base de la documentation interne existante et d'un benchmark sur trois pairs. Cette liste de sous-thèmes et sous-thèmes retenus ainsi que la liste d'IROs ont été présentées, revues et affinées par l'équipe projet et les membres du comité de pilotage.

Il y a ainsi 193 risques et opportunités, et 151 impacts positifs et négatifs qui ont été identifiés sur 73 des 89 sous-sous thèmes proposés par les ESRS.

Pour chaque IRO, les horizons temporels ont été définis selon les critères de la norme ESRS 1 pour préciser s'il s'agissait d'horizon court terme (moins de 1 an), moyen terme (1 à 5 ans) ou long terme (plus de 5 ans). Ces

estimations ont été faites sur la base d'études sectorielles et les informations du Groupe. La partie de la chaîne de valeur considérée ou impactée a également été définie sur la même base, et sur chaque IRO.

## ÉVALUATION ET CLASSEMENT DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

### Précotation des IROs

La précotation des Impacts, Risques et Opportunités potentiels s'est en particulier appuyée :

- sur les résultats de l'enquête de satisfaction des employés pour les enjeux sociaux ;
- sur les analyses des cycles de vie des quatre principales familles de produits (Voile monocoque, Voile multicoque, Dayboating et Motoryachting) pour les impacts environnementaux ;
- sur la cartographie des risques Groupe, actualisée régulièrement par la Direction du contrôle interne et de la conformité, pour l'évaluation des risques financiers (voir chapitre 2 "Facteurs de Risques et environnement de contrôle").

Les référentiels UNEP-FI, SASB et Shift's Red Flags ont été étudiés sur les principaux secteurs concernés par la chaîne de valeur du Groupe afin d'alimenter la note d'ampleur (matérialité d'impact et financière).

### Méthodologie d'évaluation

La priorisation des IROs a été évaluée selon les deux perspectives de la double matérialité : la perspective d'impact et la perspective financière.

La perspective d'impact évalue les impacts des activités de l'entreprise sur les personnes, la société et l'environnement, qu'ils soient positifs ou négatifs, réels ou potentiels, liés à ses activités directes ainsi qu'à sa chaîne de valeur amont et aval. La norme ESRS 1 – AR-10 indique que l'évaluation des impacts doit être mesurée selon les dimensions suivantes :

- La gravité de l'impact, soit :
  - L'ampleur : niveau de criticité (de nul jusqu'à très fort) ;
  - L'étendue : partie de la chaîne de valeur concernée (de très localisée jusqu'à global) ;
  - L'irréversibilité de l'impact (facile à corriger jusqu'à irrémédiable, concernant les impacts négatifs uniquement) ;
- La probabilité d'occurrence (de peu probable jusqu'à réel).

La perspective financière évalue les risques et opportunités pouvant avoir une incidence positive ou négative sur le modèle d'affaires, le développement, la performance et la position de l'entreprise, à court, moyen ou long terme, et, par conséquent, créer ou éroder la valeur de Beneteau. La norme ESRS 1 – AR-10 indique que les risques et opportunités doivent être évalués selon :

- L'ampleur (de minimal jusqu'à très fort) : niveau de gravité des risques/opportunités ;

- La probabilité d'occurrence des risques et opportunités (de peu probable jusqu'à réel).

Les deux dimensions de matérialité (impact et financière) ont été travaillées séparément, dans le même laps de temps.

La méthodologie pour définir l'échelle repose sur une notation de 0 à 5 pour chaque dimension étudiée. La note finale, qui correspond à l'ampleur pour la dimension financière et à la gravité pour la dimension d'impact, est ensuite multipliée par la probabilité.

Dans le cas d'un impact négatif potentiel sur les droits de l'homme, la gravité de l'impact l'emporte sur sa probabilité.

Tous les IRO ont été notés indépendamment des mesures d'atténuation mises en œuvre par le Groupe ; autrement dit, l'analyse de matérialité a été réalisée sur la base des impacts, risques et opportunités, bruts.

### Consultation des Parties Prenantes

Au-delà de la cinquantaine de parties prenantes internes qui ont participé à l'exercice de cartographie des risques Groupes, dix parties prenantes ont été interrogées lors d'entretiens sur les IRO identifiés et leurs précocations, en lien avec leur domaine d'expertise. Elles constituent un panel représentatif des métiers et activités du Groupe Beneteau. Les parties prenantes internes (dont dirigeants, collaborateurs, représentant des salariés) et externes (représentant les concessionnaires, les fournisseurs, les actionnaires, les pouvoirs publics), ainsi que des experts externes (couvrant les analyses de cycle de vie de nos produits, ainsi que les réglementations sociales et environnementales applicables aux opérations du Groupe) ont pris part à l'exercice. Lors de ces entretiens, les parties prenantes ont également été sollicitées sur d'éventuelles omissions d'IROs de leur point de vue.

### VALIDATION DU SEUIL DE MATÉRIALITÉ

Une fois finalisée, l'analyse de double matérialité a été soumise au Comité de Direction Générale. Celui-ci a vérifié la cohérence entre cette analyse et les scores de risques du Groupe. Les incohérences ont fait l'objet de discussions, après quoi l'analyse de double matérialité a fait l'objet d'ajustements. Chaque thématique et certains IROs ont été soumis à un examen individuel, car certaines notes calculées ne reflètent pas toujours de manière exacte la prévalence d'un risque ou d'un impact.

L'analyse de double matérialité a enfin été revue par le Comité RSE lors de deux séances en octobre et décembre 2024.

Pour ce premier exercice de reporting, le Comité de Direction Générale a proposé un seuil de matérialité, validé par le Comité RSE, qui permet d'identifier 61 IROs comme matériels et de concentrer le reporting sur une vingtaine de sous-sous-thèmes prioritaires.

La liste des IRO considérés comme matériels est présenté dans le paragraphe SBM-3.

## Thématiques non matérielles

Au regard des ACV pour la chaîne de valeur et de la faible consommation d'eau des opérations du Groupe (79 417 m<sup>3</sup>, soit 76m<sup>3</sup> / M€ de chiffre d'affaires), l'ESRS E3 n'a pas été jugée comme matérielle par le Groupe. La consommation d'eau est liée à l'usage sanitaire pour les collaborateurs, la réalisation des tests d'étanchéité, le nettoyage des bateaux et à la mise à niveau des bassins d'essai. Le renouvellement de l'eau de ces derniers est réalisé environ tous les 3 ans. L'eau utilisée provient essentiellement du réseau public. Sur les sites le permettant, une surveillance régulière des consommations d'eau est effectuée afin de minimiser le risque de fuites.

Le Groupe a également réalisé une analyse de ses sites au regard des zones de stress hydrique grâce à l'atlas du WRI.

Les usines les plus exposées sont celles de Vendée où des procédures sont en place pour maintenir l'activité en conformité avec la réglementation pendant les périodes de sécheresse (suspension des opérations de nettoyage des bateaux par exemple).

Bien que l'enjeu E3 soit non matériel selon l'analyse de double matérialité, le Groupe agit en tant qu'entreprise responsable pour limiter l'impact associé à ses opérations.

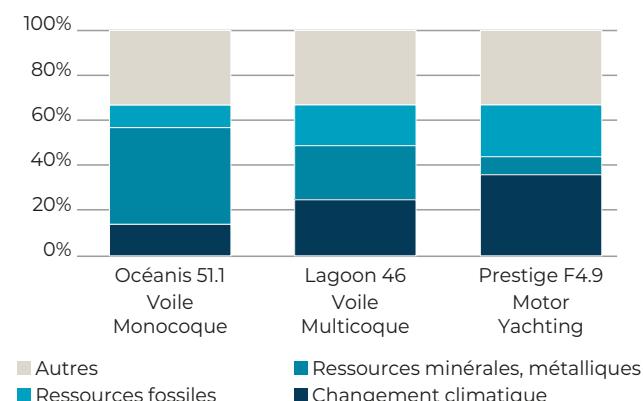
En raison de la moindre évaluation de l'impact des enjeux liés aux données personnelles et de l'incidence positive du Groupe à la préservation de l'écosystème marin, ces deux thématiques, précédemment reportées dans la DPEF, ne sont pas considérées comme matérielles au titre de ce rapport de durabilité.

## 1.3.3 IROS MATERIELS ET LIEN AVEC LA STRATEGIE [SBM-3]

L'ensemble des IROs matériels énumérés ci-après ont été regroupés par enjeux prioritaires pour le Groupe et pris en compte dans le programme B-Sustainable. Cette transition stratégique est en cours et est soutenue par l'ensemble de la chaîne de valeur, des fournisseurs aux consommateurs en passant par les acteurs du recyclage.

Concernant la thématique environnementale, les principaux enjeux dans la chaîne de valeur du Groupe concernent:

- les émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'épuisement des ressources minérales/métalliques, et
- l'utilisation des ressources fossiles.



Selon les résultats des analyses de cycle de vie (ACV), ces trois indicateurs représentent ensemble les deux tiers de l'impact environnemental des produits du Groupe. Les 13 autres impacts mesurés représentent chacun moins de 8% du score unique calculé selon la méthodologie PEF. Bien que d'un moindre niveau de matérialité en termes d'impact environnemental, le renforcement des exigences réglementaires en matière de contrôle de la pollution et de devoir de vigilance sur sa chaîne amont pourrait affecter le Groupe. Enfin l'évaluation du risque brut, sans tenir compte des politiques et actions de prévention et d'atténuation

existantes, amène le Groupe à reporter comme matériel les émissions de polluants atmosphériques en raison des impacts sur la santé humaine.

Sur la thématique sociale, les impacts matériels du Groupe sur son personnel, ainsi que ses dépendances à l'égard de celui-ci, se traduisent par quatre enjeux clés déjà identifiés dans la DPEF :

- protéger l'intégrité et garantir la sécurité de chaque collaborateur et améliorer le bien-être de chacun au travail ;
- attirer et retenir les talents nécessaires à son développement et renforcer la fierté d'appartenance ;
- développer les compétences et assurer la transmission des savoir-faire tout au long des parcours de carrière ;
- renforcer l'égalité homme/femme et promouvoir la diversité et l'inclusion.

En aval de sa chaîne de valeur, les conditions de sécurité apportées par ses produits sont un enjeu majeur pour le Groupe Beneteau en raison des conditions dans lesquelles s'exerce la navigation en bateau. En amont, les impacts potentiels négatifs qualifiés de matériels dans l'industrie nautique seront revus à l'aune des évaluations Ecovadis et de la cartographie des fournisseurs du Groupe.

Sur les enjeux de gouvernance, les principaux enjeux de conduite des affaires déjà identifiés dans la DPEF remontent également dans l'analyse de double matérialité, tandis que la démarche d'Achats Responsables adoptée par le Groupe permettrait d'entretenir des relations de long terme avec les fournisseurs et de bénéficier de partenariat de long terme, en particulier en matière d'innovation.

Pour une vue d'ensemble des politiques et actions mises en oeuvre et en cours, voir les chapitres thématiques par ESRS.

Chaque impact, risque ou opportunité énuméré ci-dessous est lié à la stratégie ou au modèle d'affaires. Il découle soit directement de la nature des produits commercialisés et des activités impliquées dans leur fabrication, soit de relations (directes ou indirectes) avec les acteurs de la chaîne de valeur.

ESRS	Sous thème / sous-sous thème	Description	I/R/O	Horizon de temps	Chaîne de valeur
E1 Changement climatique	Atténuation du changement climatique	Contribution à l'accélération du changement climatique et à l'augmentation des événements climatiques extrêmes	Impact négatif	CT	up / dw
		Contribution indirecte à l'érosion de la biodiversité (acidification des océans, extinction d'espèces vivantes)	Impact négatif	CT	up / dw
		Risque de non-conformité réglementaire (évolution des réglementations au niveau national ou européen), pouvant engendrer des sanctions financières	Risque	CT	oo
		Perte d'attractivité sur le marché ou perte de parts de marché due à une sensibilité croissante des clients aux enjeux environnementaux et à l'émergence d'activités alternatives plus respectueuses de l'environnement	Risque	MT	oo
		Risque d'image / de perte d'attractivité employeur avec une activité Dayboating ou Motor Yachting à forte motorisation	Risque	MT	oo
	Energie	Diversification avec des offres bas carbone : développement des motorisations alternatives, hausse de la part de voiliers, etc.	Opportunité	MT / LT	oo
		Développement de l'activité Retrofit pour nous ou nos concessionnaires	Opportunité	MT	oo / dw
		Consommation d'énergie des activités propres et de l'amont de la chaîne de valeur, contribuant à l'augmentation des émissions de GES et par conséquent à l'accélération du changement climatique et à l'érosion de la biodiversité	Impact négatif	CT	up / oo
		Consommation d'énergie par les utilisateurs finaux, contribuant à l'augmentation des émissions de GES et par conséquent à l'accélération du changement climatique à l'érosion de la biodiversité : carburants des bateaux, etc.	Impact négatif	CT	dw
		Risque économique : raréfaction des ressources fossiles pouvant entraîner une disruption de l'activité	Risque	LT	dw
E2 Pollution	Pollution de l'air	Opportunité de marché : commercialisation de produits moins consommateurs d'énergie ou consommant des énergies alternatives (bateaux électriques, propulsion alternative), répondant aux attentes des clients	Opportunité	MT / LT	oo
		Contribution potentielle à la dégradation de la santé humaine (substances cancérigènes ou toxiques, perturbateurs endocriniens) et de l'environnement	Impact négatif	CT	oo
		Risque d'augmentation des exigences réglementaire entraînant des investissements importants de mise en conformité (COVs)	Risque	CT	oo
E4 Biodiversité et écosystèmes	Incidences et dépendances sur les services écosystémiques	Risques économiques liés à la perturbation de la chaîne d'approvisionnement en matières premières (bois, cuir, minéraux, etc.)	Risque	LT	up
E5 Economie circulaire	Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources	Contribution à l'épuisement de ressources naturelles et minérales finies (bois, métaux, pétrole)	Impact négatif	CT	up / dw
		Risque réglementaire lié à l'utilisation de matières premières susceptible de générer des impacts environnementaux et sociaux sur l'ensemble de la chaîne de valeur (devoir de vigilance, CS3D)	Risque	MT	up
		Risque économique : rupture d'approvisionnement en matières premières (épuisement des ressources,	Risque	MT	up

ESRS	Sous thème / sous-sous thème	Description	I/R/O	Horizon de temps	Chaîne de valeur
		changement climatique) et volatilité du prix des matières premières			
		Réduction des coûts grâce à la mise en place d'une démarche circulaire et donc à la baisse de la consommation de ressources	Opportunité	MT	oo
		Opportunité de marché : développement de produits éco-conçus (matériaux recyclés et recyclables, matériaux biosourcés, etc.)	Opportunité	MT	oo
	Ressources sortantes liées aux produits et services	Réduction et recyclabilité des déchets permettant de réduire la pression sur l'exploitation des ressources	Impact positif	LT	oo
		Opportunité de marché : développement d'offres alternatives (extensions de garantie, réparations, leasing, seconde main)	Opportunité	CT	oo
		Impact sur la santé mentale et physique (exposition aux agents chimiques, opérations de manutention, etc.) des équipes	Impact négatif	CT	oo
		Accidents graves de personnes et décès sur le lieu de travail	Impact négatif	CT	oo
		Risque financier : productivité et engagement des collaborateurs (augmentation du taux de roulement du personnel, désimplication des salariés et baisse de productivité), coûts de formation des nouveaux collaborateurs, perte de compétences et connaissances	Risque	CT	oo
		Risque réputationnel en interne, entraînant la démotivation des salariés, et en externe, altérant la marque employeur et le recrutement de nouveaux talents	Risque	CT	oo
	Conditions de travail	Risque sur la productivité et l'engagement des collaborateurs (démotivation des salariés, augmentation du taux de roulement du personnel, désimplication des salariés et baisse de productivité)	Risque	MT	oo
		Risque réputationnel altérant la marque employeur et le recrutement de nouveaux talents	Risque	MT	oo
		Manque de productivité et départs en cas de non prise en compte des volontés des salariés	Risque	MT	oo
		Risque de non-conformité liée aux droits du travail, pouvant entraîner des sanctions financières	Risque	MT	oo
		Risque financier : Coûts médicaux et sociaux élevés, baisse de la productivité et de l'attractivité de la marque employeur si augmentation des RPS, accidents du travail et absences prolongées, notamment en usine	Risque	CT	oo
		Opportunité réputationnelle liée aux créations et maintiens d'emplois sur les territoires	Opportunité	CT	oo
		Amélioration de la productivité et de l'engagement des collaborateurs (sentiment d'appartenance)	Opportunité	CT	oo
		Attractivité de la marque employeur et fidélisation des employés	Opportunité	MT	oo
	Egalité de traitement et égalité des chances pour tous	Risque sur la productivité et l'engagement des collaborateurs (démotivation des salariés, augmentation du taux de roulement du personnel, désimplication des salariés et baisse de productivité)	Risque	MT	oo
		Risque réputationnel altérant la marque employeur, le recrutement de nouveaux talents et les ventes	Risque	MT	oo
		Risque de non-conformité réglementaire pouvant entraîner des sanctions financières (OETH), notamment en cas de plaintes ou procès	Risque	CT	oo

ESRS	Sous thème / sous-sous thème	Description	I/R/O	Horizon de temps	Chaîne de valeur
		Compétences non adaptées aux besoins de l'activité	Risque	MT	oo
		Attractivité de la marque employeur et fidélisation des employés permis par un environnement de travail inclusif (sentiment d'appartenance)	Opportunité	MT	oo
		Amélioration de la productivité et de l'avantage compétitif (développement de compétences, flexibilité et adaptabilité des salariés aux changements)	Opportunité	MT	oo
	Sécurité de l'emploi	Renforcement de la précarité et des inégalités sociales (difficulté d'accès au logement, impossibilité d'accéder au prêt bancaire...)	Impact négatif	MT	up
<b>S2 Travailleurs de la chaîne de valeur</b>	Santé et sécurité	Impact sur la santé (physique, mentale) et sécurité des travailleurs des partenaires sur toute la chaîne de valeur (fournisseurs, sous-traitants, distributeurs) par notamment le non-respect des principes de l'OIT	Impact négatif	CT	up
		Non-conformité réglementaire (devoir de vigilance, CS3D), pouvant engendrer des sanctions financières	Risque	MT	up
<b>S4 Consommateurs et utilisateurs finaux</b>	Santé et sécurité	Risque de non-conformité des produits pouvant engendrer : > Un risque réputationnel entraînant une perte d'attractivité face aux attentes des clients > Des pertes financières (coûts de rappel, SAV et litiges potentiels)	Risque	CT	oo
	Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	Création et entretien de relations de long-terme avec les fournisseurs, permettant la création de partenariats durables (up - LT)	Opportunité	LT	up
<b>G1 Gouvernance</b>	Corruption et pots-de-vin : prévention et détection, y compris la formation	Actes de corruption avec impacts sur la société (santé, sécurité, égalité, démocratie) (up/dw - MT)	Impact négatif	MT	up / dw
	Corruption et pots-de-vin : incidents	Inégalités renforcées (impact sur les plus vulnérables en particulier les acteurs économiques de plus petites tailles)	Impact négatif	MT	up / dw
<b>G Enjeux spécifiques</b>	Fraude et blanchiment d'argent	Risque de non-conformité réglementaire pouvant entraîner des sanctions financières, et altérer l'image et les relations avec les parties prenantes	Risque	CT	oo / dw

Parmi les enjeux de gouvernance, le risque de fraude fait l'objet d'une déclaration d'information supplémentaire spécifique.

Parmi les IROs matériels, un certain nombre sont parfois répétés au niveau de différents sous-sous-thèmes. Par soucis de lisibilité, ceux-ci ont été regroupés au niveau du sous-thème dans le tableau ci-dessus.

## 1.4 Base de préparation [BP-1, BP-2]

Les informations en matière de durabilité ont été établies pour se conformer à la CSRD de l'Union européenne (Corporate Sustainability Reporting Directive - 2022/2464/EU), dans un contexte de première application des exigences légales et réglementaires. Ce premier exercice est caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, l'absence de pratiques établies ou de données comparatives ainsi que par des difficultés de collecte de données. Le Groupe s'est attaché à appliquer les exigences normatives fixées par les ESRS, telles qu'appliquables à la date d'établissement de l'état de durabilité, sur la base des informations disponibles, dans les délais d'établissement de l'état de durabilité. Le Groupe attire l'attention sur les faits, limites et potentielles futures évolutions suivantes :

- l'état de durabilité a été préparé et présenté conformément aux exigences des normes ESRS et de la réglementation applicable, y compris la transposition française de la CSRD ;
- une meilleure compréhension des exigences pourra être obtenue lorsque des directives de mise en oeuvre ou des questions-réponses supplémentaires seront disponibles ;
- les estimations pourront être affinées au cours des prochaines périodes de déclaration lorsque des informations plus pertinentes seront disponibles ;
- il existe peu d'informations permettant d'évaluer certains points de référence de l'industrie nautique et ceux-ci pourraient n'apparaître qu'avec l'augmentation du nombre de déclarants et l'établissement des pratiques de déclaration ;
- les pratiques de contrôle interne liées aux rapports sur le développement durable seront encore renforcées lors des prochains exercices ;
- des comparaisons progressivement disponibles après la première année d'établissement des rapports rendraient les informations plus utiles ; et
- l'état de durabilité doit indiquer les principaux jugements portés et les seuils utilisés pour appliquer le processus d'évaluation de l'importance relative. L'évaluation de la double matérialité est appelée à s'améliorer au fil du temps.

### PÉRIMÈTRE DU REPORTING

Ce rapport de durabilité a été établi sur un périmètre conforme à celui des comptes consolidés du Groupe.

Les sociétés incluses dans le reporting extra-financier au 31 décembre 2024 sont :

- Les sociétés françaises,
- Les sociétés situées en Pologne, aux Etats-Unis, en Italie, au Portugal, à Hong Kong et, depuis 2024, en Tunisie.

Compte tenu de la cession de la division Habitat sur l'exercice, les entités française et italienne de Bio Habitat

ne sont plus reportées. Le Groupe rappelle que l'activité Habitat était non éligible à la Taxonomie Européenne, que ses émissions de gaz à effet de serre de scope 1&2 représentaient moins de 5% des émissions du Groupe, que les informations sociales sont essentiellement présentées sur la base de l'effectif à la fin de l'exercice et qu'un grand nombre d'indicateurs identifiés dans la DPEF 2023 étaient déjà restreints au périmètre de la division Bateau.

Le Groupe n'a pas identifié d'entités sous contrôle opérationnel au sens de la CSRD pour lesquelles il devrait rendre compte en complément de son périmètre de consolidation financière.

L'analyse de double matérialité a couvert l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe telle qu'elle est décrite dans la sous-partie "chaîne de valeur" de la section 1.1 du présent rapport. Les informations relatives à la chaîne amont ou aval du Groupe sont donc reportées dans ce rapport, dans la mesure de leur matérialité et de leur disponibilité.

Ce rapport n'a fait l'objet d'aucune omission intentionnelle d'information particulière relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovations du Groupe. De plus, le Groupe ne fait pas usage de l'exemption de publication d'informations portant sur des évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation, conformément à l'article 19 bis, paragraphe 3, et à l'article 29 bis, paragraphe 3, de la directive 2013/34/UE.

### PÉRIMÈTRE DES INDICATEURS

Les données concernent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 ou sont une photographie au 31 décembre 2024 ; lorsque l'historique est disponible et que les méthodes de calcul sont alignées avec les exigences des ESRS, les données sont renseignées sur les trois derniers exercices afin de donner au lecteur une vision des progrès du Groupe.

Le Groupe ayant cédé l'activité Habitat au cours de l'exercice, celle-ci n'est donc pas prise en compte pour l'année 2024 dans ce rapport. Pour les indicateurs présentés sur un périmètre Groupe, les données de la division Habitat sont consolidées jusqu'en 2023. Pour faciliter la lecture de l'évolution des indicateurs, ceux-ci sont également présentés sur le périmètre "Divison Bateau" uniquement.

Si certains indicateurs ne couvrent pas l'ensemble de ce périmètre, une mention précise le périmètre concerné dans l'intitulé.

Des indicateurs sont considérés comme non matériels pour certaines des sociétés du périmètre Groupe qui n'ont pas d'activité de production. Ces indicateurs ne couvrent donc pas l'intégralité du périmètre. Il s'agit notamment des indicateurs environnementaux et de ceux relatifs aux achats fournisseurs qui ne portent que sur les sociétés exerçant une activité de production (périmètre "Sites de production").

Certaines données "entity specific" étant exigées par la réglementation française (index égalité femme/homme, taux de travailleurs en situation de handicap), les sociétés étrangères ont été exclues du périmètre de certains indicateurs ou de certaines périodes afin de garantir la pertinence et la fiabilité des données publiées. Le périmètre France correspond à 69% des effectifs Groupe en 2024. Lorsque ce périmètre "France" est mentionné, il ne concerne plus que les activités Bateau pour les années antérieures.

Les données présentées répondent aux exigences légales concernant le reporting de durabilité des entreprises ; elles concernent l'ensemble des entités et des filiales du Groupe Beneteau telles que consolidées dans son rapport financier annuel (voir section 3.4 du chapitre 4 du rapport financier annuel).

## PROCÉDURE DE COLLECTE DES INDICATEURS

Les indicateurs du Groupe présentés dans le rapport de durabilité ont été déterminés en conformité avec les normes ESRS, sauf éventuelle précision contraire. Les indicateurs publiés et non couverts par une norme ESRS ou dont la définition diffère de celle présentée dans les ESRS sont identifiés comme "entity specific" et sont détaillés dans la note méthodologique de la section correspondante.

Les procédures à mettre en œuvre pour la mesure et le reporting des indicateurs extra-financiers du Groupe Beneteau sont décrites et développées dans un guide méthodologique. Ce guide méthodologique a pour objectif de fiabiliser la collecte des données et de garantir une cohérence et une homogénéité entre les données collectées auprès des différentes filiales. Il est mis à jour chaque année.

Le Groupe utilise un logiciel pour la collecte et la consolidation des informations extra-financières. Les données sont saisies par les différents contributeurs dans le logiciel et font l'objet d'une supervision et d'une analyse par les pilotes RSE qui coordonnent la rédaction du rapport de durabilité. Des contrôles de cohérence, dont certains sont automatiques, sont réalisés pour garantir la fiabilité des données. Le guide méthodologique et les matrices de collecte du logiciel sont traduits en anglais pour les filiales étrangères.

Le Groupe distingue les axes d'amélioration prioritaires identifiés dans la matrice de double matérialité et auxquels correspondent des Indicateurs cibles associés à des objectifs chiffrés d'une part, et d'autre part les plans d'amélioration et de pilotage des incidences, risques et opportunités suivis par des chiffres clés.

Les horizons temporels définis dans ce rapport sont établis selon les critères de la norme ESRS 1. Il s'agit d'horizon court terme (moins de 1 an), moyen terme (1 à 5 ans) ou long terme (plus de 5 ans). Le Groupe n'utilise pas d'horizon de temps différents dans ce rapport.

## INCERTITUDES ET ESTIMATIONS DES DONNÉES

Les informations concernant les sources d'incertitude et les estimations contenues dans ce rapport sont détaillées dans les notes méthodologiques associées à chaque ESRS.

Les principales sources d'incertitude concernent les informations de la chaîne de valeur amont et aval identifiées comme matérielles par le Groupe (en particulier le Scope 3 des GES), ainsi que la masse totale de matières entrantes et sortantes du Groupe. L'amélioration de l'exactitude de ces données est supportée en particulier par le déploiement de l'application Seanapps pour la partie aval liée à l'usage des bateaux et par le déploiement d'un nouvel ERP pour le pilotage du flux de matière. Le Groupe rappelle que la pondération statistique au niveau global amène le taux de fiabilité du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) de scope 1, 2 et 3 à plus ou moins 17%, en ligne avec les pratiques de place.

## INDISPOBILITÉ

En dépit des efforts déployés, certains points de données n'ont pas pu être reportés pour l'exercice 2024 :

- les indicateurs de réparabilité des produits et de quantité totale de matière entrante (voir section 2.2 liée aux ESRS E5). Pour ce dernier, l'hypothèse retenue est que les quantités des flux entrants sont globalement équivalents aux flux sortants ;
- le calcul des émissions de scope 2 basées sur le marché, le Groupe n'ayant pas souscrit de contrat d'achat d'électricité spécifique ou n'ayant pas accès aux données des fournisseurs.

Conformément aux dispositions transitoires, le Groupe ne reporte pas les effets financiers des risques et opportunités matériels (en particulier SBM-3, E1-9, E2-6, E5-6).

## AJUSTEMENT DE CERTAINES DONNÉES

Afin de s'aligner avec les recommandations de la réglementation européenne (CSRD), la définition des jours d'arrêts de travail des collaborateurs suite à un accident de travail a été revue. Cette harmonisation affecte rétroactivement les données des exercices antérieurs. Au niveau Groupe pour l'exercice 2023, le taux de gravité pour la division Bateau serait augmenté de +7% (soit de 0,90 à 0,97). Au regard de la faible matérialité de ce changement, les données historiques n'ont pas été corrigées dans le rapport.

Les heures de formations des entités américaines n'ont pas pu être consolidées en 2023. Le nombre d'heures de formation par salarié sur l'exercice est donc calculé hors effectif moyen aux Etats-Unis pour cet exercice. En 2024, le nombre d'heures de formation au niveau de la division Bateau aurait été de 13,6 h par salarié à périmètre comparable (vs. 13,2 h reportées).

Les règles de calcul du taux d'émission de Composés Organiques Volatiles (COV) ont été affinées en 2024 sur les sites français suite aux discussions avec les autorités compétentes, afin de prendre en considération les processus les typologies d'utilisation de chaque produit. En appliquant ces nouvelles règles de calcul sur l'exercice

2023, les émissions seraient réduites d'environ 3%. Au regard de la faible matérialité de ce changement de méthode et de la complexité de mise en oeuvre de cette méthodologie fine, les autres filiales du Groupe maintiennent le calcul sur la base de facteur d'émission moyen par famille de produits. Les données historiques n'ont pas été corrigées dans le rapport.

Des écarts sur la quantité de déchets non dangereux valorisés énergétiquement ont été identifiés pour l'exercice 2023. Au niveau de la division Bateau, la quantité totale de déchets par millions d'heures travaillées serait ramenée de 1 387 tonnes à 1 429 tonnes et le taux de valorisation des déchets non dangereux pour l'exercice 2023 serait amené à être revu de 67,3% à 68,4%. Les données historiques ont pas été corrigées dans le rapport.

Le Comité a noté que la gestion des substances préoccupantes fait l'objet d'une politique HSEE stricte en

matière de qualification des matières et composants approvisionnés, de transport des produits et de santé pour ses collaborateurs, et conforme à la réglementation européenne. Le Groupe ne dispose pas à ce stade du système d'information approprié pour consolider les quantités de ces substances contenues dans les différents articles approvisionnés.

Enfin, pour se conformer aux ESRS, les heures réalisées par les sous-traitants sur les sites de production ont été incluses dans la définition des heures travaillées à partir de 2024. Celles-ci représentent environ 2% des heures totales travaillées. Les données exprimées en heures travaillées pour l'exercice 2023 ont été revues pour la division Bateau en intégrant les heures de sous-traitance pour une meilleure comparabilité avec 2024.

## INCORPORATION D'INFORMATIONS PAR RÉFÉRENCE

Information	Code	Section du RFA
Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	ESRS 2 - GOV-5	Chapitre 2 - sections 1 et 2
Dispositif d'alerte et protection des lanceurs d'alerte	ESRS G1-1, 10.a) et 10.c) ESRS S1-3 ESRS S2-3	Chapitre 2 - section 4.4
Identité, expérience et compétences des membres des organes d'administration	ESRS 2 - GOV-1 et GOV-2 ESRS G1 - GOV-1	Chapitre 6 - section 1
Système de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux Exécutifs	ESRS 2 - GOV-3 ESRS E1 - GOV-3	Chapitre 6 - sections 2 et 3
Politique de prévention des risques d'incident environnemental sur les sites opérationnels	ESRS E2-1 15.c)	Chapitre 2 - section 2.2.2

## 2. Informations environnementales

En tant qu'acteur de la plaisance, le Groupe se mobilise pour un nautisme durable et responsable. Le Groupe veut accélérer l'éco-conception de ses produits et limiter leur impact environnemental tout au long de leur cycle de vie. Afin de mieux cerner et réduire les impacts environnementaux de ses produits, le Groupe Beneteau utilise les analyses de cycle de vie des bateaux comme outil d'aide à la décision.

Avec des durées de vie et d'usage particulièrement longues (de 30 à 40 ans en moyenne), les bateaux de plaisance sont utilisés sur les mers, les lacs et les rivières du monde entier. Leurs principaux impacts environnementaux sont liés au choix des matières premières mises en œuvre pour leur fabrication, à leur usage (mode de propulsion) et à leur fin de vie.

Le Groupe agit sur les enjeux principaux suivants, en impliquant ses parties prenantes pour :

1. Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
2. Ouvrir la voie de l'économie circulaire sur ses marchés, de l'éco-conception à la gestion de fin de vie de ses produits ;
3. Réduire l'impact environnemental de ses activités industrielles ;
4. Promouvoir le respect et la protection de la biodiversité, en particulier de l'écosystème marin qui est l'environnement naturel dans lequel évoluent les produits du Groupe (même si l'impact de l'activité du Groupe sur cet écosystème n'est pas qualifié de matériel à ce stade dans le cadre de l'analyse de double matérialité).

### LES ANALYSES DE CYCLE DE VIE COMME OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

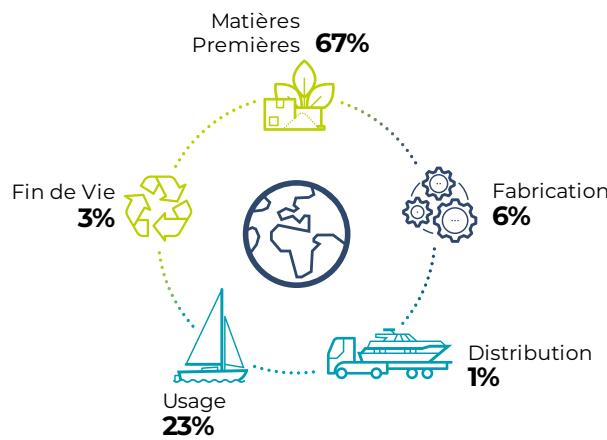
L'analyse du cycle de vie (ACV) est une méthode d'évaluation normalisée (ISO 14040 et 14044) permettant de connaître les impacts environnementaux d'un bateau tout au long de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières nécessaires à sa fabrication à son traitement en fin de vie (déconstruction, recyclage...), en passant par ses phases de navigation, d'entretien et de transport.

En 2022, le Groupe a finalisé avec l'aide d'un cabinet indépendant deux analyses complètes de cycle de vie des produits de la division Bateau : l'une pour un voilier monocoque (Jeanneau Yacht 60) et l'autre pour un bateau moteur hors-bord (Merry Fisher 795).

Ces premières analyses ont permis d'une part de confirmer les priorités de la politique innovation du Groupe Beneteau et d'autre part de quantifier l'incidence de chaque initiative technique mené au sein du groupe. Les équipes de développement travaillent sur trois pistes pour concevoir les nouveaux modèles, tout en minimisant leurs impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie :

- améliorer la performance globale du bateau grâce à l'architecture navale et l'ingénierie (système de propulsion, confort à bord économie en consommation énergétique)
- limiter la consommation de matières premières et utiliser des matériaux plus durables (matériaux composites, bois, plastiques recyclés ou biosourcés) pour fabriquer les bateaux ;
- optimiser les processus de fabrication pour maîtriser l'impact environnemental de production.

En 2023, le Groupe a effectué l'analyse de cycle de vie complète de l'Océanis 51.1 sur le segment des monocoques. Cette étude, plus approfondie que les deux précédentes, a permis de connaître les impacts associés aux principales étapes du cycle de vie de ce voilier sur 16 critères environnementaux différents, selon les recommandations de la Commission Européenne (Guide PEF). La qualité des données récoltées dans cette analyse ainsi que la méthodologie employée ont été revue au travers d'une analyse critique effectuée par des experts externes au groupe. Les résultats de cette analyse, présentés ci-dessous, permettent au Groupe d'extrapoler l'impact environnemental de la totalité de ses voiliers monocoques.



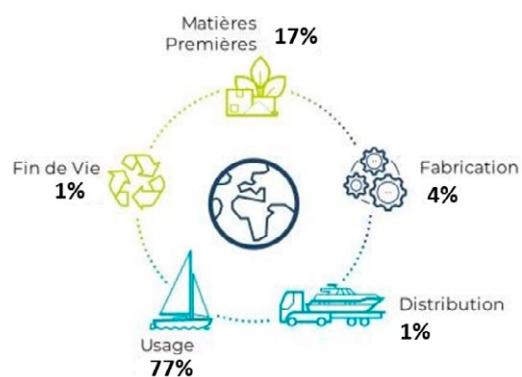
Le Groupe a réalisé en 2024 des analyses de cycle de vie sur deux autres produits représentatifs de ses segments de marché : le Lagoon 46 pour les catamarans à voile et la Prestige F4.9 pour les segments du Motor Yachting.

Les résultats montrent que l'importance de chaque phase de ces cycles est différente en termes d'impact en fonction des marchés adressés, notamment du fait du mode de propulsion et des usages des bateaux. Cela se traduit par une politique de développement de solutions/produits différente en fonction des segments et des usages.



Répartition de l'impact environnemental du Lagoon 46

Le Groupe a également contribué au travail de standardisation de la méthodologie de calcul des Analyses du Cycle de Vie initié en 2023 à l'échelle française. Cette standardisation a été complétée en 2024 et étendue au territoire européen, sous la coordination de EBI (European Boating Industry). Ce travail a été effectué avec les différentes parties prenantes incluant notamment les différentes fédérations nationales.



Répartition de l'impact environnemental de la Prestige F4.9

## 2.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre [ESRS E1]

### DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉS [E1-SBM3, E1-IRO1]

Le changement climatique constitue l'un des principaux enjeux de notre temps et tous les acteurs sont invités d'une part à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'ils génèrent, et d'autre part, à s'adapter pour anticiper les conséquences du changement climatique sur leurs activités. Comme à l'échelle macro-économique, le Groupe Beneteau est conscient que le coût de l'inaction serait à terme beaucoup plus élevé que celui des plans d'actions qu'il met en place dès à présent pour décarboner ses activités de production et celles liées à l'usage de ses bateaux.

Aussi le Groupe Beneteau s'engage dès maintenant dans la réduction de ses émissions directes de GES et souhaite accélérer sa contribution à la réduction des émissions scope 3 de son activité, dorénavant intégralement éligible selon la taxonomie européenne à l'atténuation du changement climatique (voir section 2.5 de ce rapport de durabilité).

L'analyse de double matérialité a conduit à identifier les impacts, risques et opportunités suivants concernant l'atténuation du changement climatique et l'énergie, les horizons temporels étant les mêmes que pour ESRS 2.

#### Impacts négatifs

Contribution à l'accélération du changement climatique et à l'augmentation des événements climatiques extrême (up / dw)	Court Terme
Contribution indirecte à l'érosion de la biodiversité (up / dw)	Court Terme
Consommation d'énergie par les utilisateurs finaux (dw)	Court Terme

#### Opportunités

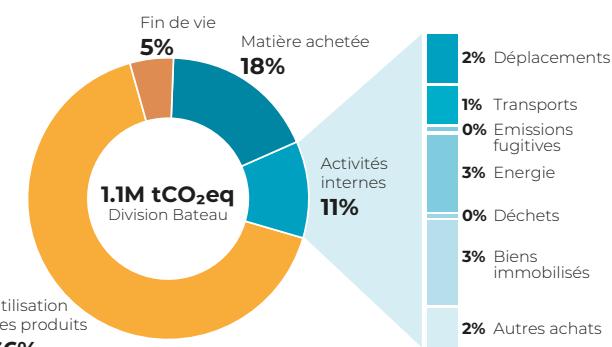
Opportunité de marché liée à la diversification des offres bas carbone ainsi qu'à la commercialisation de produits moins consommateurs d'énergie ou consommant des énergies alternatives répondant aux attentes des clients (oo)	Moyen / Long Terme
Développement de l'activité Retrofit pour le Groupe et ses concessionnaires (oo / dw)	Moyen Terme

#### Risques

Risque de non-conformité réglementaire et financier (oo)	Court Terme
Risque d'image et de perte d'activité sur le marché (oo)	Moyen Terme
Risque d'image et de perte d'attractivité employeur (oo)	Moyen Terme
Risque économique lié au prix de l'énergie (dw)	Long Terme

### Bilan des émissions de gaz à effet de serre

En 2023, le Groupe Beneteau a réalisé un bilan carbone complet de son activité Bateau (scopes 1, 2 & 3) sur l'ensemble du cycle de vie de ses produits (« cradle-to-grave »). Selon le GHG protocole, le total des émissions liées à la fabrication et l'usage durant 30 ans des quelques 8500 bateaux produits au cours de l'exercice 2022 s'est élevé à près de 1,1 million de tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent, soit une intensité de l'ordre de 0,9 tCO<sub>2</sub>eq par millier d'euros de chiffre d'affaires.



Les résultats de ce bilan complet corroborent les enseignements des premières analyses du cycle de vie (voir paragraphe dédié en introduction de cette section 2). La phase d'utilisation des bateaux est le principal poste d'émission de gaz à effet de serre (66%), avec des variations significatives selon la typologie de bateau et les scénarios d'utilisation. Cette proportion varie ainsi entre 40% pour un voilier monocoque (utilisé en moyenne un peu plus d'un mois par an) et près de 70% pour un bateau moteur hors-bord (environ 36h d'utilisation moteur par an). Les principales émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'approvisionnement (18%) proviennent à près de 40% des matières premières nécessaires pour le composite. Les émissions associées aux opérations du Groupe (transport, déplacements des collaborateurs, déchets, énergie consommée) représentent 12% du bilan, dont environ 3% pour les émissions dites de scope 1 & 2.

Le Groupe attire l'attention du lecteur sur le niveau élevé d'incertitudes de certaines hypothèses, en particulier celles des consommations d'utilisation. La pondération statistique au niveau global permet d'estimer la fiabilité de ce bilan à plus ou moins 17%. L'analyse des données collectées via la flotte de près de 10 000 bateaux équipés de Seanapps et la poursuite des analyses de cycle de vie sur les produits des différents segments de marché permettront au Groupe d'affiner progressivement la fiabilité de ce bilan. Le Groupe précise que ce bilan n'intègre pas les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux pièces de rechanges et aux déplacements des plaisanciers pour se rendre sur les salons ou sur le lieu de navigation.

## Adaptation au changement climatique [E1.SBM-3]

Face aux impacts du changement climatique et au-delà de l'enjeu de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le Groupe a réalisé en 2023 une étude des risques physiques liés au climat couvrant l'ensemble de ses sites opérationnels. Cette évaluation a été effectuée avec le soutien d'un cabinet externe, en prenant en compte deux scénarios du GIEC : un scénario intermédiaire de réchauffement des températures d'en moyenne +2,4°C à horizon 2100 (SSP2 -4.5) et un scénario pessimiste de réchauffement des températures de +4°C (SSP5 - 8.5) à horizon 2100, par rapport au risque actuel.

Parmi les 13 risques climatiques identifiés, 7 ont été jugés les plus pertinents au regard des activités et de la localisation des sites. Différents outils tels que DRIAS, Géorisques, Climate Central MeteoBlue, VigieEau et BRGM ont été utilisés pour réaliser une analyse fine au niveau des sites français. Ces outils ont été complétés par des données climatiques provenant de l'Atlas du GIEC et de Climate Adapt pour les sites étrangers (Italie, Portugal, Pologne, Etats-Unis, Tunisie). Le niveau d'exposition de chaque site aux différents aléas climatiques a ainsi pu être déterminé avec des projections à 2050 selon les deux scénarios choisis.

Les niveaux de risques ont été évalués selon deux éléments principaux d'analyse : le niveau d'exposition de chaque site aux différents aléas, complété par un niveau de vulnérabilité de chaque site face à chaque aléa. Ce dernier est évalué en fonction de l'impact du potentiel d'un aléa sur les sites et leurs activités, en prenant en compte les plans d'actions d'atténuation des risques climatiques spécifiques déjà mis en place. La combinaison du niveau d'exposition et du niveau de vulnérabilité de chaque site aux différents aléas climatiques permet de dresser la matérialité de chaque risque physique.

Les risques principaux identifiés comme potentiellement impactant sur l'activité sont l'augmentation de l'ampleur et de la fréquence du risque d'inondation du site de Bordeaux (notamment en combinaison avec la montée du niveau de la mer) et le risque exceptionnel de submersion de l'ébénisterie de Saint-Hilaire de Riez. Les vagues de chaleurs, et dans une moindre mesure les restrictions d'eau liées à la sécheresse, pourraient également affecter les conditions d'opérations.

Après consultation des responsables opérationnels concernés, en particulier ceux des sites les plus exposés, des plans d'adaptation sont déjà en place et des mesures déjà prises en interne pour gérer et prévenir ces risques à court terme. Des actions d'adaptation complémentaires pourraient être envisagées pour atténuer l'impact de ces risques à plus long terme compte tenu de la croissance de leur ampleur et de leur fréquence.

Au titre de l'analyse de double matérialité, ces risques physiques n'ont pas été évalués au-dessus du seuil de matérialité.

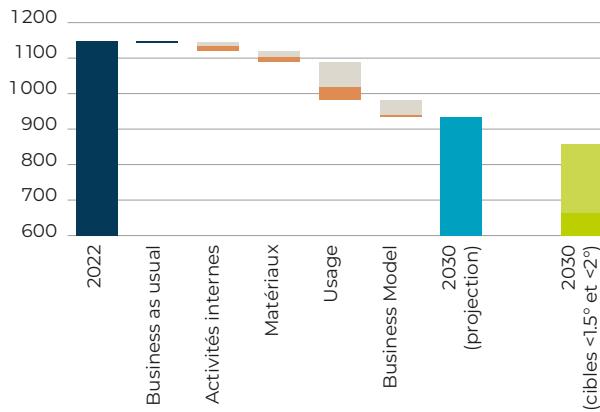
## PLAN DE TRANSITION ET TRAJECTOIRE CARBONE [E1-1]

A la suite de ce bilan, le Groupe a d'une part quantifié les premiers éléments d'une feuille de route à moyen et long terme et d'autre part élaboré sa première trajectoire carbone à horizon 2030. Pour cet exercice, le Groupe a évalué qu'une reprise de l'activité d'ici 2030 compenserait la réduction des émissions enregistrée entre 2022 et 2024, toute chose égale par ailleurs ("business as usual"), c'est à dire hors changement de périmètre et avant considération des actions de réduction des émissions décrites ci-dessous.

Les actions identifiées pour la réduction des émissions de scope 1&2 confortent la trajectoire du Groupe dans son objectif de réduction de 30% entre 2022 et 2030 de ces émissions en intensité physique (voir section suivante 2.1.1). Bien que de niveaux de maturité différents, ces leviers d'action permettent de viser un alignement avec une trajectoire à 1.5°C sur ce périmètre scope 1&2 à horizon 2030. L'évaluation des ressources financières nécessaires pour accompagner cette transition est en cours d'étude et devrait s'inscrire dans une enveloppe budgétaire de quelques millions d'euros d'investissements en moyenne par an.

Le Groupe poursuit également la qualification des pistes de progrès sur son 'scope 3' pour atteindre son ambition de réduction de 30% de l'intensité en chiffre d'affaires de l'ensemble de ses émissions de carbone d'ici 2030. Les premiers leviers identifiés à ce stade permettraient de viser une réduction de 18% des émissions brutes du Groupe à horizon 2030, soit une réduction de 210ktCO<sub>2</sub>eq pour atteindre près de 930ktCO<sub>2</sub>eq. Sans attendre la qualification d'autres leviers pour aligner son plan de transition de Scope 3 à une trajectoire 2°C, le Groupe mène d'ores et déjà un plan d'actions en matière de lutte contre le réchauffement climatique, portant essentiellement sur :

- la réduction de consommation d'énergie fossile lors de la phase d'**usage** des bateaux (systèmes de propulsion alternative, architecture navale, etc.) pour une réduction visée de ~110ktCO<sub>2</sub>eq en 2030 (voir section 2.1.2),
- l'utilisation de **matières** plus durables et la réduction des déchets (voir également la section 2.2) pour une réduction visée de ~25ktCO<sub>2</sub>eq en 2030,
- l'amélioration de la performance énergétique de ses sites et la mobilisation de ses collaborateurs pour réduire l'impact des **activités internes** (voir section 2.1.1) pour une réduction visée de ~25ktCO<sub>2</sub>eq en 2030 (dont ~15ktCO<sub>2</sub> sur le scope 1&2),
- Le développement de **nouveaux business modèles**, comme les offres de retrofit et l'économie de l'usage, notamment au travers des activités de 'Boatclubs' ou de location à la semaine qui permettent de mutualiser les bateaux et de réduire l'intensité des émissions par journée d'utilisation, pour une réduction visée de ~50ktCO<sub>2</sub>eq en 2030.



Ces leviers d'actions dépendent pour près d'un tiers des décisions et plans d'actions portés au niveau du Groupe, pour près d'un autre tiers des initiatives publiques (en particulier la décarbonation du mix énergétiques des pays et la mise à disposition de bio-carburant pour le secteur du nautisme (dont l'hypothèse d'accessibilité a été fixée à 10%), et enfin pour un dernier tiers de l'évolution des pratiques dans la chaîne de valeur amont (réduction des facteurs d'émissions de la matière) et aval (en particulier la prise de conscience du plaisancier sur l'impact des régimes de vitesse sur le niveau de consommation).

Ce plan de transition fait partie intégrante du programme B-Sustainable, un des piliers de la stratégie du Groupe. Ce

plan et ces engagements sont portés par le Comité de Direction Générale et ont été présentés lors du Comité RSE d'octobre 2024. Les progrès des plans d'actions y seront revus de manière spécifique au moins une fois par an, et une seconde fois lors de la revue de performance de l'exercice.

S'appuyant sur les analyses de cycle de vie de ses produits, le Groupe a mis en place en 2023 un indicateur d'émissions de CO<sub>2</sub> dès les premiers jalons de développement des produits et a intégré un prix carbone interne, fixé à 100€/tCO<sub>2</sub>eq, pour le calcul des retours sur investissements de ces nouveaux projets.

## POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ASSOCIÉE AU CLIMAT [E1-GOV-3]

Comme explicité dans la section GOV-3, la politique de rémunération n'intégrait pas explicitement de critère lié à la réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2024. A partir de 2025, l'objectif de réduction de l'intensité des émissions carbone de scope 1&2 sera intégré dans la rémunération variable des dirigeants et des cadres du Groupe. L'atteinte d'une réduction de 5% sur l'exercice permettra d'obtenir jusqu'à 5% de l'objectif variable. Un objectif sur cet indicateur devrait également être intégré dans le prochain plan de rémunération long terme, dont la politique sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

## 2.1.1 RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DES SITES DE PRODUCTION

### POLITIQUE ET OBJECTIF

Dans le cadre de sa politique HSEE (Sécurité Qualité Environnement Energie), le Groupe adopte un pilotage opérationnel de la performance énergétique au plus près des usages et favorise la conception et l'achat d'équipements performants afin de contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Cette politique est mise en œuvre sur tous les sites de production au travers de plans d'actions pour améliorer leur performance énergétique dont : isolation thermique des bâtiments (toiture ou parement) quand ils font l'objet de travaux, suivi centralisé des énergies (mise en place de centrales GTC et suivi opérationnel des consommations d'énergies), mise en place de dé-stratificateurs (garantir une meilleure homogénéité de la chaleur et éviter les déperditions thermiques dans les ateliers de moulage qui représentent 60% de la consommation de gaz), détection des fuites d'air comprimé (suivi des consommations et vérification des installations car l'air comprimé représente 10% des consommations d'énergie), optimisation des ventilations en atelier, installation d'éclairage LED, intégration des critères de performance énergétique dans les achats, optimisation de l'utilisation des chauffages, mise en place d'un système de réservation de véhicules et de covoiturage, actions de sensibilisation des collaborateurs.

Ces plans d'amélioration continue sont certifiés selon la norme internationale ISO 50001 pour toutes les usines de la division Bateaux situées en France.

Le Groupe s'engage dans la réduction des émissions directes (scope 1 & 2), avec pour objectif de s'aligner avec la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France et de contribuer à l'ambition européenne de neutralité Carbone d'ici 2050. Un plan d'action Climat global est en cours de définition afin de confirmer les actions permettant au Groupe d'atteindre ces objectifs.

Le pilotage mensuel de cette politique est assuré par le Directeur des Opérations, membre du Comité de Direction de la Division Bateau.

### PLAN D'ACTION ET RESSOURCES ENGAGÉES

#### Actions en place et résultats obtenus en 2024

Les plans de suivi opérationnel des consommations énergétiques ont permis au Groupe de réduire ses consommations d'électricité et de gaz de près de 24% entre 2024 et 2023 (hors effets de la cession de l'activité Habitat) et l'intensité de ses émissions directes de 3% au niveau de la division Bateau (2,39 tCO<sub>2</sub>/1000h travaillées en 2024 vs. 2,47 en 2023).

Les travaux d'installation de la première tranche des ombrières photovoltaïques en France se sont terminés en 2024 avec la mise en service de l'ensemble des sites de cette tranche représentant une capacité de 4 372 kWc et une surface de presque 20 000m<sup>2</sup>. En 2024, l'ensemble des ombrières a produit près de 660 MWh.

En 2024, le groupe a mis en place un suivi des consommations énergétique centralisé sur un logiciel de suivi. L'ensemble des compteurs de nos fournisseurs de gaz et électriques des usines françaises ont été ainsi connectés permettant une remontée précise des consommations des sites. En complément, les compteurs GTC ont été progressivement connectés. Ainsi plus de 1500 informations sont remontées dans le logiciel incluant des données connexes comme la météo.

Des rapports de suivi hebdomadaires sont automatiquement générés et envoyés au responsable des bâtiments et des sites.

Des investissements de plus 1M€ ont également été réalisés en 2024 pour rénover les infrastructures de

production et améliorer leur performance énergétique (réfection de toitures, achat de compresseurs à vitesse variables avec récupération de chaleur).

Aux Etats-Unis, le Groupe a mis en place un plan d'actions pour réduire les consommations d'énergie de l'usine américaine avec notamment un système de pilotage de chauffage du site.

### Perspectives

Le Groupe Beneteau continue de travailler sur sa feuille de route globale pour réduire de 30% l'intensité de ses émissions directes de CO<sub>2</sub> à horizon 2030, avec un focus particulier en 2025 sur la Pologne et les sites de moulages en France.

Le Groupe poursuivra également le déploiement d'outils de gestion et des démarches d'amélioration continue sur les autres sites de production en dehors de France.

Les travaux de réfection de toitures vont également se poursuivre en France.

## INDICATEURS CIBLES

### Emissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) liées à la consommation d'électricité et de gaz (indicateur "entity specific")

	Exercice de référence (2017/2018)	2022	2023	2024	Objectif (2030)
<b>Division Bateau</b>					
Emissions de CO <sub>2</sub> liées à la consommation d'électricité et de gaz (en tCO <sub>2</sub> eq)		32 177	32 190	30 670	22 625
<b>Intensité des émissions de CO<sub>2</sub> (en tCO<sub>2</sub>eq /1000 heures travaillées)</b>	<b>2,77</b>	<b>2,62</b>	<b>2,41</b>	<b>2,39</b>	<b>1,83</b>
Intensité des émissions de CO <sub>2</sub> (tCO <sub>2</sub> eq/M€ CA)	29,4	25,7	20,9	21,9	
<b>Groupe</b>					
Emissions de CO <sub>2</sub> liées à la consommation d'électricité et de gaz (en tCO <sub>2</sub> eq)	33 716	33 391	31 796	22 625	
<b>Intensité des émissions de CO<sub>2</sub> (en tCO<sub>2</sub>eq /1000 heures travaillées)</b>	<b>2,50</b>	<b>2,31</b>	<b>2,15</b>	<b>2,39</b>	
Intensité des émissions de CO <sub>2</sub> (tCO <sub>2</sub> eq/M€ CA)	26,2	22,1	17,8	21,9	

\* Les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux consommations d'énergie électrique et de gaz naturel sont calculées sur la base des facteurs d'émissions issus de l'ADEME (incluant les émissions amont et de combustion de la centrale). Les émissions scope 1 & 2 de la division Bateau selon la méthodologie GHG protocole s'élevaient à 32 079 tCO<sub>2</sub>eq en 2022, à 30 834 tCO<sub>2</sub>eq en 2023 et 23 058 tCO<sub>2</sub>eq en 2024.

Le Groupe s'est fixé un objectif de réduction de 5% par an en intensité physique d'ici 2030 afin de s'inscrire sur une trajectoire alignée 1,5°C au niveau de ses émissions directes, indépendamment de sa variation d'activité. Historiquement, le périmètre couvre les émissions totales

de CO<sub>2</sub> liées aux consommations d'électricité et de gaz, mesurées de manière robuste depuis l'exercice de référence. A partir de 2024, le Groupe vise ce même objectif de réduction sur le périmètre complet des émissions de scope 1&2.

## Autres chiffres clés [E1-5]

ESRS ID	Indicateur (en MWh PCI) - périmètre sites de production Groupe	2022	2023	2024
<b>Consommation d'énergie</b>				
E1-5_01	Consommation totale d'énergie	147 536	146 579	111 289
	<b>Consommation totale d'électricité</b>	<b>48 940</b>	<b>47 780</b>	<b>33 999</b>
E1-5_14	Consommation d'électricité provenant de sources fossiles			8 519
	Consommation d'électricité d'origine nucléaire			20 893
E1-5_07	Consommation d'électricité achetée ou acquise provenant de sources renouvelables			4 085
E1-5_08	Consommation d'électricité renouvelable non combustible autoproduite			502
<b>E1-5_12</b>	<b>Consommation de combustible provenant du gaz naturel</b>	<b>98 595</b>	<b>92 925</b>	<b>67 951</b>
E1-5_11	Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	n.a.	n.a.	9 338
<b>Mix Energétique</b>				
E1-5_02	Consommation totale d'énergie provenant de source fossile	n.a.	n.a.	85 809
E1-5_15	Part des sources fossiles (%)			77%
E1-5_03	Consommation totale d'énergie produite à partir de sources nucléaires	n.a.	n.a.	20 893
E1-5_04	Part de la consommation provenant de sources nucléaires (%)			19%
E1-5_05	Consommation totale d'énergie renouvelable	5 204	5 292	4 587
E1-5_09	Part des sources renouvelables (%)	3,5%	3,6%	4,1%
<b>Production d'énergie</b>				
E1-5_17	Energie renouvelable produite sur les sites du Groupe	-	-	707

Le Groupe ne consomme pas de combustible venant du charbon (E1-5\_10) ou d'autres sources fossiles (E1-5\_13). Le Groupe n'est pas capable d'identifier à ce stade la part de combustible consommé par ses activités propres provenant de source renouvelable (E1-5\_06).

Le Groupe précise qu'en 2024 l'ensemble de ses activités reportées sont considérées comme des activités sectorielles à fort impact climatique comme précisé dans la section liée à la taxonomie européenne. Le périmètre de reporting des données extra-financières est aligné sur le périmètre financier. Par conséquent, les indicateurs liés au secteur à fort impact climatique sont les mêmes que les indicateurs de consommation d'énergie reportés dans le tableau ci-dessus.

## Note méthodologique

**Consommation d'énergie**

Quantité totale d'électricité (en GWh) ou de gaz (en GWh PCS) achetée ou produite et consommée par les sites. En ce qui concerne la consommation de gaz, seul le gaz naturel est pris en compte. Les consommations de propane sont exclues du calcul.

**Emissions de gaz à effet de serre**

Il s'agit des émissions liées à la consommation d'électricité et de gaz. Les facteurs d'émission sont issus de la base de donnée Empreinte de l'ADEME. Ces facteurs prennent en compte les émissions amont et combustions au niveau de la centrale.

## 2.1.2 RÉDUCTION DES EMISSIONS A L'USAGE

**POLITIQUE ET OBJECTIF**

Pour réduire ses émissions indirectes, l'axe prioritaire du Groupe Beneteau est de travailler sur la propulsion motorisée de ses bateaux. Au-delà de l'architecture navale et l'ingénierie qui permettent de réduire la masse des bateaux et de concevoir des carènes réduisant la traînée afin de diminuer les consommations des moteurs durant la navigation, les équipes Marketing produit, R&D et Achats travaillent sur les solutions de propulsion alternative tout en améliorant le confort à bord en réduisant le bruit du moteur.

Le Groupe Beneteau poursuit ses efforts de recherche et réalise notamment une veille active, d'une part sur les modes de stockage de l'énergie (batteries, hydrogène, e-fuels, etc.), d'autre part sur les systèmes de conversion (chargeurs, piles à combustible, machines électriques, etc.).

L'objectif du Groupe est de proposer des solutions silencieuses à zéro émission (lors de la phase d'usage) sur toutes les gammes de bateaux y compris sur les plus grosses unités. Pour ce faire, les systèmes intégrés doivent

permettre d'avoir une autonomie en énergie et propulsion en adéquation avec les besoins des utilisateurs. Cet impératif implique la nécessité de travailler sur des hybridations de systèmes moteurs combinant la densité énergétique proposée par les systèmes thermiques et la réduction de bruit et d'émissions de CO<sub>2</sub> (lors de la phase d'usage) associé aux motorisations électriques.

Le Groupe s'est engagé à développer et promouvoir commercialement des solutions de propulsion alternative pour l'ensemble de ses modèles d'ici 2030. La marque DELPHIA vise même quant à elle de proposer une gamme 100% électrique d'ici 2025.

## PLAN D'ACTION ET RESSOURCES ENGAGÉES

### Actions en place et résultats obtenus en 2024

En 2023, le Groupe Beneteau a poursuivi le développement de ses partenariats avec Torqeedo et Vision Marine afin de proposer des solutions de propulsion alternative sur chacun de ses quatre segments de marché (bateau à moteur « Dayboating » et « Motor Yachting », ainsi que pour les voiliers monocoque et multicoque).

En 2024, le Groupe Beneteau a développé un nouveau concept de bateau à navigation lente pour le charter et pour les propriétaires permettant de réduire de 50% les émissions de gaz à effet de serre associées à l'usage. Pour se faire, le Groupe a développé sa première propulsion hybride série à faible tension (48V). Ce système inclut des batteries du fournisseur MG et des pods de la marque Fisher Panda. Ce système associé à l'optimisation de l'intégration de panneaux photovoltaïques sur le roof permet à l'utilisateur de naviguer de manière décarbonnée tout en profitant de son expérience à bord (confort, climatisation...). En 2025, ce concept doit être présenté afin de vérifier l'existence d'un marché idoine pour ce type de navigation.

Sur le segment des voiliers, les marques BENETEAU et JEANNEAU ont continué à commercialiser en 2024 six modèles disponibles en version 100% électrique. La solution de pod développée avec la société Torqeedo, d'une puissance maximum disponible de 12kW, est principalement adaptée aux voiliers monocoques de moins de 40 pieds.

Concernant les bateaux moteurs hors-bord, le Groupe Beneteau s'était associé à la société Vision Marine pour développer et proposer sur sa gamme eau intérieure de la marque FOUR WINNS des moteurs hors bords de 130kW.

### INDICATEUR CIBLE [E1-4]

	Exercice de référence (2022)	2023	2024	Objectif (2030)
Emissions totales de GES en intensité de chiffre d'affaires (en tCO <sub>2</sub> eq/M€)	913	733	663	639
Emissions totales de GES (en tCO <sub>2</sub> eq)	1142	1 076	686	
% modèles avec propulsion alternative disponible	1%	7%	8%	100%

Le premier bateau de cette gamme (FOUR WINNS H2e) a été commercialisé sur les salons de Dusseldorf et Miami en 2023. Les études de 2024 ont montré les limites d'un tel système notamment en Europe car il ne permet pas la mise en place d'une charge rapide. L'année 2024 a donc focalisé sur le mapping de solutions disponibles pour une prise en charge rapide et proposant une certification CE. L'année 2025 doit permettre au Groupe de tester ces nouvelles solutions.

Enfin, la marque DELPHIA a quant à elle poursuivi l'électrification de sa gamme de bateaux pour la navigation en eaux intérieures. Après le lancement du modèle D11 disponible en propulsion 100% électrique en 2022, la marque a commercialisé son deuxième modèle (D10).

L'année 2024 a permis de finaliser le travail d'hybridation fait avec notre partenaire stratégique Volvo. Les conclusions de cette étude montrent que la solution hybride parallèle est viable techniquement mais ne peut être proposée que sur des grosses unités du fait de son coût. Le travail d'intégration de ce type de propulsion continuera sur 2025 notamment sur la gamme Lagoon.

### Perspectives

Le Groupe va poursuivre la qualification de solutions de propulsion alternative telles que les solutions 'hybride série' et 'hybride parallèle' afin de pouvoir proposer des solutions alternatives sur l'ensemble des segments de marché. Ces solutions devront s'accompagner de système permettant une meilleure gestion de l'énergie disponible à bord. Lorsque ces étapes d'identification et fiabilisations seront abouties, le Groupe accélérera l'intégration de ces systèmes de propulsion dans son plan produit et la commercialisation des nouveaux modèles.

Le Groupe poursuivra par ailleurs ses initiatives en matière d'architecture navale pour réduire la consommation de ses modèles, comme par exemple l'intégration de foils pour réduire la trainée sur les petits catamarans à moteurs.

Enfin, grâce au déploiement de Seanapps, le Groupe pourra ajuster au mieux les caractéristiques de son offre produit et réduire la consommation à bord tout en améliorant le confort pour les clients.

Il est important de souligner que certains moteurs compatibles avec l'usage de biocarburants sont d'ores et déjà disponibles sur les bateaux du Groupe.

En raison des variations d'activité importante, le Groupe a

décidé de piloter l'intensité des émissions de CO<sub>2</sub> par rapport au chiffre d'affaires comme indicateur cible de sa trajectoire carbone. En 2024, la stratégie de montée en gamme, le renforcement des activités Voile et le développement de l'offre de catamarans au sein des activités Moteur ont permis de réduire l'intensité des émissions globales de CO<sub>2</sub> du Groupe de ~910tCO<sub>2</sub>/M€ en 2022 à ~660tCO<sub>2</sub>eq/M€ en 2024.

Pour piloter sa contribution directe sur la trajectoire carbone de scope 3, le Groupe a également décidé de suivre comme indicateur cible le nombre de modèles commercialisés avec un système de propulsion alternative. En 2023, 8 nouveaux modèles ont été lancés avec une version disposant d'un système de propulsion électrique ou hybride (7 voiliers, 2 modèles de la marque Delphia et 1 modèle de bateau hors-bord). En 2024, l'ajout d'un nouveau concept de bateau a permis de valider une chaîne hybride série faible tension.

## Autres chiffres clés [E1-6]

Périmètre division Bateau (en milliers de tonnes de CO <sub>2</sub> eq)	Exercice de référence 2022	2023		2024
		2023	2024	2024
<b>Emissions brutes de GES - Scope 1</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	
<b>Emissions brutes de GES - Scope 2 (basées sur la localisation)</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	
<b>Emissions brutes de GES - Scope 3</b>	<b>1 110</b>	<b>1 045</b>	<b>663</b>	
1. Produits et services achetés	228	208	132	
2. Biens immobilisés	35	47	35	
3. Emissions liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans le Scope 1 ou 2)	5	5	4	
4. Transport de marchandise amont et distribution	8	7	4	
5. Déchets générés	2	2	1	
6. Déplacements professionnels	8	3	3	
7. Déplacements domicile travail	12	12	10	
9. Transport de marchandise aval et distribution	8	7	4	
11. Utilisation des produits vendus	753	709	442	
12. Fin de vie des produits vendus	51	46	28	
<b>Total des émissions brutes de GES - scope 1, 2 &amp; 3 (basées sur la localisation)</b>	<b>1 142</b>	<b>1 076</b>	<b>686</b>	
<b>Intensité des émissions brutes de GES rapportées au chiffre d'affaires (en tCO<sub>2</sub>eq/M€)</b>	<b>913</b>	<b>733</b>	<b>663</b>	

En dehors de la production d'énergie photovoltaïque sur ses sites de production en France, le Groupe n'a pas contractualisé d'approvisionnement d'énergie d'origine renouvelable et s'approvisionne essentiellement auprès des acteurs publics. Les émissions de scope 2 sont donc calculées à ce stade exclusivement sur la base de la localisation.

Le Groupe concentre ses efforts sur la réduction des émissions et n'a pas acheté de crédits carbone ni financé de mécanismes de compensation carbone en 2024. En conséquence, le Groupe ne reporte pas sur les ESRS E1-7.

## Note méthodologique

### Mise à jour du Bilan Carbone Scope 3

Pour les exercices 2023 et 2024, le bilan carbone complet de l'activité Bateau a été mis à jour en considérant les mêmes hypothèses que celles du bilan carbone 2022 (durée de vie, taux d'optionnage, temps d'utilisation moteur par an et consommation d'énergie au port, etc.). Les mix de matière ont été considérés comme stables pour chaque segment de marché, de même que les différents facteurs d'émissions de scope 3.

### Emissions en intensité de chiffre d'affaires

Le revenu net considéré pour le calcul d'intensité des émissions de CO<sub>2</sub> correspond au chiffre d'affaires de la division Bateau, soit le chiffre d'affaires tel que reporté dans les états financiers du Groupe pour les exercices 2023 et 2024, et à celui communiqué dans la note 4 des comptes consolidés pour l'exercice 2022.

## 2.2 Ouvrir la voie de l'économie circulaire dans le nautisme, de l'éco-conception à la fin de vie [ESRS E5]

### DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉS

Les niveaux actuels de consommation de ressources ne pourront pas continuer dans le futur, tant pour des raisons économiques (coûts d'extraction et tensions géopolitiques croissantes), qu'environnementales (épuisement des ressources naturelles, changement climatique, dégradation des écosystèmes). Selon l'analyse de double matérialité, l'impact négatif de l'activité du Groupe lié à la consommation des ressources naturelles et minérales finies se matérialise à court, moyen et long terme essentiellement sur la chaîne de valeur amont, tandis que celui relatif à l'épuisement des ressources fossiles est principalement lié à la consommation de carburant en aval de la chaîne de valeur (impact traité en section E1).

Le risque associé à cet enjeu est principalement économique et concerne, à moyen terme, l'amont de la chaîne de valeur du Groupe : raréfaction des ressources entraînant une incapacité à se fournir en matières premières et donc une incapacité de production de nos bateaux. Le risque est également réglementaire puisque l'utilisation de ces matières premières est susceptible de générer des impacts environnementaux importants.

Pour assurer une croissance soutenable, le Groupe Beneteau a pour ambition de recourir à l'utilisation raisonnée de matériaux, et tant que faire se peut, renouvelables. Pour cela, le Groupe travaille, dès la phase

amont, en collaboration avec ses fournisseurs de matières premières et de composants afin d'intégrer une part maximisée de composants biosourcés et/ou recyclables et/ou recyclés. Ce travail se poursuit sur l'architecture naval de nos coques afin d'en limiter les consommations de carburant associées à la propulsion. Cela constitue, à long terme, un impact positif du Groupe, la réduction et la recyclabilité des déchets permettant de réduire la pression sur l'exploitation des ressources.

Tous ces axes sont finalement complétés par des actions visant à augmenter la durée de vie de bateaux (activité de refit) et/ou facilitant son démantèlement et son recyclage.

La déconstruction organisée des bateaux et le recyclage des matières pouvant l'être est un enjeu clef pour le développement d'une véritable économie circulaire. Elle évite la présence de bateaux vétustes et hors d'usage dans des zones non autorisées et permet la valorisation des matériaux récupérés. A court / moyen terme, cela représente une opportunité de marché pour les opérations propres Groupe : développement de produits éco-conçus et d'offres alternatives. La mise en place d'une économie circulaire permettrait également au Groupe de baisser la consommation de ressources et donc, à moyen terme, de réduire ses coûts.

Pour les bateaux de plaisance, la fin de vie survient environ à 40 ans après leur construction.

### 2.2.1 UTILISER LES MATIÈRES PREMIÈRES DE FAÇON RAISONNÉE

#### POLITIQUE ET OBJECTIF [E5-1]

Les bateaux de plaisance fabriqués par le Groupe Beneteau sont constitués à environ 40%, en poids, de matériaux composites, entrant dans la composition des pièces de structure et de l'ensemble des pièces de capotage. Après avoir entamé une caractérisation des résines et des fibres qu'il utilise, le Groupe Beneteau a identifié quatre axes d'innovation :

- développer et utiliser une résine bio-sourcée pour la fabrication des petites et des grandes pièces en injection ou infusion ;
- proposer des résines recyclables en lieu et place des résines polyester employées actuellement. Ces dernières étant thermodurcissables, c'est à dire infusibles et insolubles, elles sont par conséquent non recyclables. L'objectif du Groupe est de remplacer les résines actuellement utilisées dans les ateliers par des matériaux fusibles (comportement thermoplastique), permettant de séparer, en fin de vie, les fibres de la résine et donc de faciliter leurs recyclages respectifs ce qui entraînerait

notamment une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> sur la fin du cycle de vie ;

- favoriser et accroître l'utilisation de fibres végétales, en particulier de chanvre dont les caractéristiques présentent de nombreux avantages environnementaux. L'utilisation de ces fibres, produites et transformées localement, nécessitant une consommation d'eau réduite, s'intercalant dans les cycles de cultures à destination des hommes et des animaux, répond à l'engagement du Groupe Beneteau de rechercher des solutions durables ;
- travailler sur le réemploi et/ou recyclage des fibres de verre en partenariat avec les fournisseurs historiques du Groupe. Il existe deux possibilités à exploiter. La première consiste à réemployer les chutes de tissus émanant de la phase de découpe en interne de notre société. Ces tissus n'ayant pas été en contact avec la résine, il est plus facile de les « upcycler ». La seconde solution consiste à refondre les fibres ayant été en contact avec notre résine. Pour cela, une pyrolyse est nécessaire au préalable pour séparer la résine des fibres. Cet axe est en cours de développement. Son industrialisation pourrait intervenir dans un avenir proche.

Le Groupe n'ayant pas de politique formalisée dédiée sur cet enjeu, ces axes résument la démarche mise en place par le Groupe pour adopter une utilisation raisonnée des ressources entrantes.

Le déploiement de cette politique est communiqué aux parties prenantes externes lors des salons nautiques et au travers des prix attribués. Les innovations qui sont industrialisées et commercialisées sont mentionnées dans les fiches techniques des bateaux.

Par ailleurs, le bois est utilisé pour produire les aménagements intérieurs des bateaux et le renforcement de leur structure. Le poids de cette ressource naturelle représente environ 10% à 15% du poids total des matériaux utilisés pour la construction des bateaux. Le Groupe se donne pour objectif d'augmenter la proportion de bois provenant de forêts certifiées comme éco-gérées (voir également enjeu E4 – Biodiversité).

## PLAN D'ACTIONS ET RESSOURCES ENGAGÉES [E5-2]

### Actions en place et résultats obtenus en 2024

Suite à plusieurs essais techniques réalisés sur les résines alternatives (thermoplastiques recyclables, polyester biosourcée), le Groupe Beneteau a tout d'abord qualifié une résine biosourcée à 14% pour la fabrication des petites pièces, ce qui a permis de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de cette résine de 10%. Cette solution a été industrialisée en 2022 et déployée sur plus de 30 000 pièces par an au sein du groupe. En 2023, le groupe Beneteau a poursuivi ses efforts en augmentant la part de biosourcée dans certaines de ses résines de petites pièces. Ce taux est passé de 14% à 35% en juillet 2023 ce qui permet, in fine, de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> associées à cette résine de 29%. Le déploiement de ce travail a continué sur 2024.

Après 3 ans de co-développement avec Arkema, le Groupe Beneteau a fabriqué le premier bateau de série au monde en résine recyclable. Le First 44 a été présenté en avant-première sur le salon nautique de Paris en Décembre 2022. L'année 2023 a, quant à elle, permis la mise à l'échelle industrielle de cette solution sur le JEANNEAU Sun Fast 300D (voilier de course au large) pour démontrer dans des conditions exigeantes la fiabilité de cette nouvelle résine. La première ligne de production en série de bateaux en résines recyclables a déjà permis de fabriquer 34 voiliers sur le site de Chevillé à fin 2024. Cette matière continue d'être déployée en interne sur le chantier naval historique de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Deux Oceanis Yacht 60 ont ainsi été réalisés en Elijum sur l'année 2024.

Une dernière solution alternative a été mise en place dans nos ateliers sur l'année 2024. Cette dernière repose sur le principe de la bio-attribution (certification ISCC+ de notre fournisseur). Elle contient 100% de Styrène bio-attribué ce qui représente 45% de la globalité du matériau. Ce polyester renommé « Low carbon » permet de réduire de 9% l'impact CO<sub>2</sub> du polyester. Celle-ci est d'ores et déjà

appliquée sur les Lagoon 82, 67, 60, 55 et 51 (soit près de 28 tonnes de matière en 2024).

Concernant les fibres naturelles, les équipes du Groupe avaient qualifié en 2022 l'intégration jusqu'à 14% de fibres de chanvre parmi les fibres utilisées dans la réalisation de pièces non structurelles, comme les capots. L'industrialisation de ce procédé en 2023 a permis d'intégrer ces fibres naturelles dans 25% des petites pièces produites en France.

En outre, le Groupe travaille sur le recyclage et le réemploi de ses fibres de verres souillés ou non. Ce travail a été reconnu et récompensé par un award sur le thème de la durabilité lors d'une cérémonie au salon du METS ("sustainability award" pendant les Boat Builders awards - voir section 1.6).

Le Groupe Beneteau a également travaillé sur la standardisation de la méthodologie d'Analyse du Cycle de Vie (ACV) pour les bateaux de plaisance. Après avoir élaboré, en 2023, une première méthodologie avec la Fédération des Industries Nautiques (FIN) et d'autres acteurs français, celle-ci a été partagée à l'échelle européenne. En 2024, en concertation avec EBI, les fédérations nationales européennes et les acteurs européens du secteur, cette méthodologie a été étendue et perfectionnée.

### Perspectives

Le Groupe Beneteau va poursuivre son travail d'analyse de cycle de vie (ACV) sur les segments du Motor Yachting et des voiliers multicoques. Ces études permettront de prioriser les solutions à mettre en place pour réduire les impacts environnementaux des différentes étapes de la vie des bateaux.

Après avoir porté le sujet de la standardisation des Analyses du Cycle de Vie (ACV) à l'échelle nationale puis européenne, le Groupe Beneteau espère continuer ce travail à l'échelle mondiale en y intégrant les instances internationales et nord-américaines.

Le Groupe Beneteau poursuivra le déploiement de la résine « low carbone » contenant jusqu'à 45% de matières d'origine biologique et/ou recyclée.

En 2024, le Groupe Beneteau a travaillé conjointement avec Owens Corning et Chomarat sur le recyclage des fibres de verre. Cette solution sera déployée à l'échelle industrielle en 2025. Elle permettra in fine d'éviter l'enfouissement des fibres sur le territoire.

En 2025, le Groupe Beneteau s'allie avec des acteurs industriels majeurs (Veolia, Arkema, Chomarat, Composite Recycling et Owens Corning) afin de proposer un modèle d'économie circulaire pour le composite dans le secteur de la construction nautique. Plus d'information sur cette initiative sont disponibles dans le communiqué de presse associé : [Une alliance industrielle pour une construction nautique circulaire](#).

## INDICATEUR CIBLE

Le Groupe Beneteau a installé sa première ligne de production en série à Cheviré pour la fabrication de voiliers en résine recyclable. En 2024, 34 bateaux y ont été produits depuis le lancement de la série. Deux Oceanis Yacht 60 ont été produits avec la même résine sur le site de Saint Gilles Croix de vie.

## Autres chiffres clés [E5-4]

ESRS ID	Indicateur (en tonnes)	2024
E5-4_02	Achat de matière première (resine & fibre)	11 717
E5-4_02	Achat de matière première (bois)	5 390
E5-4_03	% de matériaux biosourcés (estimé)	14%
E5-4_04	Quantité de matière achetée identifiée comme d'origine recyclée	1 039
E5-4_05	% de matériaux ou composants recyclée (estimé)	3%

## Note méthodologique

Dans le cadre de son bilan carbone, la division Bateau a réalisé une estimation des flux de matières entrants et sortants (produits finis et déchets) et vérifié la cohérence des achats de matériaux entrants grâce à l'extrapolation des bilans de masse réalisés pour les ACV de ces principaux segments d'activité.

Depuis 2023, le Groupe communique des chiffres clés associés aux ESRS E5 sur l'usage des ressources et l'économie circulaire.

Concernant les produits finis, le principal indicateur d'impact communément utilisé dans l'industrie de la plaisance est la masse lège ( $m_{LC}$ ) d'un bateau. Cette donnée, définie par les normes EN ISO 8666 : 2020 et vérifiée par les organismes d'homologation de chaque modèle de bateau avant leur mise sur le marché, correspond à la masse à vide d'un bateau équipé de l'armement minimum requis pour la navigation. La masse réelle des produits finis est généralement supérieure à la masse lège de 10% à 20% en moyenne selon les segments, en fonction des options choisies par le client final. Au cours de l'exercice 2024, la masse lège ( $m_{LC}$ ) cumulée des bateaux produits s'est élevée à près de 24 milliers de tonnes.

Concernant les flux entrants, les principales matières premières approvisionnées par le Groupe sont les matières destinées au composite (fibres, résines, gelcoat) qui

Suite à l'atteinte de cet objectif d'industrialisation de cette résine recyclable, le Groupe réfléchit à un nouvel indicateur moyen terme sur le taux de matière d'origine biosourcé, recyclé ou recyclable à bord de ses bateaux.

représentent plus de 40% de la masse des bateaux, ainsi que le bois pour les aménagements intérieurs (10% à 15% de la masse des bateaux). Les autres flux entrants sont essentiellement des équipements ou produits manufacturés. Selon les Analyses de Cycle de Vie, les métaux et les plastiques représentent respectivement entre 15% et 20% et entre 10% et 15%. Seules les familles de produits du composite, du bois ou des composants comme les quilles ou les mats peuvent être à ce stade collectées, ou converties de manière fiable, en masse. Sur l'année 2024, la masse d'achat associée à ces familles de produit a représenté près de 18 milliers de tonnes. La part de matière dont l'origine renouvelable (biosourcée ou recyclée) a pu être identifiée et a représenté quant à elle près de 5 milliers de tonnes, soit un tiers de ces catégories d'achats. Cette part identifiable représente entre 15% à 20% de la masse totale estimée des flux sortants (produits & déchets). La contribution provient essentiellement du bois et des métaux recyclés utilisés dans les quilles et le gréement. De plus, le Groupe s'est déjà approvisionné à hauteur de 22 tonnes de résines recyclable. Cette part devrait progresser en particulier avec l'industrialisation des innovations du Groupe en matière de composites.

Pour le calcul des indicateurs E5-4\_03 et E5-4\_04, le Groupe considère en première approche que le flux total des ressources entrantes est égal au flux estimé des ressources sortantes.

## 2.2.2 CONTRIBUER AUX FILIÈRES DE DÉCONSTRUCTION

### POLITIQUE ET OBJECTIF [E5-1]

Depuis de nombreuses années, le Groupe Beneteau est un acteur engagé dans les filières de déconstruction. Si le Groupe n'a pas de politique formalisée en la matière, il a néanmoins participé à la structuration de la filière de déconstruction en France, contribue activement aux

travaux de l'éco-organisme et siège à son instance dirigeante.

Crée par la Fédération des Industries Nautiques en 2009 et agréée par l'Etat en 2019, l'APER<sup>1</sup> (Association pour la Plaisance Eco-Responsable) est le seul éco-organisme au monde dédié

<sup>1</sup> Plus d'informations disponibles sur le site <https://www.recyclemonbateau.fr/>

à la fin de vie des bateaux de plaisance. L'APER regroupe aujourd'hui 102 entreprises adhérentes, constructeurs et importateurs, qui représentent près de 90% du marché français. Près de 13 000 bateaux ont été déconstruits depuis septembre 2019 et plus d'une trentaine de centres de déconstruction sont actuellement opérationnels.

## PLAN D'ACTION ET RESSOURCES ENGAGÉES [E5-2]

### Actions en place et résultats obtenus en 2024

Au-delà de la forte contribution financière en tant que metteur sur le marché (920 k€ en 2024, vs. 580k€ en 2023), le Groupe Beneteau participe activement à la gouvernance de l'éco-organisme APER au travers de trois représentants qui siègent à son Conseil d'administration, dont deux membres également élus au Bureau comprenant le rôle de Président.

Au 31 décembre 2024, 13 080 bateaux ont été déconstruits depuis le lancement de l'APER en 2019, dont plus de 3 000 pour la seule année 2024.

### Perspectives

Le Groupe Beneteau, présent dans les instances de gouvernance de l'APER, a soutenu activement cet éco-organisme afin de renouveler en 2024 son agrément pour la prise en charge de la déconstruction des bateaux en fin de vie. Ce renouvellement présente plusieurs défis dont l'augmentation du nombre de déconstruction et la prise en compte partielle du transport pour les bateaux en fin de vie.

L'APER et Composite Recycling ont signé un partenariat visant à déployer des unités mobiles autonomes en énergies pour traiter par pyrolyse les déchets composites issus de la déconstruction des bateaux de plaisance. Une fois séparées de la résine et nettoyées, les fibres de verre pourront être à nouveau utilisées, dans la fabrication de bateaux de plaisance ou de nombreux autres produits. La première unité mobile vient d'être installée sur Saint Herblain (périphérie Nantaise) en début 2025. Après cette phase pilote, ce dispositif sera adapté à l'échelle industrielle des centres de déconstructions. Un partenariat stratégique entre tous les acteurs de la chaîne de valeur est en cours d'élaboration (metteur sur le marché, chimistes de la résine et des fibres, Composite Recycling et enfin une entreprise de démantèlement)

### INDICATEUR CIBLE

Pourcentage d'atteinte de l'objectif de 20 000 bateaux déconstruits en 2024 par l'APER : 13 080 bateaux, soit 65% de réalisation.

### Autres chiffres clés

ESRS ID	Indicateur	2023	2024
Entity specific	Montant des éco-contributions versées par le Groupe à l'éco-organisme APER (périmètre France) (en k€)	580	920

À l'heure actuelle, il n'existe pas de méthodologie standard pour calculer la réparabilité et le taux de recyclage des bateaux, de sorte qu'aucune valeur moyenne n'est disponible pour l'industrie nautique.

## 2.2.3 MAITRISER ET RÉDUIRE LA GÉNÉRATION DES DÉCHETS

### POLITIQUE ET OBJECTIF [E5-1]

Afin de maîtriser la génération des déchets non dangereux liés à ses opérations industrielles, le Groupe s'appuie sur une démarche « 4R » (Réduire, Réutiliser, Recycler, Revaloriser). Tous les sites procèdent au tri sélectif des déchets avec des filières de valorisation, notamment pour les emballages (cartons, plastiques, métaux) et le bois. Les déchets non dangereux ne pouvant être recyclés sont valorisés énergétiquement (incinération). Ainsi une tonne de déchets traités permet au prestataire de produire 30kWh d'électricité. Le Groupe veille à limiter au maximum la génération de déchets dangereux (déchets souillés d'acétone, DEEE et batteries) qui font, dans la plupart des cas, l'objet d'une incinération avec valorisation énergétique par les prestataires.

La gestion des déchets fait partie intégrante de la politique HSEE du Groupe décrite en E2 et fait l'objet de procédures mises à disposition de l'ensemble des salariés. Cette politique s'inscrit dans la démarche ISO14001 déployée par le Groupe.

L'ambition de réduction de la quantité de déchets éliminés et l'engagement d'amélioration continue se traduise par l'intégration de l'indicateur cible ci-dessous parmi les trois objectifs RSE associés à sa convention de financement moyen terme multi-devise.

## PLAN D'ACTIONS ET RESSOURCES ENGAGÉES [E5-2]

### Actions en place et résultats obtenus en 2024

En 2024, des premières expérimentations ont été faites avec une start-up pour trouver un nouvel exutoire pour les déchets de résines en particulier sur la résine Elium.

Dans le cadre de sa démarche de certification ISO14001, le second site polonais a renforcé sa démarche de recyclage de ses déchets, et a ainsi évité en 2024 que 50% de ses déchets ne soient éliminés.

## INDICATEUR CIBLE [E5-3]

Taux de recyclage et valorisation des déchets non dangereux - Sites de production	Exercice de référence (2011/2012)	Objectif (2025)		
		2022	2023	2024
Division Bateau (France)	58%	77%	84%	81%
Division Bateau (Global)		58%	68%	67%
<b>Périmètre Groupe</b>	<b>n.a.</b>	<b>66%</b>	<b>73%</b>	<b>67%</b>

L'ambition du Groupe est de réduire la quantité de déchets éliminés. L'indicateur cible principal fixé est le taux de recyclage et de valorisation des déchets non dangereux. Celui-ci correspond au ratio entre la quantité de ces déchets non éliminés (tel que défini par la norme et reporté en E5-5\_08) et la quantité totale de ces déchets non dangereux générés sur l'exercice (tel que reporté en E5-5\_07). L'exercice de référence 2012 correspond à l'année de lancement de la démarche ISO 14001 sur les sites français de la division Bateau. En 10 ans le taux a

### Perspectives

Le Groupe initiera en 2025 un projet pour la recyclabilité des tissus en fibre de verre et poursuivra également l'harmonisation et le partage des meilleures pratiques « 4R » de l'ensemble de ses sites pour réduire ses déchets.

A moyen terme, le Groupe poursuivra également les pistes de valorisation des déchets dangereux.

## Autres chiffres clés [E5-5]

ESRS ID	Indicateur (quantité en tonnes pour l'année de reporting)	2022	2023	2024
<b>E5-5_07</b>	<b>Quantité totale de déchets produite</b>	<b>22 064</b>	<b>25 385</b>	<b>11 142</b>
	dont Déchets non dangereux (DND)	20 591	23 185	9 452
E5-5_15	dont Déchets dangereux (DD)	1 473	2 201	1 690
E5-5_10	Quantité totale de déchets non recyclés	n.a.	15 239	6 383
E5-5_11	Pourcentage de déchets non recyclés (%)	n.a.	60%	57%
entity specific	Taux de valorisation/recyclage des déchets non dangereux (DND)	66%	73%	67%
entity specific	Taux de valorisation/recyclage des déchets (DND + DD)	n.a.	75%	68%
entity specific	Quantité totale de déchets par million d'heures travaillées pour l'année de reporting (en t/million h)	1 529	1 682	1 179

progressé de 58% à 77% sur le périmètre français. L'objectif que le Groupe s'est fixé pour 2025 est d'atteindre un taux de recyclage et de valorisation des déchets non dangereux supérieur à 70% sur l'ensemble du périmètre. Comparé à une référence de 58% en 2022 au niveau global, ce taux atteint 67% en 2024 (dont 81% pour les sites français).

La baisse de 5 points entre 2023 et 2024 au niveau du Groupe provient du changement de périmètre lié à la cession de l'Habitat.

ESRS ID	Indicateur (quantité en tonnes pour l'année de reporting)	2024	Déchets dangereux (DD)	Déchets non dangereux (DND)
<b>E5-5_07</b>	<b>Quantité totale de déchets produite</b>	<b>11 142</b>	<b>1 690</b>	<b>9 452</b>
	<b>Quantité de déchets non éliminés</b>	<b>7 626</b>	<b>1 327</b>	<b>6 299</b>
<b>E5-5_08</b>	Quantité de déchets réutilisés	182		182
	Quantité de déchets recyclés ou valorisés matière	4 577	589	3 987
	Quantité de déchets valorisés énergétiquement	2 867	738	2 129
	<b>Quantité de déchets éliminés</b>	<b>3 516</b>	<b>362</b>	<b>3 154</b>
	Quantité de déchets éliminés par incinération	105	105	-
<b>E5-5_09</b>	Quantité de déchets éliminés via la mise en décharge	3 205	72	3 132
	Quantité de déchets éliminés via une autre opération d'élimination	206	185	21
E5-5_10	Quantité totale de déchets non recyclés	6 383		
E5-5_11	Pourcentage de déchets non recyclés (%)	57%		
E5-5_16	Quantité total de déchets radioactifs	-		
Entity Specific	Taux de valorisation/recyclage des déchets	68%	79%	67%

## Note méthodologique

### Déchets

Les quantités de déchets reportées sont les déchets sortis du périmètre géographique des sites de production. Les quantités exprimées en tonnes correspondent aux valeurs facturées par les prestataires sur la période.

### Typologie de déchets

Les principaux déchets sont :

- Déchets non dangereux recyclés : carton, PVC, papier, cuivre, plastique, ferraille, plâtre,
- Déchets non dangereux valorisés : déchets de bois, sciures de bois,
- Autres Déchets non dangereux : tout-venant, déchets inertes,
- Déchets dangereux : colles, peintures, résines, piles, ampoules/néons, DAS, batteries.

### Typologie de traitement

La classification des déchets est réalisée selon les codifications européennes.

Une description synthétique est donnée ci-dessous:

- Réutilisation: utilisation directe du déchet, sans effectuer de procédé pour le transformer, par exemple, la réutilisation d'une palette.
- Recyclage: retraitement de matériaux ou de substances contenus dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas, notamment, la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible, les procédés comportant une combustion ou une utilisation comme source d'énergie, y compris l'énergie chimique, ou les opérations de remblayage.
- Valorisation: utilisation du déchet pour remplacer un élément ou un matériau (valorisation matière) ou pour produire une source d'énergie (valorisation énergétique).
- Enfouissement: mise en décharge ou stockage souterrain.

## 2.3 Réduire l'impact environnemental des opérations industrielles [ESRS E2]

### DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIES [E2.IRO-1]

En tant que groupe industriel, le Groupe Beneteau est conscient de l'impact environnemental de ses opérations liées à la fabrication des bateaux de plaisance et cherche à constamment réduire son empreinte dans le cadre de ses programmes de management environnemental.

Dans le cadre de ses opérations propres, les activités ayant les impacts les plus significatifs font l'objet d'études d'impact supervisées par les autorités locales (réglementation ICPE en France). Des consultations, en particulier auprès des communautés affectées, sont menées pour tous les projets ou modifications majeurs ayant un impact lorsque la loi l'exige. Par ailleurs, en ce qui concerne la pollution de l'air, de l'eau et des sols, le Groupe suit les réglementations et lignes directrices émises par les administrations et agences locales, qui élaborent des cadres sur la base de consultations sur le terrain avec les parties prenantes concernées. Ces consultations sont effectuées dans le cadre des modifications de processus lors de la préparation des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation des sites industriels.

Lors de son analyse de double matérialité, le Groupe a d'une part consulté ses experts HSEE pour évaluer les enjeux liés à ses opérations propres et d'autre part intégré les impacts de ses produits liés aux pollutions par le biais d'analyses du cycle de vie (ACV). L'enjeu de la pollution de l'air est évalué matériel pour le Groupe, en raison de ses émissions polluantes de Composés Organiques Volatiles (COV) issus de l'activité composite (utilisation de résines, gel coats, enduits de collage et solvants) et ébénisterie (vernissage des bois), propres à l'activité de construction de bateaux de plaisance. En premier lieu, ces émissions peuvent impacter à court terme la santé et la sécurité des collaborateurs qui y seraient exposés et sont évaluées comme un impact matériel avant considération des mesures de mitigation déployées par le Groupe (enjeu de santé et sécurité des collaborateurs traité en SI). Par ailleurs, le caractère matériel de cet enjeu provient également du risque d'augmentation potentiel des exigences réglementaires qui pourrait entraîner des investissements importants pour maintenir le niveau de conformité des opérations.

### POLITIQUE ET OBJECTIF [E2-1]

Depuis 2012, le Groupe a structuré sa politique Environnement en s'appuyant sur la norme internationale ISO 14001 qui vise à réduire l'impact environnemental d'une organisation en tenant compte des attentes des différentes parties prenantes. Afin de suivre l'application de cette norme ISO 14001 et des normes internes de protection de l'environnement, le Groupe procède à des

audits internes de ses sites industriels. Des audits externes sont par ailleurs réalisés annuellement par un organisme tiers accrédité sur les sites certifiés.

Au cours des prochaines années, le périmètre des sites certifiés est amené à s'élargir. La politique Environnement du Groupe est partie intégrante de la politique HSEE et est accessible à tous les collaborateurs. Elle est portée par le Directeur des Opérations, membre du Comité de Direction de la Division Bateau et est supervisée par le directeur HSEE.

Cette politique Environnement couvre différents axes, dont :

- la réduction de la consommation de matières premières et la maîtrise de la génération des déchets (enjeu traité au paragraphe E5) ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique des sites de production (enjeu traité au paragraphe E1) ;
- la gestion des produits chimiques et la réduction des émissions polluantes, en particulier celles de composés Organiques volatiles, tel que décrites ci-dessous ;
- le plan de gestion des risques pour prévenir et limiter les risques d'accidents portant atteinte à l'environnement (départ de feu, pollution accidentelle, etc.). Pour plus de précisions, voir le chapitre "Facteurs de Risque et Environnement de Contrôle" ;
- les plans de gestion de l'eau. Même si l'activité de production est peu consommatrice de ressources en eau, des plans de gestion de l'eau sont définis sur les sites français et polonais et les plans d'actions d'amélioration continue sont audités dans le cadre de la démarche de certification ISO 14001.

### Emissions de Composés Organiques Volatiles

Pour réduire les émissions polluantes liées aux composés organiques volatils (COV), le Groupe accroît depuis plus de 10 ans l'utilisation de techniques moins émissives d'injection (en moule fermé) et d'infusion (sous bâche), et privilégie les résines et les enduits de collage à faible teneur en styrène. La consommation de résine contact a ainsi été divisée par 10. Conformément à la réglementation en vigueur en France, les bilans matières et les plans de gestion de solvants sont communiqués aux autorités compétentes.

### Gestion des produits chimiques

Concernant les produits chimiques utilisés dans le Groupe, en complément de s'assurer que tous les produits utilisés soient conformes à la réglementation REACH, une procédure d'homologation est en place, permettant de s'assurer que tout nouveau produit a été autorisé par la médecine du travail, le service HSEE (Hygiène, Sécurité,

Environnement, Energie) et le laboratoire du Groupe. Cette validation préalable permet de vérifier notamment les risques pour la santé du personnel utilisant ce produit, les risques pour la sécurité des sites où il sera utilisé et les dangers et risques pour l'environnement en conditions normales et accidentelles d'utilisation et de stockage du produit. Cette procédure s'accompagne avec le laboratoire interne de travail pour substituer graduellement les substances les plus dangereuses.

## PLAN D'ACTIONS ET RESSOURCES ENGAGÉES [E2-2]

### Actions en place et résultats obtenus en 2024

L'acétone étant le solvant le plus utilisé sur les sites de production, la division Bateau a renforcé son plan de gestion de l'acétone afin d'améliorer le potentiel de régénération de ce produit. Ainsi sur un site pilote, le Groupe a mis en place une réutilisation en interne de l'acétone souillée pour les opérations non sensibles type rinçage outils. Cette démarche a permis de réduire la

consommation d'acétone, et les émissions associées, sur 2024 sur ce site.

Le Groupe a poursuivi son programme de substitution des vernis pour augmenter la proportion de vernis à base aqueuse et ainsi réduire les émissions de COV, en particulier de son ébénisterie de bois massif sur le site industriel des Herbiers.

En 2024, le deuxième chantier polonais a renforcé sa démarche environnementale et a ainsi obtenu sa première certification ISO 14001.

### Perspectives

Le Groupe continuera son travail de standardisation de l'utilisation des techniques d'infusion / injection en les déployant progressivement vers de plus petits modèles et évaluera les pistes de substitution des solvants (acétone).

Le Groupe poursuivra le déploiement de son programme de substitution des vernis pour augmenter la proportion de vernis à base aqueuse et réduire les émissions de COV associées.

## INDICATEURS CIBLES [E2-3]

### Emissions de composés organiques volatils (COV)

Périmètre division Bateau	2022	2023	2024	Objectif (2025)
Emissions de COV des sites de production (en kg / 1000 heures travaillées)	92,0	87,7	74,5	82,8

L'objectif de réduction de 10% des émissions de COV d'ici 2025 est calculé par rapport à l'exercice 2022. Cette cible a été fixée par le Comité de Direction Générale et présentée en Comité RSE. Elle s'inscrit dans la lignée du Plan national de Réduction des Emissions de Polluants

Atmosphériques, renouvelé en décembre 2022 (PREPA 2022-2025). Cette trajectoire nationale française vise une réduction de 52% en 2030 par rapport à 2005, soit une réduction annuelle moyenne de 3% par an.

## Autres chiffres clés [E2-4]

ESRS ID	Indicateur - périmètre division Bateau	2022	2023	2024
E2-4_02	Emissions de composés organiques volatils (COV) (en tonnes)	1 490	1 297	704
E2-5_02	Consommation de Résine & Gelcoat (en tonnes)	13 297	12 174	6 744
Entity Specific	Part de l'activité réalisée sur des sites certifiés ISO14001 (en % des heures travaillées)	64%	75%	84%

En dehors de l'effet des actions décrites ci-dessus qui contribuent à la réduction des émissions en intensité, les principales variations sur les chiffres clés en valeur brute

proviennent de la variation d'activité de production de bateaux en 2024.

### Note méthodologique

La plupart des indicateurs environnementaux sont présentés en ratio par rapport au nombre d'heures travaillées, lesquelles intègrent les heures des intérimaires.

### Certification ISO 14001

Les sites ou filiales pris en compte sont ceux disposant d'un certificat ISO 14001 valable au 31 décembre de l'exercice. Pour un certificat multi-sites, tous les sites sont comptabilisés comme certifiés.

### **Emissions de Composés Organiques Volatils (COV)**

COV ou Composés Organiques Volatils, soit tout composé organique, à l'exclusion du méthane, ayant une pression de vapeur de 0,01 kPa ou plus à une température de 293,15 Kelvin ou ayant une volatilité correspondante dans des conditions d'utilisation particulières. Les composés organiques contiennent au moins l'élément carbone et un ou plusieurs des éléments suivants : hydrogène, halogènes, oxygène, soufre, phosphore, silicium ou azote (à l'exception des oxydes de carbones et des carbonates et bicarbonates inorganiques). Ils sont émis, soit par combustion, soit par évaporation.

Historiquement, les émissions sont évaluées par calcul d'un bilan matière réalisé au niveau de chaque site de production sur les quantités de produits consommés contenant des COV. Les facteurs d'émission sont issus du Guide de Rédaction d'un Schéma de Maîtrise des Émissions de COV dans le Secteur des Composites publié en 2004 et rédigé en collaboration avec le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique), le GPIC (Groupement de la Plasturgie Industrielle et des Composites), la F.I.N. (Fédération des Industries

Nautiques) et le SPMP (Syndicat des Producteurs de Matières Plastiques).

En 2024, la méthode de calcul des émissions de COV a fait l'objet d'une révision par les autorités françaises compétentes. Le nouveau protocole déployé sur les sites français détermine le niveau d'émissions selon le procédé d'application (pulvérisation, contact, injection, etc.), ainsi que le taux de styrène et de solvant contenu dans chaque article. Les émissions sont calculées sur la base des quantités de produits achetées sur l'exercice, nette des quantités de déchets ou de produits régénérés (ex: acétone). L'impact de ce changement de méthode représente un écart de 3% sur l'année 2023 pour les sites français concernés. Au regard de la faible variation, la méthodologie historique reste utilisée pour le calcul des émissions des filiales étrangères.

### **Consommation de résines et de gel coat**

La consommation de résines et de gel coat est mesurée à partir des quantités consommées au cours de l'exercice.

## **2.4 Contribuer à la préservation de la biodiversité [ESRS E4]**

### **DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉS [E4.IRO1, E4.SBM-3, E4-1]**

Le Groupe Beneteau est conscient que le changement climatique et l'exploitation des ressources sont des vecteurs d'incidence directs sur la perte de biodiversité. Pour diminuer l'impact de ces facteurs de pression, le Groupe met en oeuvre des politiques et plan d'actions pour réduire les émissions de GES de sa chaîne de valeur (cf. section 2.1 - ESRS E1) et pour éviter la surexploitation des ressources naturelles (cf. section 2.2 - ESRS E5).

En dehors de ces deux sous-sous-thèmes, l'analyse de double matérialité a identifié, à long terme, un risque matériel en amont de sa chaîne de valeur concernant sa chaîne d'approvisionnement en matières premières (bois, cuir, minerais, etc.). Le Groupe reporte à ce titre dans cette section sa politique d'approvisionnement en bois, ainsi que les plans d'action et les indicateurs associés.

Le Groupe a également pris en considération l'impact potentiel de ses opérations propres sur la biodiversité. Le Groupe dispose de terrains d'une surface totale de 220ha, dont plus de 75% en France. Pour rappel, 9 de ses 10 sites français sont classés au titre des ICPE<sup>1</sup>. A ce titre, chaque nouveau projet industriel fait l'objet d'un « porter à connaissance » auprès des services de l'Etat permettant d'informer les services concernés des évolutions, en particulier sur les enjeux en termes d'impact sur la biodiversité. Aucun de ces sites ne fait partie du périmètre

de zones naturelles protégées. Seul le site de Bordeaux est situé en bordure d'un site Natura 2000 (site FR7200700 de la Garonne) et ce site se conforme aux réglementations en vigueur. Lors de son analyse de double matérialité, cet enjeu au niveau des opérations propres n'a pas été évalué comme matériel. En tant qu'entreprise responsable, le Groupe cherche néanmoins à limiter les impacts de ses sites sur la biodiversité, notamment au travers de sa politique Environnement.

L'impact du Groupe sur la biodiversité dans sa chaîne de valeur aval n'a pas non plus été évalué comme matériel. Cet enjeu, présent dans la DPEF 2023, continue néanmoins d'être suivi par le Groupe. Le Groupe Beneteau sensibilise ses clients à l'éco-plaisance en équipant ses bateaux de l'application connectée Seanapps, qui fournit des conseils d'entretien et relaie des vidéos sur les bonnes pratiques environnementales. Par ailleurs, la marque LAGOON soutient plusieurs initiatives écologiques, comme la cartographie des déchets plastiques via des drones, la replantation de coraux en Indonésie et des expéditions scientifiques pour préserver les océans. Enfin, le Groupe Beneteau s'est également engagé, dans le cadre de l'Alliance Posidonia, dans une dynamique collective de valorisation, de communication et d'actions pour la préservation de la Posidone en Méditerranée.

La résilience du modèle d'affaires et de la stratégie actuelle face aux enjeux systémiques liés à la biodiversité n'a pas encore été évaluée.

<sup>1</sup> Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

## 2.4.1 PRÉServation de la biodiversité (AMONT)

### POLITIQUE ET OBJECTIF [E4-2]

Conscient du risque économique que représenterait la perturbation de sa chaîne d'approvisionnement en bois, le Groupe se dotera en 2025 d'une politique bois formalisée en complément de la politique générale Achats Responsables. Celle-ci s'inscrira dans le respect du nouveau règlement européen sur la déforestation (RDUE) applicable à partir de 2026.

### PLAN D'ACTION ET RESSOURCES ENGAGÉES [E4-3]

#### Actions en place et résultats obtenus en 2024

Le Groupe Beneteau s'approvisionne en placage auprès de fournisseurs qui gèrent leurs concessions forestières en Afrique, notamment au Gabon et au Cameroun. Il privilégie également l'approvisionnement local, avec plus de 38% de ses bois provenant de l'Union Européenne.

### INDICATEUR CIBLE [E4-5]

Indicateur entity specific - périmètre Division Bateau	2023	2024	Objectif (2030)
Part de bois provenant de forêts certifiées écogérées (%)	47%	51%	>80%

Le Groupe Beneteau vise à s'approvisionner à plus de 80% en bois issu de forêts certifiées écogérées (FSC ou PEFC) d'ici 2030. Cet objectif sera évalué avec les fournisseurs du Groupe afin de tenir compte des contraintes

Cependant, il rencontre des contraintes liées à l'approvisionnement d'espèces rares telles que le teck, le doussier et l'iroko. De plus, le coût de certification pour les petites exploitations, comme celles du peuplier d'origine France non controversée, représente un défi supplémentaire.

En 2024, le volume de bois acheté couvert par une certification d'origine est de 80% pour le bois massif et de 70% pour le bois contreplaqué.

#### Perspectives

La politique Achats Bois sera publiée au cours de l'année 2025. Aucun nouveau fournisseur ne sera référencé sans certification et la boucle de Due Diligence sera finalisée avec 100% de nos fournisseurs.

Le Groupe Beneteau vise à certifier plus de 80% du bois utilisé FSC ou PEFC d'ici 2030.

d'approvisionnement en ressources exotiques et d'autre part du coût de certification de gestion forestière pour les petites exploitations d'origine non controversée (comme celles du peuplier d'origine France).

### Note méthodologique

#### Bois issu de forêts certifiées

Il existe deux types de certification forestière : la certification de gestion forestière (dont les principaux labels sont le FSC® et le PEFC) et la certification de légalité (dont OLB et TLV pour les plus répandus), qui repose sur le respect des lois appliquées dans le pays de

production et qui reprend les principes de traçabilité. Le bois d'origine certifiée est le bois acheté au cours de l'exercice provenant de forêts certifiées par l'un de ces deux types de certification forestière. Le bois issu de forêts écocertifiées, ou certifiées écogérées, est le bois acheté au cours de l'exercice provenant de forêts dont la gestion est certifiée par un label comme FSC® ou PEFC.

## 2.5 Application de la Taxonomie européenne

### 2.5.1 PRÉSENTATION DE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

Le règlement sur la taxonomie verte est un élément clé du plan d'action de la Commission Européenne sur la finance durable qui vise à réorienter les flux de capitaux vers une économie plus durable. La Taxonomie est un système de classification des activités économiques « durables » sur le plan environnemental.

En tant que Groupe soumis à l'obligation de publier des informations non financières conformément à l'article 29a de la directive 2013/34/UE, le Groupe Beneteau entre dans le champ d'application de l'article 8 du règlement sur la taxonomie de l'UE et doit ainsi communiquer dans quelle mesure ses activités sont associées à des activités économiques classées comme durables.

Les objectifs environnementaux définis dans le règlement de l'UE sur la taxonomie sont les suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. La Commission Européenne a établi dans des actes délégués<sup>1</sup> les critères de sélection techniques permettant de déterminer les conditions dans lesquelles une activité économique peut être considérée comme contribuant de manière substantielle à chacun des six objectifs environnementaux et de déterminer si cette activité économique ne cause aucun préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux.

Pour la période de reporting 2024, l'Art. 8 de l'acte délégué<sup>2</sup> prévoit que le Groupe, en tant que société mère non financière, reporte la proportion d'activités économiques alignées à la taxonomie et liées aux six objectifs environnementaux dans le chiffre d'affaires total, les dépenses d'investissement (CAPEX) et certaines des charges opérationnelles (OPEX) (les « KPIs »).

La spécification des KPIs est déterminée conformément à l'annexe I de l'Art. 8 de l'acte délégué. Le Groupe Beneteau détermine les KPIs d'éligibilité et d'alignement à la Taxonomie conformément aux exigences légales comme présenté dans la note méthodologique ci-dessous.

## 2.5.2 LES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE DU GROUPE BENETEAU

### ACTIVITÉ PRINCIPALE

L'ensemble des activités économiques éligibles à la taxonomie listées dans l'Acte Délégué relatif au Climat a fait l'objet d'un examen.

Le Groupe a tenu compte, dans son analyse, de la FAQ publiée en date du 2 février 2022 qui précise, à la question 9, que les critères techniques ne sont pas retenus pour déterminer l'éligibilité des activités visées à l'article 3.3.

Après un examen approfondi impliquant toutes les fonctions pertinentes du Groupe, la principale activité économique éligible à la taxonomie est la technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport, visée à l'article 3.3.

En effet, l'activité de construction de bateaux de plaisance (code NACE 30.12) est référencée dans l'article 3.3.I du règlement Européen, relatif aux navires de transport maritimes et côtiers (Fabriquer, réparer, entretenir, adapter, réaffecter ou mettre à niveau [...] des navires de transport maritime et côtier de fret et des navires nécessaires aux opérations portuaires et aux activités auxiliaires, n'étant pas destinés au transport de combustibles fossiles).

Ayant cédé son autre activité Habitat de Loisir au cours de l'exercice, le Groupe n'a pas d'autre activité économique comme source d'émission pertinente.

Par ailleurs, suite à l'analyse des annexes I, II, III et IV du règlement délégué environnement (UE) 2023/2486, le Groupe n'a pas identifié d'activité éligible correspondant aux activités mentionnés dans les actes délégués des quatre autres objectifs environnementaux. Le Groupe n'est pas actif en 2024 dans des activités commerciales de réparation et de remise à neuf qui seraient éligibles à l'objectif de transition vers une économie circulaire. Les activités de construction de bateaux de plaisance et de construction de mobil home ne font pas non plus partie

des secteurs d'activité référencés par les règlements européens relatifs à l'utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines, à la prévention et réduction de la pollution ou à la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La proportion d'activités économiques éligibles à la taxonomie dans le chiffre d'affaires total du Groupe a été calculée comme la part du chiffre d'affaires net provenant des produits et services associés aux activités économiques éligibles à la taxonomie (numérateur) divisée par le chiffre d'affaires net (dénominateur), dans chaque cas pour l'exercice du 1.1.2024 au 31.12.2024. Le dénominateur du KPI relatif au chiffre d'affaires est basé sur le chiffre d'affaires net consolidé du Groupe conformément à IAS 1.82 (a). Conformément à la norme IFRS5, le chiffre d'affaires de la division Habitat (cédée au cours de l'exercice 2024) n'est pas considéré.

Par conséquent l'indicateur clé de performance relatif à l'éligibilité du chiffre d'affaires s'élève à 100% au titre de 2024.

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (CAPEX)

Le Groupe Beneteau a réalisé un examen de la définition du numérateur de l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'investissement présentées au point 1.1.22 de l'annexe I au Règlement délégué ainsi qu'à la FAQ publiée par la Commission européenne le 2 février 2022 (question 11), précisant les dépenses d'investissement éligibles.

Le Groupe Beneteau a conclu que :

a) le montant des dépenses d'investissement liées à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie s'élève à 69,3 millions d'euros et concerne les investissements de la

<sup>1</sup> Règlement délégué climat (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 (et règlement (UE) 2022/1214 - règlement délégué complémentaire sur le gaz et le nucléaire du 9 mars 2022, Règlement délégué environnement (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023, et les différentes FAQ.

<sup>2</sup> Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission complétant le règlement (UE) 2020/852 en précisant le contenu et la présentation des informations à divulguer par les entreprises soumises aux articles 19 bis ou 29 bis de la directive 2013/34/UE concernant les activités économiques respectueuses de l'environnement, et en précisant la méthodologie pour se conformer à cette obligation de divulgation.

division Bateau y compris celles résultant de regroupements d'entreprises (vs. 83,2 millions en 2023) ;

b) le montant des dépenses d'investissement faisant partie d'un plan visant à l'expansion d'activités économiques éligibles sur la taxonomie, ou visant à permettre aux activités économiques éligibles à la taxonomie de s'aligner sur celle-ci est nul ;

c) le montant des Capex concernant les mesures individuelles permettant aux activités ciblées de devenir sobres en carbone ou d'aboutir à des réductions d'émissions de gaz à effet de serre, notamment les activités listées aux points 6.5 et 7.2 à 7.6 de l'annexe I à l'Acte délégué relatif au Climat ainsi que les autres activités économiques listées dans les actes délégués adoptés en vertu de l'article 10, paragraphe 3), de l'article 11, paragraphe 3), de l'article 12, paragraphe 2), de l'article 13, paragraphe 2), de l'article 14, paragraphe 2) et de l'article 15, paragraphe 2) du Règlement Taxonomie s'élevait à 1,9 million d'euros pour l'année se terminant le 31 décembre 2024 (vs. 2,6 millions en 2023).

Le Groupe Beneteau a examiné la définition du dénominateur de l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'investissement présentés au point 1.1.2.1 de l'annexe 1 au Règlement délégué.

Le total des investissements constitué d'acquisitions et de changements de périmètre de consolidation tels que rapportés dans la note 7.4.1. des comptes consolidés du Groupe s'élevait à 71,2 millions d'euros pour l'année se terminant le 31 décembre 2024 (vs. 89,6 millions d'euros en 2023).

Par conséquent l'indicateur clé de performance relatif à l'éligibilité des dépenses d'investissement s'élevait à 100% (vs. 93% en 2023).

## DÉPENSES D'EXPLOITATION (OPEX)

Le Groupe a examiné la définition du dénominateur de l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'exploitation présentées au point 1.1.3.2 de l'annexe I au Règlement délégué, ainsi qu'au projet de FAQ publié par la Commission européenne le 2 février 2022 (question 11), précisant les dépenses d'exploitation éligibles.

Le Groupe a identifié 25,4 millions d'euros de dépenses d'exploitation éligibles relatives au montant des coûts non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux rénovations des bâtiments, aux contrats de location à court terme, à l'entretien et à la réparation, ainsi qu'à toute autre dépense directe relative à l'entretien quotidien des biens immobiliers, les installations et équipements de l'entreprise ou de tiers à qui les activités sont externalisées qui sont nécessaires pour assurer le fonctionnement continu et efficace de ces actifs.

Ces dépenses d'exploitation éligibles représentent 3% des dépenses d'exploitation totales. L'essentiel des dépenses d'exploitation du Groupe consistent en des dépenses de fabrication (achat de matière première ou dépenses industrielles) qui n'entraînent pas la génération d'un montant substantiel de dépenses éligibles. Le Groupe a par conséquent choisi d'utiliser l'exemption pour l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'exploitation.

## 2.5.3 ANALYSE DE L'ALIGNEMENT À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

Parmi ses activités éligibles, le Groupe Beneteau a évalué que la fabrication de voiliers et la fabrication de bateaux à moteur 100% électriques répondent au critère technique de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique. Pour être alignées, ces activités ne doivent néanmoins causer aucun préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux. Le Groupe Beneteau considère que ses activités qui ne sont pas fabriquées sur des sites certifiés ISO14001 doivent être exclues à ce stade en raison de la documentation nécessaire de conformité pour répondre aux critères DNSH. L'analyse d'alignement de ces activités est donc réalisée exclusivement sur les sites français et polonais, qui représentent néanmoins plus de 95% des ventes de bateaux.

### CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE

L'annexe I du règlement délégué établit que les critères d'examen technique permettant de déterminer qu'une activité économique contribue substantiellement à l'atténuation au changement climatique sont :

(j) des navires de transport fluvial de passagers:

i) dont les émissions de CO<sub>2</sub> (à l'échappement) sont nulles;

ii) qui, jusqu'au 31 décembre 2025, sont des navires hybrides et bi-mode tirant au moins 50 % de leur énergie de carburants à zéro émission de CO<sub>2</sub> (à l'échappement) ou de la puissance en charge durant leur exploitation normale;

(...)

m) Des navires de transport maritime et côtier de passagers, n'étant pas destinés au transport de combustibles fossiles :

i) Dont les émissions de CO<sub>2</sub> (à l'échappement) sont nulles ;

ii) Qui, jusqu'au 31 décembre 2025, sont des navires hybrides et bi-mode tirant au moins 25% de leur énergie de carburants à zéro émission de CO<sub>2</sub> (à l'échappement) ou de la puissance en charge durant leur exploitation normale en mer et au port ;

iii) Dont, jusqu'au 31 décembre 2025, la valeur de l'indice nominal de rendement énergétique (EEDI) est inférieure de 10% aux exigences de l'EEDI applicables le 1er avril 2022, si les navires peuvent être alimentés au moyen de carburants à zéro émission de CO<sub>2</sub> (à l'échappement) ou de carburants provenant de sources renouvelables.

Parmi les critères d'examen technique, l'indice nominal de rendement énergétique (EEDI) est une norme instaurée par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour les bateaux commerciaux et n'est pas applicable aux bateaux de plaisance.

Au regard de ces critères d'examen technique, le Groupe Beneteau est arrivé aux conclusions suivantes :

1. La fabrication de navires à voile uniquement ou à propulsion 100% électrique est considérée *de facto* comme une activité substantiellement contributive à l'atténuation du changement climatique.
2. Pour les « navires de transport fluvial de passagers » ainsi que pour les « navires de transport maritime et côtier de passagers » à moteur conventionnel ou hybride parallèle, ces critères d'examen technique permettent d'appliquer le règlement sans ambiguïté majeure sur le caractère non-aligné.
3. Pour les « navires de transport maritime et côtier de passagers » à voile et à moteur hybride de série, l'absence de définition précise sur les critères techniques liés à l'activité de plaisance ne permet pas en revanche de conclure.

En l'absence de définition précise sur les critères techniques liés à l'activité de plaisance, le Groupe Beneteau a donc pris la position de considérer à court terme que tous les voiliers, tels que définis par la norme ISO (EN ISO 8666:2002, Small craft - Principal data), respectent le critère technique car leur propulsion principale est vélue. Avec le soutien du Groupe, la Fédération européenne de l'industrie nautique, EBI (European Boating Industry), a établi un 'position paper' pour clarifier ces critères techniques et a proposé plusieurs solutions possibles pour intégrer les voiliers et bateaux à moteur hybride de série de manière plus robuste et harmonisée au texte actuel. A notre connaissance, les autorités compétentes n'ont pas fourni à ce stade de clarification sur le sujet.

Enfin, le Groupe Beneteau n'a pas identifié d'activité ayant une contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique.

## PRINCIPES CONSISTANT À « NE PAS CAUSER DE PRÉJUDICE IMPORTANT » (PRINCIPES DNSH)

Pour toutes les activités économiques pour lesquelles le Groupe est capable de démontrer une contribution substantielle à l'atténuation du changement du climat, les principes DNSH (Do No Significant Harm) ont été évalués, en commençant par les sites sur lesquels sont réalisées ces activités économiques. Pour les activités réalisées sur des sites non certifiés ISO 14001, fournir une documentation de la conformité avec les DNSH n'a pas été matériellement possible.

### Adaptation au changement climatique

Face aux impacts du changement climatique et au-delà de l'enjeu de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les

entreprises doivent se préparer à renforcer leur résilience pour maintenir leurs opérations et leur viabilité à long terme.

Une étude préliminaire des risques climatiques, tels qu'indiqués dans l'Annexe A de l'acte délégué sur le climat, a été entreprise pour la division Bateau du Groupe.

L'évaluation des risques climatiques a été effectuée en prenant en compte deux scénarios du GIEC : un scénario intermédiaire de réchauffement des températures d'en moyenne +2,4°C à horizon 2100 (SSP2 -4.5) et un scénario pessimiste de réchauffement des températures de +4°C (SSP5 - 8.5) à horizon 2100, par rapport au risque actuel.

Parmi les 13 risques climatiques identifiés, 7 ont été jugés les plus pertinents au regard des activités et de la localisation des sites. Différents outils tels que DRIAS, Géorisques, Climate Central MeteoBlue, VigieEau et BRGM ont été utilisés pour réaliser une analyse fine au niveau des sites français. Ces outils ont été complétés par des données climatiques provenant de l'Atlas du GIEC et de Climate Adapt pour les sites étrangers (Italie, Portugal, Pologne, Etats-Unis, Tunisie). Le niveau d'exposition de chaque site aux différents aléas climatiques a ainsi pu être déterminé avec des projections à 2050 selon les deux scénarios choisis.

Les niveaux de risques ont été évalués selon deux éléments principaux d'analyse : le niveau d'exposition de chaque site aux différents aléas, complété par un niveau de vulnérabilité de chaque site face à chaque aléa. Ce dernier est évalué en fonction de l'impact du potentiel d'un aléa sur les sites et leurs activités, en prenant en compte les plans d'actions d'atténuation des risques climatiques spécifiques déjà mis en place. La combinaison du niveau d'exposition et du niveau de vulnérabilité de chaque site aux différents aléas climatiques permet de dresser la matérialité de chaque risque physique.

Les risques principaux identifiés comme potentiellement impactant sur l'activité des sites français sont l'augmentation de l'ampleur et de la fréquence du risque d'inondation du site de Bordeaux (notamment en combinaison avec la montée du niveau de la mer) et le risque exceptionnel de submersion de l'ébénisterie de Saint-Hilaire de Riez. Les vagues de chaleurs, et dans une moindre mesure les restrictions d'eau liées à la sécheresse, pourraient également affecter les conditions d'opérations.

Après consultation des responsables opérationnels concernés, en particulier ceux des sites les plus exposés, il est conclu que des plans d'adaptation sont déjà en place et des mesures déjà prises en interne pour gérer et prévenir ces risques à court terme. Des actions d'adaptation complémentaires pourraient être envisagées pour atténuer l'impact de ces risques à plus long terme compte tenu de la croissance de leur ampleur et de leur fréquence.

### Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

Dans le cadre de la démarche ISO14001, des plans de gestion de l'eau ont été définis et la démarche d'amélioration continue fait l'objet d'un audit externe annuel. Aucune observation majeure n'a été relevée en la

matière par les audits externes réalisés. La certification ISO 14001 des suites français et polonais a été par conséquent renouvelé pour 2024. Pour les sites de production français, cette évaluation est renforcée dans le cadre des déclarations ICPE<sup>1</sup>.

### Transition vers une économie circulaire

Les bateaux produits par le Groupe ont une durée de vie de 30 à 40 ans, leur coque en composite étant facilement réparable.

Le Groupe Beneteau a adopté pour le développement des ses bateaux une démarche d'éco-conception pour contribuer à améliorer la recyclabilité de ses bateaux en fin de vie (en particulier la résine thermoplastique recyclable). Cette démarche d'innovation est reconnue dans l'industrie nautique. Le Groupe s'est engagé dans l'industrialisation de ces processus de fabrication (cf. enjeu de l'éco-conception et de la déconstruction présenté dans cette ce rapport de durabilité en section 2.2 ESRS E5).

Le Groupe poursuit par ailleurs sa démarche de plus grande recyclabilité dans la gestion de ses déchets. Le taux de recyclage et de valorisation des déchets non dangereux s'établit à 67% pour le Groupe en 2024, dont 81% pour les sites français (cf. section 2.2 ESRS E5).

Enfin, la direction Hygiène Sécurité Environnement Energie (HSEE) pilote le processus de suivi et de contrôle sur les substances préoccupantes et leur traçabilité tout au long du cycle de vie des produits manufacturés (cf. section 2.3 ESRS E2).

### Prévention et contrôle de pollution

La politique du Groupe en matière de prévention et de contrôle de la pollution est décrite dans la section ESRS E2 et répond aux critères (a) à (e) de l'annexe C du règlement délégué 2021/2139.

L'activité du Groupe n'entraîne pas la fabrication, la mise sur le marché ou l'utilisation des substances telles que (a) les polluants organiques persistants (POP), (b) le mercure et les composants du mercure, (c) les gaz appauvrissant la couche d'ozone. Les approvisionnements en produits électroniques (d) sont réalisés conformément à la directive RoHS. Le Groupe n'utilise pas à sa connaissance de produit chimique contenant des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) (e) représentant plus de 0,1% de la masse de ces articles. Dans de rare cas, le Groupe est amené à s'approvisionner en équipements contenant des SVHC qui représentent plus de 0,1% de la masse de l'article, comme c'est le cas pour les batteries au plomb. Le Groupe a vérifié qu'il n'existe pas d'alternative appropriée et que ces substances sont utilisées dans des conditions contrôlées et conformes aux réglementations applicables.

Pour le dernier alinéa du critère (f), à savoir les substances dites SOC (substances of concern) il n'existe pas de liste définie à l'échelle européenne référençant l'ensemble des substances, y compris auto-classifiées, et aucune réglementation applicable n'oblige à les tracer et les

déclarer. Compte tenu de l'incertitude sur l'étendue des substances à analyser et afin de se conformer avec cette nouvelle exigence, le Groupe a mis en œuvre ses meilleurs efforts en menant une analyse (sur un échantillon des principaux produits utilisés dans le processus de fabrication) sur la base des substances harmonisées répondant aux critères décrits dans l'annexe VI du règlement (CE) 1272/2008 pour les catégories de danger listées à l'article 57 du règlement (CE) 1907/2006 (règlement REACH).

L'utilisation de ces substances est réalisée selon un processus rigoureux assurant la conformité du transport, de l'utilisation et de la gestion des matières dangereuses. La direction HSEE ainsi que les équipes innovation s'efforcent, en partenariat avec les fournisseurs du Groupe, d'identifier et, si possible, remplacer les substances identifiées dans l'art. 57 de REACH lorsqu'elles représentent plus de 0,1% de la masse du bateau.

Il est à noter, que les exigences de l'annexe C du règlement délégué 2021/2139 pourraient être modifiées par l'initiative « Omnibus » annoncée par la Commission Européenne (projet publié en février 2025), et dont l'objectif est de simplifier plusieurs directives et règlements dont la Taxonomie.

Du fait de cette incertitude, le Groupe ne peut exclure la possibilité que l'évaluation des critères DNSH puisse évoluer et que certaines activités économiques actuellement classées comme alignées sur la Taxonomie ne puissent plus être qualifiées comme telles.

### Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Tous les sites de production français sont classés au titre des ICPE<sup>1</sup>. A ce titre, une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) a été réalisée sur chacun des sites de production au cours des 10 dernières années et chaque nouveau projet industriel fait l'objet d'un « porter à connaissance » auprès des services de l'Etat permettant d'informer les services concernés des évolutions. Aucun retour n'a été fait qui mettrait en cause le respect de ce DNSH.

Par ailleurs, aucun de ces sites n'est situé dans le périmètre d'une zone naturelle protégée ou d'un site Natura 2000. Seul le site de Bordeaux est situé à la limite d'un site Natura 2000 (site FR7200700 de la Garonne) et ce site se conforme aux réglementations en vigueur.

### GARANTIES MINIMALES

La dernière étape pour l'alignement des activités à la Taxonomie est la conformité aux "Garanties Minimales", ou « Minimum Safeguards » (MS). Les MS incluent toutes les procédures implémentées pour s'assurer que les activités économiques sont menées en conformité avec:

- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales - OCDE (2011) (OECD MNE Guidelines);

<sup>1</sup> Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

- les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs), y compris les principes et droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; et
- la charte internationale des droits de l'Homme.

Le Groupe Beneteau est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis décembre 2020. L'ensemble du Groupe est engagé à intégrer les 10 principes d'une conduite éthique des affaires dans sa stratégie et ses opérations. Cet engagement est rappelé dans la première section du rapport de durabilité et une table de référence est jointe en annexe pour faciliter la lecture des différentes sections illustrant l'intégration de ces principes dans la démarche RSE du Groupe. Par ailleurs, le Groupe Beneteau est également soumis au devoir de vigilance dans le cadre de la Loi Potier 2, tel que décrit dans la section « Plan de Vigilance » du chapitre « Facteurs de Risque et Environnement de Contrôle ». Enfin ces principes sont intégrés dans la charte éthique du Groupe.

Comme explicité dans chapitre « Facteurs de Risques », le groupe exerce une diligence raisonnable fondée sur les risques, intégrant cette dimension dans son système de gestion des risques afin d'identifier, de prévenir ou d'atténuer les incidences négatives, réelles ou potentielles,

### Droits humains (inclusif droit du travail)

Le Groupe est implanté historiquement en Europe (France, Pologne, Portugal, Italie) et aux Etats-Unis pour son activité industrielle et agit en Asie Pacifique depuis un bureau de représentation commerciale situé à Hong Kong. En 2023, le Groupe a pris le contrôle du chantier Magic Yachts en Tunisie et a nommé une équipe en charge de mener l'intégration de cette filiale selon les politiques du Groupe.

Tel que décrit dans la section « Plan de Vigilance » du chapitre « Facteurs de Risque et Environnement de Contrôle », le Groupe Beneteau s'engage à respecter et préserver les droits humains et les libertés fondamentales dans toutes activités et auprès de toutes ses parties prenantes. La Charte éthique, le Code de conduite et le dispositif d'alerte s'appliquent à tous les collaborateurs dans le monde et constituent le socle fondamental de cet engagement. Le Code de conduite Fournisseurs intègre également les aspects liés aux droits humains et libertés fondamentales. Le Groupe Beneteau s'oppose à toute forme de discrimination, de harcèlement, d'inégalité de chances, de traitement ou entre les femmes et les hommes. Le Groupe poursuit également des actions en

faveur des personnes en situation de handicap et de restriction professionnelle, et s'attache à garantir un environnement de travail sûr et sain dans lequel chaque collaborateur est en mesure de réaliser son plein potentiel.

### Lutte contre la corruption et les risques de fraude

La lutte contre la corruption est un axe majeur de la démarche de conformité du Groupe Beneteau. A ce titre, le Groupe a défini une politique anti-corruption et mis en place des procédures pour prévenir les risques de corruption, tel que décrit dans la section "Ethique et Conformité" de ce rapport de durabilité. Un dispositif d'alertes est déployé dans le cadre du devoir de vigilance du Groupe et décrit dans la section "Plan de Vigilance" du chapitre « Facteurs de Risque et Environnement de Contrôle ».

### Risque fiscal

La lutte contre l'évasion et la fraude fiscale est un axe majeur de la démarche RSE. Le Groupe Beneteau a défini des politiques et mis en place des process et un environnement de contrôle, tels que décrits dans le chapitre « Facteurs de Risques et Environnement de Contrôle », afin de se prémunir au mieux de risques fiscaux et de respecter les lois fiscales dans les pays où le Groupe exerce ses activités. A ce titre, le Groupe Beneteau n'est pas soumis à déclaration DAC6 et le taux effectif d'imposition dans les principaux pays où il opère est aligné avec le taux standard.

### Concurrence loyale

Le Groupe a intégré dans sa charte éthique et son code de conduite les sujets d'éthique des affaires et sensibilise ses employés en conséquence (voir section Ethique et Conformité de ce rapport de durabilité).

Le Groupe n'a pas provisionné de charge pour litiges en cours sur des sujets de conformité ou d'éthique des affaires, et n'est pas poursuivi et n'a pas été condamné pour violation des lois anticorruptions, pour fraude fiscale ou pour concurrence déloyale.

La direction Ethique & Conformité s'est par ailleurs appuyée sur un outil externe pour s'assurer qu'aucun membre de son conseil d'administration, du comité de direction ou représentant des filiales ne soit condamné en justice pour un manquement lié aux risques mentionnés ci-dessus.

## 2.5.4 INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (« KPIs »)

### RÉSUMÉ 2024

Indicateurs Clé de Performance	2022 (M€)	2022 (en %)	2023 (M€)	2023 (en %)	2024 (M€)	2024 (en %)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1508</b>	<b>100%</b>	<b>1785</b>	<b>100%</b>	<b>1034</b>	<b>100%</b>
<b>aligné</b>	<b>370</b>	<b>25%</b>	<b>618</b>	<b>35%</b>	<b>486</b>	<b>47%</b>
éligible non-aligné	881	58%	847	47%	549	53%
non-éligible	257	17%	320	18%	0	0%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>74</b>	<b>100%</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>	<b>71</b>	<b>100%</b>
<b>alignées</b>	<b>10</b>	<b>13%</b>	<b>29</b>	<b>32%</b>	<b>21</b>	<b>30%</b>
éligibles non-alignées	54	73%	54	61%	50	70%
non-éligibles	10	14%	6	7%	0	0%
<b>Dépenses d'exploitation</b>						<b>exemption</b>

\* Chiffre d'affaires avant application de la norme IFRS 5 relative au retraitement de la division Habitat en "Activité destinée à être cédée" (voir 5.2)

La progression de l'alignement des activités en 2024 provient:

1. de la variation de périmètre liée à la cession en 2024 de l'activité Habitat (dont les ventes et les investissements avaient été reportés comme non-éligibles au titre de 2022 et 2023)
2. d'un mix plus favorable de ventes de voiliers, qui représentent 48% des ventes en 2024 (vs. 46% en 2023)
3. de la certification ISO14001 du second site polonais en 2024, dont les activités de fabrication de voiliers qui contribuent substantiellement à l'atténuation du changement climatique peuvent dorénavant être reportées comme alignées.

**TABLE 1 - CHIFFRE D'AFFAIRES**

Proportion du chiffre d'affaires provenant de produits ou services associés à des activités économiques alignées à la Taxonomie (après application de la norme IFRS 5 à la division Habitat retraitée en "Activité destinée à être cédée")

Substantial contribution criteria	Year		Substantial contribution criteria								DNSH Criteria ('Does Not Significantly Harm') (h)								Minimum safeguards	Proportion of Taxonomy aligned (A.1) or eligible (A.2), turnover, year N-1	Category enabling activity	Category transitional activity				
	Code(s)	(a)	Turnover	Proportion of turnover, year N	Climate change mitigation	Climate change adaptation	Water	Pollution	Circular economy	Bio-diversity	Climate change mitigation	Climate change adaptation	Water	Pollution	Circular economy	Bio-diversity										
<b>A. TAXONOMY-ELIGIBLE ACTIVITIES</b>																										
<b>A.1. Environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned)</b>																										
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	485,7	47%	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	35%	E							
<b>Turnover of environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned) (A.1)</b>		485,7	47%	47%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	35%								
<b>Of which Enabling</b>		485,7	47%	47%	0%	0%	0%	0%	0%									35%	E							
<b>Of which Transitional</b>			0%															%		T						
<b>A.2 Taxonomy-Eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (g)</b>																										
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	548,7	53%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL									47%								
			0%																							
Turnover of Taxonomy-eligible not but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (A.2)		548,7	53%	53%	0%	0%	0%	0%	0%									47%								
<b>Total Turnover of Taxonomy eligible activities (A.1 + A.2) (A)</b>		1	100%	100%	0%	0%	0%	0%	0%									82%								
<b>B. TAXONOMY-NON-ELIGIBLE ACTIVITIES</b>																										
<b>Turnover of Taxonomy-non-eligible activities (B)</b>		-	0%																							
<b>Total (A + B)</b>		1	100%																							

**TABLE 2 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (CAPEX)**

Proportion des dépenses d'investissement provenant de produits ou services associés à des activités économiques alignées à la Taxonomie (après application de la norme IFRS 5 à la division Habitat retraitée en "Activité destinée à être cédée")

Substantial contribution criteria	Year		Substantial contribution criteria					DNSH Criteria ('Does Not Significantly Harm') (h)								Minimum safeguards			Proportion of Taxonomy aligned (A.1) or eligible (A.2) CapEx, year N-1		Category enabling activity		Category transitional activity	
								Climate change mitigation	Climate change adaptation	Water	Pollution	Circular economy	Bio-diversity	Climate change mitigation	Climate change adaptation	Water	Pollution	Circular economy	Bio-diversity					
Economic activities	Code(s) (a)	CAPEX	Proportion of CapEx, year N	Climate change mitigation	Climate change adaptation	Water	Pollution	Circular economy	Bio-diversity	Climate change mitigation	Climate change adaptation	Water	Pollution	Circular economy	Bio-diversity	Minimum safeguards	Proportion of Taxonomy aligned (A.1) or eligible (A.2) CapEx, year N-1	Category enabling activity	Category transitional activity					
<b>A. TAXONOMY-ELIGIBLE ACTIVITIES</b>																								
<b>A.1. Environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned)</b>																								
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	19,4	27%	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	29%	E			
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	1,6	2%	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	2%	E			
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	0,2	0%	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	E			
<b>CapEx of environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned) (A.1)</b>	21,2	30%	30%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	32%				
<b>Of which Enabling</b>	21,2	30%	30%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	32%	E			
<b>Of which Transitional</b>		0%																		%	T			
<b>A.2 Taxonomy-Eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (g)</b>																								
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	49,9	70%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL											61%				
			0%																					
CapEx of Taxonomy-eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (A.2)	49,9	70%	70%	0%	0%	0%	0%	0%	0%											70%				
<b>CapEx of Taxonomy eligible activities (A.1+A.2) (A)</b>	71,2	100%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%											93%				
<b>B. TAXONOMY-NON-ELIGIBLE ACTIVITIES</b>																								
<b>CapEx of Taxonomy-noneligible activities (B)</b>	-	0%																						
<b>Total (A + B)</b>	71,2	100%																						

**TABLE 3 - DÉPENSES D'EXPLOITATION (OPEX)**

Proportion des dépenses d'investissement provenant de produits ou services associés à des activités économiques alignées à la Taxonomie

Substantial contribution criteria	Year		Substantial contribution criteria						DNSH Criteria ('Does Not Significantly Harm') (h)						Minimum safeguards	Proportion of Taxonomy aligned (A.1) or eligible (A.2) OPEX, year N	Category enabling activity	Category transitional activity	
	Code(s)	OPEX	Proportion of OPEX, year N	Climate change mitigation	Climate change adaptation	Water	Pollution	Circular economy	Bio-diversity	Climate change mitigation	Climate change adaptation	Water	Pollution	Circular economy	Bio-diversity				
Economic activities																			
Text		in million €	%	Y; N; N/EL (b) (c)	Y; N; N/EL (b) (c)	Y; N; N/EL (b) (c)	Y; N; N/EL (b) (c)	Y; N; N/EL (b) (c)	Y; N; N/EL (b) (c)	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	%	T	
<b>A. TAXONOMY-ELIGIBLE ACTIVITIES</b>																			
<b>A.1. Environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned)</b>																			
Activity 1		0	0%							Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N			
...			0%							Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	%		
...			0%							Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	%		
OpEx of environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned) (A.1)		0	0%	%	%	%	%	%	%	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	%		
Of which Enabling				0%	0%	0%	0%	0%	0%									E	
Of which Transitional				0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	%	T	
<b>A.2 Taxonomy-Eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (g)</b>																			
Text				EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)										
Activity 1 (e)				0%															
...				0%															
OpEx of Taxonomy-eligible not but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (A.2)		0	0%	%	%	%	%	%	%								%		
<b>Total OpEx of Taxonomy eligible activities (A.1 + A.2) (A)</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>								<b>%</b>		
<b>B. TAXONOMY-NON-ELIGIBLE ACTIVITIES</b>																			
Turnover of Taxonomy-non-eligible activities (B)		0	0%																
Total (A + B)		25,4	0%																

**TABLE 4 - TABLEAU GAZ ET NUCLÉAIRE**

<b>Ligne</b>	<b>Activités liées à l'énergie nucléaire</b>	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
<b>Activités liées au gaz fossile</b>		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/ froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

## 3. Informations sociétales

### 3.1 Le pilier "Engaged Crew" [ESRS S1]

#### L'ÉQUIPAGE DU GROUPE BENETEAU EN 2024 [S1-SMB3]

Fondé en Vendée il y a 140 ans par Benjamin Bénéteau, le Groupe Beneteau est avant tout un projet humain, une aventure collective qui rassemble des femmes et des hommes dans leur grande diversité autour de quatre valeurs fondatrices : la passion, l'audace, l'esprit de conquête, la transmission. Le Groupe porte la conviction qu'un équipage engagé est la force de l'entreprise.

Dans un marché du travail en pleine évolution, le Groupe veut donc développer un modèle social inspirant et fédérateur, qui concilie l'exigence de la performance et les attentes de ses collaborateurs afin d'attirer, développer et retenir, à tous les niveaux de responsabilités, les talents dont il a besoin pour répondre aux enjeux d'un nautisme encore plus durable.

En 2024, dans un contexte de ralentissement de l'activité Bateau, les effectifs du Groupe ont été réduits à 6 419 employés (contre 7 145 à fin 2023, hors division Habitat cédée au cours de l'exercice 2024), avec une diminution notable du recours à l'intérim (160 intérimaires en 2024 contre plus de 800 à fin 2023, hors division Habitat).

En tant qu'acteur industriel international, l'équipage du Groupe est composé à 74% d'opérateurs. Plus de 90% des effectifs sont présents en Europe (dont 69% en France et 18% en Pologne), 4% aux Etats-Unis et 2% en Tunisie.

Les impacts sociaux matériels du Groupe Beneteau sur son personnel, ainsi que ses dépendances à l'égard de celui-ci, se traduisent par plusieurs enjeux prioritaires :

1. Protéger l'intégrité et garantir la sécurité de chaque collaborateur et améliorer le bien-être de chacun au travail. Cet enjeu concerne l'impact du Groupe sur la santé mentale et physique des équipes ainsi que les accidents graves de personne. Les risques potentiels pour la réputation du Groupe (interne et externe), la productivité, l'engagement, le risque de non-conformité et les risques financiers associés ont été identifiés au cours de l'analyse de double matérialité.
2. Attirer et retenir les talents nécessaires à son développement et renforcer la fierté d'appartenance. Ainsi, les actions du Groupe pour maintenir les emplois sur le territoire, améliorer la productivité et l'engagement et donc améliorer l'attractivité de la marque employeur sont-elles considérées comme des opportunités.
3. Développer les compétences et assurer la transmission des savoir-faire tout au long des parcours de carrière afin d'améliorer le sentiment d'appartenance et

de pallier les risques liés à la perte de compétences et de connaissances et au coût de formation des nouveaux collaborateurs.

4. Renforcer l'égalité homme/femme et promouvoir la diversité et l'inclusion. Cet enjeu couvre les risques identifiés sur la productivité et l'engagement des collaborateurs, sur la marque employeur du Groupe (avec un impact sur le recrutement) et sur le risque potentiel de non-conformité réglementaire. Le développement des compétences, la flexibilité et l'adaptabilité des salariés au changement et le sentiment d'appartenance permettent au Groupe de considérer comme des opportunités l'attractivité de la marque employeur ainsi que l'amélioration de la productivité et de l'avantage compétitif qui en résulte.

Dans son analyse de double matérialité, le Groupe n'a pas évalué comme matériel le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans ses opérations. De par sa politique salariale et sociale mieux-disante que les minima sociaux dans les pays où il opère, le Groupe ne reporte pas sur la thématique de salaires décents.

Le Groupe intègre dans son rapport l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail (CDI ou CDD) avec une société consolidée du groupe.

#### POLITIQUE GÉNÉRALE [S1-1]

Pour répondre à ces enjeux, le Groupe décline une politique Ressources Humaines (RH) autour de 7 piliers :

1. Les conditions de travail, en priorisant en premier lieu la sécurité et les bonnes conditions de travail (enjeu #1) ;
2. La fierté d'appartenance au Groupe et de la réalisation des produits fabriqués et des services offerts (enjeu #2) ;
3. L'emploi et le développement des compétences en favorisant la formation continue et les parcours diversifiés (enjeu #3) ;
4. La diversité et l'inclusion, avec la conviction que le mélange des talents améliore la performance (enjeu #4) ;
5. Le management, en étant bienveillant pour bâtir la confiance, être exemplaire pour être exigeant en donnant le cap et le sens (ensemble des enjeux) ;
6. La rétribution, en valorisant la performance individuelle et collective (enjeu #2) ;
7. Les relations sociales en favorisant un dialogue social de qualité et un partenariat constructif (ensemble des enjeux).

Cette politique RH, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, est portée au niveau du Comité de Direction Générale par le Directeur des Ressources Humaines, de la Transformation et de la Communication Corporate et sa mise en oeuvre est assurée par la Directrice des Ressources Humaines.

Cette politique est complétée par un Code de Conduite (voir la section ESRS G1 sur la politique Ethique et Conformité) accessible à tous les collaborateurs via l'intranet du Groupe. Ces deux référentiels internes s'inscrivent dans la démarche du Groupe en matière de respect des droits humains avec le suivi des principes du Pacte Mondial des Nations Unies dont il est signataire depuis 2020 (voir la section 1.2.4 de ce rapport).

### PROCESSUS D'INTERACTION [S1-2]

Le dialogue social est un élément clé de l'équilibre chez Groupe Beneteau avec l'engagement sincère et manifeste de toutes les parties de participer aux différents échanges dans l'écoute et le respect mutuel, la transparence, l'application des lois et de la législation dans l'intérêt de l'entreprise et de tous ses collaborateurs.

Le Directeur des Ressources Humaines veille à la tenue et au bon relais des résultats du dialogue avec son personnel. Celui-ci a lieu avec les représentants des salariés et le Groupe communique également directement grâce à des roadshows et des newsletters mensuelles. En France, comme en Pologne, une réunion CSE a lieu tous les mois et de nombreuses réunions extraordinaires ont eu lieu au cours de l'année 2024.

A fin décembre 2024, plus de 90% des effectifs du Groupe sont couverts par des accords d'entreprise, d'établissement et/ou des conventions collectives de branche régionales et/ou nationales. Une proportion similaire des effectifs est représentée dans le cadre du dialogue social.

En France, vingt-cinq accords collectifs ont été signés et déposés à la DIRECCTE au cours de l'exercice 2024.

Par ailleurs, la Division Bateau a réalisé en 2023 une enquête interne auprès de tous ses salariés dans tous les pays, afin d'évaluer la satisfaction des collaborateurs sur leur environnement de travail, les relations entre collègue et la direction, l'organisation, l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle, la communication et l'information. Cette enquête sera renouvelée tous les deux ans.

En sollicitant l'avis de ses employés, Le Groupe Beneteau montre qu'il reste à l'écoute, valorise leur opinion, met en place les plans d'actions nécessaires pour renforcer l'engagement et la motivation des collaborateurs afin de favoriser un environnement de travail positif et productif.

### PROCÉDURES DE RÉPARATION ET CANAUX PERMETTANT AUX TRAVAILLEURS DE L'ENTREPRISE DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS [S1-3]

Les collaborateurs, en tant que « lanceur d'alerte », peuvent de façon anonyme ou non, via la plateforme d'alertes « alert.beneteau-group.com » mise en place depuis 6 ans signaler les comportements contraires à l'éthique et les actes répréhensibles, mettant en lumière des comportements illicites ou dangereux qui constituent une menace pour l'homme, l'économie, la société, l'État ou l'environnement. Pour chaque alerte, une enquête est menée et le dossier est pris en charge de façon neutre.

Pour plus d'informations sur ce dispositif d'alerte et le traitement de ces alertes, se référer à la section 4.4 du chapitre 2 du rapport annuel "Facteurs de risques et environnement de contrôle".

Ce dispositif d'alerte est complété par les canaux internes habituels de signalement qui incluent le management, les Ressources Humaines, les représentants du personnel, la Direction Ethique et Conformité et le réseau de référents Ethique et Conformité.

## 3.1.1 GARANTIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR ET SAIN POUR LES COLLABORATEURS

### DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉS [S1-SBM3]

La préservation de l'intégrité physique et mentale de chaque collaborateur constitue une valeur fondamentale du Groupe Beneteau. L'absence d'un environnement de travail sécurisé peut impacter négativement les employés ainsi que les travailleurs occasionnels en causant des problèmes de santé physique ou mentale, tant à court terme qu'à long terme. Les principaux accidents et maladies professionnelles sont associés aux activités industrielles. Les risques majeurs incluent l'exposition à des agents chimiques dangereux, aux poussières de bois et de composites, aux opérations de manutention, aux chutes de hauteur ou de plain-pied, à l'organisation de

l'usine et à la configuration des produits. Ces risques peuvent, à moyen terme, impacter tant la productivité que l'attractivité de la marque employeur en cas d'augmentation des accidents du travail et des absences prolongées.

### POLITIQUE ET OBJECTIF [S1-1]

La politique santé sécurité du Groupe Beneteau est une partie intégrante de la politique QHSEE.

Cette politique met en place des plans d'actions dans chaque entité du Groupe pour réduire les risques santé-sécurité et ainsi prévenir l'apparition de maladies professionnelles et faire baisser le nombre d'accidents

ainsi que leur gravité. Les évènements non souhaités (presqu'accidents, soins, accidents avec ou sans arrêt, maladies professionnelles..) sont systématiquement enregistrés. Selon leur gravité potentielle ou avérée, ces événements sont analysés et les mesures de préventions sont mises à jour pour éviter une récurrence.

Cette politique est déclinée dans un programme pluriannuel pour la sécurité dit B-SAFE.

Le programme B-SAFE repose sur la formation de l'encadrement et la sensibilisation à la sécurité de tous les collaborateurs, permanents, intérimaires, apprentis et alternants. Les ambassadeurs B-SAFE reçoivent une formation de deux jours et peuvent ensuite former les collaborateurs du Groupe au sein des usines et des bureaux. Depuis 2016, plus de trente-huit ambassadeurs B-SAFE ont été formés en France. Le message-clé de la formation B-SAFE est celui de la responsabilisation : collective car la sécurité est l'affaire de tous et individuelle car chacun est acteur dans ce domaine. Le dialogue sécurité est au cœur de ce programme : c'est un moment d'échange entre opérateurs et managers sur le thème de la sécurité.

Le programme B-SAFE est en cours déploiement sur l'ensemble des sites du groupe Beneteau. A fin 2024, ce programme a été déployé au sein des entités françaises, italienne, tunisienne et portugaise.

En complément, en France, le déploiement de cette culture sécurité se fait au travers du référentiel de production dont la sécurité est un des axes majeurs. Ce référentiel définit les moyens et processus à mettre en œuvre pour atteindre les niveaux d'excellence. Une auto-évaluation annuelle par le site et une évaluation par des auditeurs internes sont réalisés pour valider le niveau du site et les axes d'amélioration à mettre en œuvre.

Le référentiel de production du groupe est porté par le Directeur des Opérations du Groupe, sa mise en œuvre étant assurée par le Directeur HSEE pour la partie Sécurité.

Outre les formations réglementaires classiques (CACES ou habilitations internes pour la manutention, habilitations électriques, etc.), le Groupe déploie des sensibilisations santé-sécurité sur différents thèmes: l'utilisation de matériels jugés dangereux, les gestes et postures, et la prévention du risque chimique.

Des évaluations (internes aux sites et externes par des experts désignés) ont lieu avec régularité pour évaluer le niveau de maturité et les points de progression de chacun des sites. Ces évaluations donnent lieu à des plans d'actions collectifs au Groupe ou propres aux sites.

Depuis 2022, les accords intéressements des entités françaises de la division Bateau intègrent le taux de

fréquence des accidents de travail avec arrêt. Dans ce cadre, une communication est faite auprès de l'ensemble des employés. De plus, le Groupe publie des rapports annuels réglementaires (ex.: CSSCT / OHSA).

## PLAN D'ACTIONS ET RESSOURCES ENGAGÉES

### [S1-4]

#### Actions en place et résultats obtenus en 2024

En 2024, le Groupe Beneteau a déployé le module B-Safe2 au niveau des usines françaises. Ce module de sensibilisation complète celui lancé en 2016 en renforçant l'importance de la culture sécurité dans la vie professionnelle et personnelle – la sécurité ne s'arrête pas au portail de l'usine.

Egalement, B-Safe a été lancé au Portugal avec notamment la mise en place d'une semaine B-Safe pour sensibiliser les collaborateurs aux dix règles d'or du Groupe Beneteau. Cette démarche a ainsi contribué à faire baisser de près de 50% le taux de fréquence du Portugal.

Le Groupe a également poursuivi la démarche "TMS Pro" avec la CARSAT Pays de la Loire qui vise à diminuer l'impact des troubles musculo-squelettiques et à développer la performance des entreprises (gain d'efficacité, baisse de l'absentéisme, meilleure cohésion sociale, etc.).

Dans ce cadre d'amélioration continue, un guide ergonomique pour la conception des bateaux a été développé et sera implanté sur différents lancement de bateaux courant 2025.

Enfin, le Groupe a poursuivi ses investissements pour améliorer les conditions de santé & sécurité au travail. En 2024, cela a représenté 1,8M€.

#### Perspectives

D'ici 2025, les axes prioritaires seront :

- le déploiement du guide ergonomique en phase de conception des nouveaux produits ;
- la poursuite du déploiement du programme B-Safe sur l'ensemble des filiales du Groupe ;
- un travail au sein des entités françaises pour réduire les taux de fréquence des accidents de travail des intérimaires ;
- la poursuite de la prévention primaire des maladies professionnelles et notamment des troubles musculo-squelettiques (démarche TMS Pro) ;
- la prévention des risques liés à l'électrification des bateaux et en particulier le déploiement des batteries lithium pour la propulsion et le confort à bord.

## INDICATEURS CIBLES [S1-5]

Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt des collaborateurs (S1-14_05)	Exercice de référence (2015/2016)	2022	2023	2024	Objectif (2025)
		2022	2023	2024	Objectif (2025)
Division Bateau		14,5	13,1	15,1	12,3
Périmètre Groupe*		32,7	16,2	17,8	15,0

\* L'activité Habitat est inclue dans le périmètre Groupe jusqu'en 2023. L'écart entre le périmètre Groupe et la Division Bateau en 2024 provient du nombre d'accident et du nombre d'heures travaillées des fonctions Groupe.

Suite à la forte réduction du taux de fréquence en 2022, le Comité de Direction Générale a fixé en 2023 un nouvel objectif cible pour 2025 correspondant à une réduction du taux de fréquence moyen de 5% par an. Dans le cadre de l'accord d'intéressement, cet objectif est revu annuellement avec les représentants des salariés mais n'a pas fait l'objet d'ajustement dans ce rapport.

En 2024, bien que certains sites de production aient été affectés par des changements d'organisation et par des changements de cadence, le taux de fréquence des

accidents avec arrêt de travail a été de 13,2 hors Tunisie pour les salariés de la division Bateau, soit presque le même résultat qu'en 2023. En intégrant le site tunisien qui n'était pas consolidé sur l'exercice 2023, le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt des salariés de la division Bateau est de 15,1.

Pour la France, ce taux est nettement inférieur à ceux observés au niveau français par la CARSAT en 2022 (23,6 pour le Comité Technique National F - dont filière bois).

## AUTRES CHIFFRES CLÉS [S1-14]

ESRS ID	Indicateur (périmètre Groupe)	2022	2023	2024
S1-14_04	Nombre d'accidents du travail des salariés du Groupe	194	216	131
	Nombre d'accidents du travail des intérimaires	213	158	46
	Nombre total d'accidents du travail pour l'ensemble de l'effectif du Groupe	407	374	177
S1-14_05	Taux d'accidents du travail des salariés du Groupe	16,2	17,8	15,0
	Taux d'accidents du travail des intérimaires	80,3	56,0	66
	Taux d'accidents du travail sur l'ensemble de l'effectif du Groupe	27,9	25,0	14,6
Entity Specific	Taux de gravité des accidents de travail des salariés du Groupe	1,14	1,11	1,18
Entity Specific	Taux d'absentéisme lié aux accidents du travail / maladies professionnelles	1,51%	1,47%	1,43%

ESRS ID	Indicateur	2024
S1-14_01	Pourcentage des salariés couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité du Groupe	77%
	Pourcentage des intérimaires couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité du Groupe	99%
	Pourcentage des effectifs couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité du Groupe	78%
S1-14_02	Nombre de décès dus à des accidents et à des maladies professionnelles pour les salariés pendant l'année de reporting	0
S1-14_03	Nombre de décès dus à des accidents et à des maladies professionnels pour les autres travailleurs sur site (intérimaires et sous traitants) pendant l'année de reporting	0
S1-14_06	Nombre de maladies professionnelles des salariés du Groupe	n.a.
S1-14_07	Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail par les salariés du Groupe	10 267
S1-14_08	Nombre de maladies professionnelles des intérimaires	n.a.
S1-14_09	Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail parmi les intérimaires	1 058

## Note méthodologique

### Taux de fréquence

Le taux de fréquence est le nombre d'accidents de travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réelles.

### Taux de gravité

Le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêts pour accident du travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées réelles. En 2024, le nombre de jour d'arrêts est calculé sur la base des jours calendaires.

### Heures travaillées réelles

Les heures travaillées incluent toutes les heures de présence dans l'entreprise (y compris les heures de formation, les heures de représentation et les heures d'infirmierie), ainsi que les heures de formation à l'extérieur de l'entreprise. Le nombre d'heures théoriques par jour pour les collaborateurs travaillant au forfait jour a été défini par chaque société en fonction de la catégorie du collaborateur. Pour l'exercice 2024, le périmètre couvre les collaborateurs et les autres travailleurs sur site (intérimaires et sous-traitants).

## 3.1.2 ATTIRER ET RETENIR LES TALENTS ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU NAUTISME

### DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉS [S1-SBM3]

Les travailleurs sont aujourd'hui davantage en quête de sens et en recherche d'un meilleur équilibre vie professionnelle/vie privée. En outre, les métiers de la construction nautique restent méconnus du grand public en général, des jeunes et en particulier des femmes.

Pour accompagner la transition générationnelle sur ses sites les plus matures et rendre possible la croissance durable qu'il ambitionne, l'enjeu est double pour le Groupe Beneteau : retenir les talents d'une part et d'autre part, recruter des nouveaux collaborateurs tout en féminisant nos effectifs.

L'analyse de double matérialité a montré que ces enjeux pouvaient, à court et moyen terme, faire courir un risque au Groupe en faisant baisser la productivité et l'engagement des employés. Les politiques mises en place par le Groupe visent à les transformer en opportunité en améliorant l'engagement des collaborateurs, leur sentiment d'appartenance et donc la productivité.

### POLITIQUE ET OBJECTIF [S1-1]

Les axes 2 et 6 de la politique RH générale répondent plus particulièrement aux enjeux identifiés.

Pour retenir ses meilleurs employés et attirer de nouveaux talents, le Groupe Beneteau met de nombreuses actions en place visant à promouvoir les métiers et les carrières au sein du Groupe, et renforcer la fierté d'appartenance. Parmi celles-ci, une communication interne qui valorise les réussites individuelles et collectives, un système de rémunération (fixes et variables) juste, motivant et équitable, un dialogue social de qualité, des programmes de formation (voir section 3.1.3). Le Groupe Beneteau a également mis en place un système de cooptation qui a permis à 34 nouveaux collaborateurs de rejoindre le Groupe.

Le Groupe Beneteau poursuit son implication auprès de jeunes en participant à des forums emplois, des interventions dans des lycées et écoles professionnelles et supérieures dans le but de faire connaître ses métiers et

proposer des contrats en alternance, des stages, et des emplois.

Afin de faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux collaborateurs, chaque filiale a mis en place un parcours et un programme d'intégration, pour les CDI comme les intérimaires, en coopération avec les centres de formation internes ou externes qui dispensent les formations techniques et de sécurité.

### PLAN D'ACTIONS ET RESSOURCES ENGAGÉES [S1-4]

#### Actions en place et résultats obtenus en 2024

En 2024, le Groupe a recruté 386 collaborateurs (276 en CDI et 110 en CDD), alors que dans le même temps 1 198 collaborateurs ont quitté le Groupe (fin de contrat, démissions et départs en retraite).

Compte tenu du contexte 2024, et notamment de réduction des activités, le nombre d'alternants a diminué comparativement aux années précédentes : 34 nouveaux contrats en alternance ont été conclus pour l'année 2024 en France, maintenant à 81 le nombre de personnes en contrat d'alternance à la fin de l'exercice (vs. 106 à fin 2023).

Des actions ont été reconduites afin de renforcer la capacité offerte aux salariés du Groupe à "aller sur l'eau", naviguer et essayer des bateaux. Deux bateaux de la "flotte des bateaux salariés" ont été renouvelés avec l'introduction d'un First 24 et d'un Sun Loft 47.

Bien que ralenti en 2024, le programme de cooptation lancé en 2022 a été reconduit en 2024 : il a permis de recruter plus de 34 candidats en France sur l'année.

En 2024, le Groupe Beneteau a continué d'accompagner les initiatives du Campus des Métiers du Nautisme, qui ont permis de renforcer la visibilité sur les métiers du Nautisme auprès des collégiens, avec notamment la présence dans 11 salons et forum et, en action phare, la participation à la semaine de l'emploi Maritime et fluvial en Pays de Loire.

La célébration des 140 ans du Groupe faite de manière virtuelle via la plateforme United Heroes a été l'occasion de lancer les "Trophées B" de façon digitale en proposant des challenges (course à pied, jeu d'équipe, etc.). 1200 collaborateurs tous pays confondus se sont inscrits sur la plateforme.

En 2024, le contexte économique compliqué a amené le Groupe Beneteau à mettre en place des mécanismes d'adaptation tout en préservant ses capacités de rebond. En France, Italie et Portugal le chômage partiel a permis de maintenir les rémunérations des collaborateurs à près de 80% de leur net. Aux USA, en Pologne et en Tunisie, le Groupe a continué à couvrir les différents systèmes de protection sociale et a décidé de maintenir en grande partie la rémunération des collaborateurs pour compenser l'absence de prise en charge locale.

En parallèle de toutes ces actions, le Groupe avait négocié fin 2023, un accord de modulation qui a été mis en place en 2024, les objectifs de cet accord sont de permettre à l'entreprise de s'adapter à un ralentissement de l'activité tout en préservant l'emploi et en permettant de conserver les compétences.

## INDICATEUR CIBLE [S1-5]

Taux de turnover de l'effectif permanent (%) (Entity specific)	Exercice de référence (2018/2019)	2022	2023	2024	Objectif (2025)
Périmètre Groupe (hors Habitat)		11,4%	7,3%	9,1%	< 8%
Périmètre Groupe	8,1%	11,1%	7,0%	9,1%	< 8%

\* L'activité Habitat est inclue dans le périmètre Groupe jusqu'en 2023

Le taux a été amplifié en 2022 sous l'effet des départs dans le cadre du dispositif PSE relatif aux mesures d'adaptation décidées en 2020. Hors effet du PSE, le taux de turnover de 2022 au niveau du Groupe aurait été de 9,5%.

## Autres chiffres clés

ESRS ID	Indicateur - périmètre Groupe	2022	2023	2024
S1-6_11	Nombre de salariés ayant quitté le Groupe pendant la période de reporting	1 357	1 111	1 198
S1-6_12	Taux de rotation des salariés (méthode ESRS S1)	18,1%	14,1%	16,8%
Entity Specific	Taux de rotation des salariés permanents hors départs naturels	11,1%	7,0%	9,1%
Entity Specific	Taux d'absentéisme (toutes causes confondues)	9,3%	8,5%	8,3%

La diminution du taux d'absentéisme des années 2023 et 2024 par rapport à 2022 est essentiellement lié au recul des heures d'absence pour motif de maladie.

## Perspectives

En 2025, dans un contexte économique contraint et incertain, la priorité du Groupe se porte davantage sur la rétention des talents que sur le recrutement, même si des titularisations / recrutements pourront avoir lieu sur des métiers à compétences rares.

Un programme de tutorat et mentorat sera lancé afin d'encourager les femmes dans leur carrière.

En parallèle, le Groupe Beneteau va poursuivre à moyen terme le déploiement de son programme de 'Profit sharing' afin d'avoir des mécanismes de partage de la valeur dans l'ensemble des entités du Groupe.

Enfin, afin de soutenir l'opportunité réputationnelle liée aux créations et maintiens d'emplois sur le territoire telle qu'identifiée lors de l'analyse de double matérialité, le Groupe Beneteau rendra plus visible, en interne (rétention), comme en externe (attraction) ses engagements et réalisations en matière de RSE pour répondre à la quête de sens observée dans le monde du travail.

## Note méthodologique

### Turnover

Le turnover des salariés permanents correspond aux départs des employés en CDI lors de l'exercice considéré, à l'initiative de l'employeur ou de l'employé, sur l'effectif moyen permanent de l'exercice. Les motifs de départs pris en compte sont les suivants : démission, licenciement, ruptures conventionnelles, et ruptures de périodes d'essai. A la différence de la méthodologie indiquée par les ESRS pour calculer le taux de rotation, cet indicateur n'intègre pas les départs pour motifs naturels (départ à la retraite ou décès) et ne couvre pas les employés en contrat temporaire.

### Absentéisme

Les heures d'absence couvrent les absences pour maladie, maladie professionnelle, mi-temps thérapeutique, accidents du travail (y compris les heures d'arrêt du jour de l'accident), ainsi que les absences non payées (congés pour convenances personnelles et absences injustifiées). Les congés pour événements familiaux sont exclus. Le nombre d'heures travaillées théoriques correspond au nombre d'heures théoriquement travaillées conformément aux contrats de travail hors congés payés, RTT et jours fériés.

## 3.1.3 DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES À LA PERFORMANCE DURABLE DE L'ENTREPRISE

### DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉS [S1-SBM3]

Il existe peu de formations « académiques » aux métiers très spécifiques de construction et commercialisation de bateaux de plaisance.

La formation initiale, le développement continu des savoir-faire et les parcours de mobilité interne sont les clés pour permettre au Groupe Beneteau de maintenir le savoir et savoir-faire de ses équipes au niveau d'expertise requis au risque, à moyen terme de ne pas pouvoir assurer la conduite de ses activités.

### POLITIQUE ET OBJECTIF [S1-1]

La politique de développement des collaborateurs du Groupe Beneteau mise d'une part sur le développement des savoir-faire et des parcours de mobilité interne et d'autre part sur les programmes de formation ciblés adaptés à tous ses collaborateurs.

Chaque année pour les cadres et tous les deux ans pour les non-cadres, l'entretien professionnel d'évaluation et de développement est un moment privilégié pour faire un point « carrière » structuré notamment autour des appétences en termes d'évolution au sein des métiers du Groupe, d'identifier les potentiels souhaits de mobilité fonctionnelle ou géographique, et de définir les actions prioritaires en matière de développement des compétences pour chacun des collaborateurs.

A cet effet, le catalogue de formation couvre plus de 350 thèmes (dont une centaine pour les Centres de Formation Internes) et chaque année, de nouveaux modules sont déployés pour répondre aux innovations technologiques des bateaux construits par le Groupe.

Plus particulièrement, le plan de développement des compétences a été conçu pour accompagner la transformation du Groupe sur les quatre thèmes prioritaires du Groupe Beneteau que sont le savoir-faire technique,

l'excellence industrielle, l'efficacité managériale, la sensibilisation à la sécurité et la qualité<sup>1</sup>. Depuis 2022, un cinquième volet a été intégré en lien avec la responsabilité sociétale de l'entreprise (sensibilisation à l'Ethique & Conformité, aux enjeux environnementaux, etc.), dans le cadre duquel sont également proposés des modules dédiés au développement personnel des collaborateurs (apprentissage des outils numériques, ateliers "Fresque du Climat" et "2 tonnes", etc.).

Le Plan de Développement des Compétences (PDC) est révisé chaque année itérativement pour le périmètre France. Les 5 axes prioritaires de formation sont amendés et enrichis par les besoins de chaque fonction/métier pour proposer les actions de formation adéquates en fin d'année. Le recueil des besoins individuels lors des entretiens professionnels permet également d'enrichir le PDC. Une phase d'arbitrage (besoins et budgétaire) est réalisée en avril entre les managers et les responsables des Ressources Humaines ; le PDC est mis en exécution jusqu'à la fin d'année. La réalisation du PDC de l'année précédente ainsi que celui de l'année est présenté aux organisations syndicales lors de la commission de formation annuelle afin de recueillir leurs avis.

### Le savoir-faire technique

Avec des métiers complexes et spécifiques à la filière nautique, le Groupe Beneteau a mis en place ses propres centres de formation techniques en Vendée, à Bordeaux, aux Etats-Unis et en Pologne. Ils permettent de transmettre les savoir-faire techniques de la construction nautique (moulage en matériaux composites, assemblage et montage des bateaux) et dispensent également des formations pour les collaborateurs des bureaux d'études et les ingénieurs lors de leur arrivée dans le Groupe.

En France, les formateurs sont tous d'anciens opérateurs avec une forte expérience, garants de la transmission de la culture d'entreprise comme du savoir-faire artisanal et industriel.

<sup>1</sup> Les actions de formation en lien avec la sécurité et la qualité sont respectivement présentées dans les paragraphes 3.1 et 2.2 de cette rapport de durabilité 2022.

## L'excellence industrielle

En complément des formations qualité et savoir-faire technique, deux parcours métiers méthodes et conduite de projet sont proposés respectivement aux collaborateurs des méthodes usine et méthodes lancement des bureaux d'études, ainsi qu'aux chefs de projet.

## L'efficacité managériale

Des parcours de développement des compétences managériales et de leadership sont proposés, tant pour les nouveaux managers que pour les managers expérimentés. Notamment le module de formation DISC Insights présente une méthode pour aider les managers à mieux comprendre leurs collègues et à se connaître eux-mêmes afin d'avoir des relations de travail respectueuses, productives et positives. Il permet également de développer un "langage commun" unique pour aider à surmonter les défis et résoudre les conflits.

Chaque année, en septembre, un exercice de "People Review" permet d'identifier sur chacun des postes clés de l'entreprise des plans de successions nominatifs, notamment pour les compétences les plus clés.

## PLAN D'ACTIONS ET RESSOURCES ENGAGÉES [S1-4]

### Actions en place et résultats obtenus en 2024

En France, le déploiement d'un nouvel outil de digitalisation de la gestion de la formation permet aux managers d'être des acteurs plus proactifs dans la construction du plan de développement des compétences pour leurs équipes, et aux équipes RH & Formation d'avoir un suivi plus performant de la gestion de la Formation (Organisation des sessions, gestion des relances, suivi de la participation, questionnaires de satisfaction, etc.). Cet outil intègre également la digitalisation de l'Entretien Professionnel. Cet outil permet enfin une traçabilité et comptabilisation plus fine des actions de formation réalisées, et offre aux collaborateurs l'accès à leur historique de formation complet depuis leur intégration au sein du Groupe Beneteau.

En 2024, plus de 88 000 heures ont été consacrées à la formation de plus de 6 000 collaborateurs (soit près de 89% de l'effectif). Les coûts de formation ont représenté plus 3,5 millions d'euros (soit plus de 2% de la masse salariale).

Depuis le lancement du module de formation 'DISC Insights' en 2022, 508 collaborateurs ont été formés (dont 177 en 2024) dans 57 sessions animées par les équipes RH en interne (dont 17 en 2024). Pour poursuivre l'ambition du programme, 7 nouveaux formateurs DISC ont été certifiés.

Pour les entités françaises, dans un contexte 2024 de réduction budgétaire, les formations animées par des formateurs internes ont été majeures. Ainsi 9 667 stagiaires ont suivi une formation animée par un

formateur interne métier ou du Centre de Formation Interne, quand 2 631 stagiaires ont été formés par un formateur externe.

Pour améliorer la reconnaissance des compétences techniques de ses collaborateurs, le Groupe a lancé officiellement en 2023 la "filière expertise" en complément de la filière d'évolution managériale. Le lancement de cette filière s'est concrétisé avec la réunion du premier "Group Technical Leaders Committee", comité de 29 experts issus de l'ensemble des métiers techniques du Groupe. En 2024, compte tenu du contexte et de la priorisation des activités, le programme a été ralenti.

Dans le cadre de son nouveau volet de formation dédié à la RSE, le Groupe renforce la sensibilisation de ses collaborateurs aux enjeux climatiques, grâce aux ateliers Fresques du Climat. Ces ateliers de 3h sont un excellent moyen de comprendre facilement les enjeux du réchauffement climatique et de réfléchir aux pistes individuelles et collectives pour réduire son impact Carbone (plus d'information sur <https://climatefresk.org/>). Depuis le lancement de cette initiative, une vingtaine de salariés se sont formés comme animateurs et leur implication a permis de sensibiliser plus de 800 collaborateurs des différents départements et sites du Groupe. En 2024, le Groupe a également lancé un module de formation « ateliers 2 tonnes », auquel plus de 120 collaborateurs ont participé, leur permettant ainsi de mesurer l'impact d'actions concrètes sur leur bilan carbone.

Enfin, afin d'accompagner le lancement de l'ERP sur la filiale de Bordeaux, des formations IFS ont été dispensées pour 379 collaborateurs représentant 1723 heures de formation avec 42 modules spécifiques.

### Perspectives

Le Groupe poursuivra le déploiement du module de formation DISC Insights pour former environ 300 managers supplémentaires en 2025 sur l'ensemble des sites.

Le Groupe poursuivra également le déploiement des ateliers de la Fresque du Climat et ateliers « 2 tonnes », en France comme dans les filiales à l'étranger. Conscient de sa responsabilité d'entraîner l'ensemble de son écosystème, le Groupe va encourager les ambassadeurs à élargir cette démarche aux parties prenantes externes du Groupe.

Un programme de formation spécifique soutiendra le déploiement du nouvel ERP pour les key users, les pilotes et les utilisateurs finaux, en particulier pour l'entité française SPBI sur 2025.

2025 sera une année de préparation au rebond des activités, et également une année de mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique pour le Groupe Beneteau ; en soutien de ces éléments, le plan de développement des compétences devra se révéler un outil renforcé pour soutenir le maintien et le développement des compétences de nos collaborateurs.

**INDICATEUR CIBLE [S1-5]**

Nombre d'heures de formation par salarié	Exercice de référence 2015/2016	2022	2023	2024	Objectif (2025)
Périmètre France	12	10,5	13,9	14,8	
Périmètre Division Bateau	n.a.	9,2	14,0	13,2	>15
Périmètre Groupe	n.a.	8,9	12,9	13,1	

Afin de s'aligner sur les normes ESRS, le nombre d'heures de formation couvre l'ensemble des salariés depuis 2023, et non plus seulement les salariés permanents.

**AUTRES CHIFFRES CLÉS [S1-13]**

ESRS ID	Indicateur	2023	2024
S1-13_04	Nombre d'heures de formation moyen par salarié	12,9	13,1
S1-13_03	Nombre d'heures de formation moyen pour les femmes	n.a.	12,1
S1-13_03	Nombre d'heures de formation moyen pour les hommes	n.a.	13,6
Entity specific	nombre d'heures de formations	96 272	88 286
Entity specific	Part de salariés formés	74%	89%

**Note méthodologique****Formation**

Est considérée comme formation, toute intervention dispensée à un collaborateur de l'entreprise, qu'elle soit faite par un intervenant externe ou non, et qui fait l'objet d'une attestation de présence formalisée par une feuille de présence et un programme. Le nombre d'heures de formation par salarié est calculé sur la base de l'effectif moyen.

**Part de salariés formés**

Nombre de salariés, permanent ou temporaire, ayant suivi au moins une formation au cours de l'exercice, rapporté à l'effectif du Groupe.

**3.1.4 RENFORCER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION****DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉS [S1-SBM3]**

Compte tenu de la diversité des métiers, la grande hétérogénéité des compétences nécessaires à la bonne exécution des activités, il est absolument fondamental que la diversité, en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Groupe, soit perçue par tous comme une richesse. Elle contribue au bien vivre ensemble et, in fine, à la performance collective.

Le Groupe Beneteau mobilise ses collaborateurs pour que les pratiques et politiques d'embauche, les rémunérations, les conditions d'emploi, l'accès à la formation et l'avancement reposent uniquement sur les exigences relatives au travail, compétences et résultats et soient exemptes de discrimination fondée notamment sur le genre.

Si le Groupe Beneteau a toujours cherché à promouvoir la diversité et l'inclusion au-delà de la stricte conformité réglementaire, le Groupe pourrait néanmoins être confronté, à court et moyen terme, à des risques de non-conformité réglementaire pouvant entraîner des sanctions financières (OETH, Loi Rixain, etc.)

**POLITIQUE ET OBJECTIF [S1-1]**

Implanté en Europe (France, Pologne, Italie et Portugal), en Tunisie, aux Etats-Unis et également en Asie Pacifique pour son activité industrielle ou commerciale, le Groupe Beneteau s'engage - dans toutes ces géographies - à respecter et préserver les droits humains et les libertés fondamentales dans toutes activités et exige de ses partenaires ces mêmes engagements (voir Achats Responsables).

Le Groupe Beneteau s'oppose à toute forme de discrimination, de harcèlement, d'inégalité de chances, ou de traitement différencié entre les femmes et les hommes. La Charte éthique et le Code de conduite sont les référentiels de cette politique pour ses collaborateurs partout dans le monde et le Code de conduite fournisseurs pour ses partenaires.

Le dispositif d'alerte déployé sur l'ensemble du Groupe Beneteau (voir section 4.4 du chapitre "Facteur de Risque et Environnement de Contrôle" du rapport financier annuel et l'enjeu "Ethique et Conformité" du pilier Ethical Growth) permet aux collaborateurs ainsi qu'aux tiers d'effectuer tout signalement en matière de discrimination ou de harcèlement.

Dans le Groupe Beneteau, l'égalité des chances est abordée sous 4 angles :

- Femmes-Hommes : avec 32% de femmes dans ses effectifs, le Groupe Beneteau affiche un taux de mixité, globalement supérieur à la moyenne du secteur de l'Industrie (< à 30%). Ce taux de mixité s'améliore progressivement depuis plusieurs années dans les toutes les catégories socio-professionnelles, mais reste cependant insuffisant, notamment dans la population des cadres où ce taux est de 29,1%. Pleinement conscient de l'impact positif que génère un taux de mixité plus équilibré, le Groupe Beneteau a lancé en décembre 2023 le programme B-Equal. Ce programme – accélérateur de parité - a pour ambition d'atteindre les 3 objectifs suivants :
  1. Lutter contre les propos, comportements sexistes et le harcèlement sexuel, avec un principe fort de "tolérance 0" sur le sujet ;
  2. Tendre vers la parité et l'équité dans tous les métiers, avec comme objectifs 0 écart de salaires pour travail à valeur égale et 40% de femmes dans le Groupe d'ici 2030 ;
  3. Développer les potentiels féminins, avec l'ambition d'atteindre à minima 40% de femmes dans les instances dirigeantes en 2030.
- Ages : 29% des collaborateurs du Groupe Beneteau sont âgés de plus de 50 ans (dont 14% de plus 55 ans). Le Groupe est attentif d'une part à sécuriser leur fin de carrière, avec une attention particulière à leurs conditions de travail, et d'autre part à développer une capitalisation des savoirs qu'ils ont acquis.
- Handicap : au-delà des contraintes légales vis-à-vis de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH) le Groupe Beneteau souhaite progressivement favoriser l'emploi de collaborateurs en situation de handicap et veille à leur garantir un environnement de travail sûr et sain.
- Multiculturalité : implanté dans 7 pays, le Groupe Beneteau est attentif à cette diversité au sein de ses équipes.

## PLAN D'ACTION ET RESSOURCES ENGAGÉES [S1-4]

### Actions en place et résultats obtenus en 2024

Le programme B-Equal concerne l'ensemble des entités du Groupe. Il est animé par un comité composé de 12 membres qui se réunissent 1 fois par mois pour mettre en œuvre le plan d'action. Ce plan d'action a été validé en amont par le Comité de Direction Générale et a été présenté au Comité RSE en juin 2024. Le relais a été ensuite donné à chacun des 6 groupes de travail B-EQUAL (45 personnes) et/ou aux différentes directions des Ressources Humaines du Groupe.

En 2024, les principales actions menées ont été les suivantes :

### Lutter contre le sexism et les harcèlements sexuels et sexistes :

- Signature de l'Initiative #StOpE le 25 janvier 2024 avec 300 autres organismes et entreprises en France (7 engagements de la charte tenus sur 8, le minimum étant de s'engager sur une action par an) ;
- 47 séances de formation vers les managers entre 2023 et 2024, 435 managers formés sur le volet juridique du harcèlement ;
- 2<sup>ème</sup> campagne de sensibilisation dans tous les pays en mars 2024 – sur le thème de « osez alerter ! » ;
- Mise en place d'une procédure de traitement interne des alertes au sein de la Direction des Ressources Humaines ;
- Edition du Quick user Guide – « Que faire en cas de harcèlement ? » à disposition des collaborateurs français en novembre 2024.

### Tendre vers la parité et l'équité dans tous les métiers :

- « Egapro » déployé à l'international, avec une moyenne de 85/100 sur l'ensemble du périmètre du Groupe en 2024 ;
- Suivi de nouveaux indicateurs générés : taux d'absentéisme, taux de mixité, d'équité par classification, de turnover, d'augmentation ;
- Création d'un index Groupe Beneteau reprenant 3 mesures principales (mixité, équité et part des plus hautes rémunérations) calculé au niveau des entités et des organisations opérationnelles ;
- Participation à l'écriture de l'accord sur l'égalité professionnelle femme/homme signé le 12 décembre 2024 avec les instances syndicales ;
- Campagne d'AI sur la population Ouvriers France spécifique « Equité » en septembre 2024 ;
- Présentation de B-EQUAL lors de la convention de la marque Lagoon en novembre 2024 pour la promotion de la mixité dans les équipes commerciales ;
- Groupes de paroles 100% féminin organisés dans 2 sites de production en mai et novembre 2024 ;
- Ecriture de la charte de la parentalité (sortie prévue en 2025).

### Développer les potentiels féminins :

- Ecriture du programme de mentorat (sortie prévue en 2025).

## Perspectives

En lien avec les 3 priorités du programme B-EQUAL et conscient de la stagnation de certains indicateurs, le Groupe Beneteau continuera en 2025 de déployer les actions :

- Nouvelles campagnes de communication / formation contre le harcèlement sexuel et sexiste seront programmées, suite aux différentes enquêtes menées auprès des collaborateurs en début d'année 2025. Il est prévu aussi de communiquer sur les biais cognitifs liés au genre ;
- Traduction, adaptation et diffusion du quick user Guide dans les filiales étrangères ;
- Renouvellement de la signature #StOpE et mise en place du dernier engagement au printemps 2025 : sondage pour mesurer l'impact des actions ;
- Une nouvelle attention particulière sera portée à la campagne d'augmentations individuelles afin de gommer les écarts salariaux toujours présents entre les femmes et les hommes à poste équivalent ;

- L'organisation de nouveaux groupes de paroles sur de nouveaux lieux de production et/ou sièges administratifs en France pour être à l'écoute et au plus près des attentes des femmes ;
- Construction d'un Kit de communication à usage des marques et des Business Unit pour plus de mixité sur les pontons et dans les équipes commerciales : la parité porteuse de « business » ;
- Lancement du programme de mentorat en France pour permettre à plus femmes d'accéder à des postes de responsabilités ;
- Diffusion de la Charte de parentalité pour une meilleure prise en compte de l'équilibre professionnel/personnel, la maternité et la paternité ne doivent pas être un frein à l'évolution professionnelle ;
- Renforcement de la communication pour la journée internationale des droits de la femme, orientée sur « Oser au féminin » afin de donner plus de visibilité aux femmes et assumer pleinement le principe que les compétences n'ont pas de genre.

## INDICATEURS CIBLES [S1-5]

Index normalisé d'égalité femmes-hommes (Entity Specific)	Exercice de référence (2019)	2022	2023	2024	Objectif (2025)
France - SPBI	79/100	89/100	89/100	89/100	
France - Construction Navale Bordeaux	77/100	93/100	94/100	89/100	>90/100
Moyenne Groupe	n.a.	n.a.	87/100	85/100	

L'index d'égalité femmes-hommes, mesuré pour les filiales françaises du Groupe depuis 2019, a été déployé sur l'ensemble des entités du Groupe en 2023. Cet index basé sur cinq critères contribue à mesurer le progrès sur différents plans d'actions ciblés, notamment la mise en

place d'enveloppes d'augmentations dédiées et la signature d'un accord sur les augmentations de retour de congé maternité. La moyenne Groupe est pondérée par l'effectif des filiales de plus 100 collaborateurs.

## Taux de mixité

ESRS ID	Taux de mixité	2022	2023	2024	Objectif (2030)
S1-6_01	Périmètre Division Bateau	31,8%	32,9%	32,4%	
S1-6_01	Périmètre Groupe	30,4%	31,2%	32,4%	
S1-9_02	Instances dirigeantes	0%	0%	10%	>40%
Entity Specific	Comité de Management Groupe (GMC)	n.a.	21%	23%	

Suite à la cession de la division Habitat en 2024, les instances dirigeantes sont constituées des membres du Comité de Direction Général et du Comité de Direction de la division Bateau. Ces instances comptaient 1 femme sur 10 dirigeants au 31 décembre 2024, soit un taux de mixité de 10%.

Au 31 décembre 2024, le Comité de Management Groupe (GMC) comptait 17 femmes sur 75 dirigeants, soit un taux de mixité de 23%. Le GMC regroupe les collaborateurs ayant les plus hauts niveaux de responsabilité du Groupe, y compris les membres des instances dirigeantes.

**Autres chiffres clés [S1-9, S1-12]****Répartition des genres au sein des instances dirigeantes**

ESRS ID	Indicateur	2024
S1-9_01	Nombre de Femmes au sein des instances dirigeantes	1
	Effectif total des instances dirigeantes	10

Part de l'effectif féminin par statut (indicateur "entity specific")	2022	2023	2024
Employés / Ouvriers	30,3%	31,0%	32,7%
Techniciens et Agents de Maîtrise	32,2%	33,7%	32,7%
Cadres et Assimilés	26,9%	28,2%	29,1%
<b>Total périmètre Groupe</b>	<b>30,4%</b>	<b>31,2%</b>	<b>32,4%</b>

**Répartition des effectifs par âge**

ESRS ID	Tranches d'âge	en nombre	en pourcentage
S1-9_03	Moins de 30 ans	815	13%
S1-9_04	Entre 30 et 50 ans	3 754	58%
S1-9_05	Plus de 50 ans	1 850	29%
	<b>Total</b>	<b>6 419</b>	<b>100%</b>

**Personnes en situation de handicap (S1-12)**

Indicateur - Périmètre France	2021	2022	2023
Nombre d'unités de valeur reconnues en situation de handicap	352	331	307
% de l'effectif moyen France	7,1%	6,4%	5,1%

**Note méthodologique****Index égalité Hommes / Femmes**

L'Index Egalité Hommes/Femmes est calculé selon la même méthodologie que celle préconisée par le Ministère du Travail français pour le calcul de l'index Eapro.

**Nombre d'unités de valeur reconnues en situation de handicap**

Le périmètre est constitué des personnes reconnues en situation de handicap dans le cadre de la déclaration

annuelle AGEFIPH (périmètre France). Le nombre d'unités de valeur est calculé sur le périmètre entreprise, intérim, et sous-traitance.

La donnée est déclarée auprès de l'URSSAF au mois de mai pour l'exercice clos au 31 décembre, soit postérieurement à la publication du rapport de gestion. La donnée 2024 n'est donc pas disponible et le nombre d'unités de valeur reporté au 31 décembre 2023 correspond à la déclaration faite auprès de l'URSSAF en mai 2024 par les entités françaises.

### 3.1.5 DONNÉES SOCIALES ET NOTE MÉTHODOLOGIQUE

#### S1-6 - CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS DU GROUPE

##### Effectifs par catégories professionnelles (entity specific)

périmètre Groupe	2022	2023	2024
Employés / Ouvriers	5 856	5 991	4 575
Techniciens et Agents de Maîtrise	1 389	1 429	1 218
Cadres et Assimilés	639	710	626
<b>Effectif</b>	<b>7 884</b>	<b>8 130</b>	<b>6 419</b>

##### Effectifs par genre (S1-6\_01)

	2022	2023	2024
Femmes	2 394	2 540	2 078
Hommes	5 490	5 590	4 341
<b>Effectifs - Groupe</b>	<b>7 884</b>	<b>8 130</b>	<b>6 419</b>
% de femmes	30%	31%	32%

##### Effectifs par pays (S1-6\_04)

Effectifs par pays - CDI et CDD	2022	2023	2024
France	5 160	5 476	4 421
Pologne	1 724	1 552	1 198
Etats-Unis	532	406	264
Portugal	170	208	217
Italie	290	278	155
Tunisie	0	202	156
Hong Kong	8	8	8
<b>Effectifs - Groupe</b>	<b>7 884</b>	<b>8 130</b>	<b>6 419</b>

##### Effectifs par contrat et par genre (S1-6\_07)

	Permanent (CDI)	Temporaire (CDD)	2024
Femmes	1 931	147	2 078
Hommes	4 087	254	4 341
Autres	0	0	0
<b>Effectifs - Groupe</b>	<b>6 018</b>	<b>401</b>	<b>6 419</b>

**Effectifs par contrat et par région (S1-6\_08)**

	Permanent (CDI)	Temporaire (CDD)	2024
France	4 320	101	4 421
Autre Pays de l'Espace Economique Européen	1 428	142	1 570
Pays hors Espace Economique Européen	270	158	428
<b>Effectifs - Groupe</b>	<b>6 018</b>	<b>401</b>	<b>6 419</b>

**Taux de rotation des salariés**

ESRS ID	Indicateur - périmètre Groupe	2022	2023	2024
S1-6_11	Nombre de salariés ayant quitté le Groupe pendant la période de reporting	1 357	1 111	1 198
S1-6_12	Taux de rotation des salariés (méthode ESRS S1)	18,1%	14,1%	16,8%

**S1-8 - Couverture des négociations collectives et dialogue social**

ESRS ID	Indicateur	2024
<b>S1-8_01</b>	<b>Pourcentage de salariés couverts par des conventions collectives</b>	<b>89%</b>
S1-8_02	dont France	100%
S1-8_02	dont Pologne	66%
S1-8_03	dont Pays hors Espace Economique Européen	36%

Les pays comptant plus de 50 salariés et représentant plus de 10% du total des salariés du Groupe sont la France et la Pologne. L'ensemble des salariés de ces pays sont représentés pour le dialogue social (S1-8\_06).

**S1-16 - Indicateurs de rémunération**

ESRS ID	Indicateur	2024
S1-16_01	Écart de rémunération entre les genres (méthode ESRS S1)	-9%
S1-16_02	Ratio de rémunération annuelle totale	25,7

## S1-17 Nombre d'incidents ou de plaintes liés au droit du travail

ESRS ID	Indicateur - périmètre des salariés du Groupe	2024
S1-17_01	Nombre d'incidents de discrimination (y compris harcèlement)	8
S1-17_05	Montant des amendes, pénalités et indemnités pour des plaintes et incidents de discrimination (y compris harcèlement)	0
S1-17_08	Nombre de plaintes et d'incidents graves en matière de droits humains (travail forcé ou travail des enfants)	0
S1-17_11	Montant des amendes, pénalités et indemnités pour des plaintes et incidents graves de droits humains (travail forcé ou travail des enfants)	0

Les nombres d'incidents ou de plaintes présentés dans le tableau ci-dessus relèvent du nombre de signalements dans le système d'alerte éthique du Groupe concernant ses collaborateurs effectués au cours de l'année 2024, indépendamment de leur statut de traitement et des conclusions après enquête.

Au 31 décembre 2024, le Groupe n'est impliqué dans aucune plainte auprès des points de contact nationaux (NCP) pour la conduite responsable des entreprises de l'OCDE.

### NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Les termes "salarié", "collaborateur" et "effectif" désignent toutes les personnes ayant un contrat de travail (CDI ou CDD) avec une société consolidée du Groupe. Sauf mention contraire, les intérimaires sont exclus du périmètre de reporting des effectifs.

Chaque salarié compte pour "un", quel que soit son temps de travail contractuel (ou son taux d'activité). Les effectifs sont fondés sur les données déclarées à la fin de la période de reporting.

## 3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur [ESRS S2]

### DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉ [S2-SBM3]

Lors de son analyse de double matérialité, des impacts négatifs potentiels à court et moyen terme, d'une part sur la santé & sécurité des travailleurs dans la chaîne de valeur amont et d'autre part sur la sécurité de l'emploi en raison du contexte macroéconomique, ont été identifiés en raison de la taille et de la dépendance de certains acteurs de la chaîne de valeur amont de l'industrie nautique. Pour cette première analyse de double matérialité, le Groupe n'a pas pu réaliser une évaluation spécifique propre à ses partenaires. Ces impacts potentiels négatifs sont donc qualifiés comme matériels à ce stade.

Dans le cadre de l'évolution réglementaire sur la CS3D (Corporate Sustainability Due Diligence Directive) au niveau européen, le Groupe a identifié un risque potentiel de sanction financière en cas de non-conformité dans son devoir de vigilance associé au respect des droits de l'Homme dans sa chaîne de valeur amont.

Les travailleurs de la chaîne amont sont essentiellement ceux des fournisseurs. Les sous-traitants travaillant sur les sites du Groupe ne représentent que 2% des heures travaillées par les salariés et intérimaires du Groupe.

Selon l'analyse de double matérialité, les enjeux liés aux travailleurs dans la chaîne amont n'ont pas été qualifiés de matériel pour le Groupe.

### POLITIQUE [S2-I]

Pour prévenir les impacts négatifs et les risques liés aux travailleurs de sa chaîne de valeur, le Groupe dispose d'un Plan de Vigilance (détailé dans le chapitre 2 du rapport annuel), d'un Code de Conduite Fournisseur et d'une politique "Achats Responsables" (voir section "Achats Responsables").

Ce code de conduite spécifique pour ses fournisseurs et sous-traitants précise les engagements sociaux, sociaux et environnementaux exigés par le Groupe, basé sur Charte Ethique du Groupe. Il couvre en particulier les thèmes des droits humains et libertés fondamentales, et de la santé et sécurité au travail. Il s'inscrit dans les engagements du Groupe, signataire depuis 2020 du Pacte Mondial des Nations Unies (voir section 1.2.4 de ce rapport).

Ce Code de Conduite Fournisseurs est disponible sur le site internet du Groupe en 7 langues (français, anglais, italien, espagnol, polonais, allemand, chinois). Dans le cas où les

relations avec fournisseurs font l'objet d'un contrat, le respect de ce code de conduite est intégré dans les conditions générales.

### PROCESSUS DE DIALOGUE AVEC LES FOURNISSEURS [S2-2]

Le Groupe Beneteau dialogue avec les fournisseurs par l'intermédiaire de leurs représentants exécutifs.

L'appartenance du Groupe à la Fédération des Industries Nautiques lui permet de recueillir indirectement les vues des travailleurs de la chaîne de valeur.

Le Groupe participe également à des événements tels que le Metstrade à Amsterdam, le JEC World ainsi que les salons nautiques où les acteurs de la chaîne de valeur sont directement ou indirectement représentés.

### PROCESSUS VISANT À PRÉVENIR, ATTÉNUER ET REMÉDIER AUX IMPACTS NÉGATIFS, ET CANAUX PERMETTANT AUX TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS [S2-3]

Le groupe utilise des notations comme EcoVadis pour sa cartographie des risques, y compris pour les travailleurs de la chaîne de valeur, afin de détecter des violations des droits humains.

Le dispositif d'alertes du Groupe est accessible à tous les travailleurs de la chaîne de valeur, en totale confidentialité. Ce dispositif est détaillé en section 4.4 du chapitre 2 du rapport annuel financier.

### PLAN D'ACTION ET RESSOURCES ENGAGÉES [S2-4]

En 2024, les principales actions se sont concentrées sur la généralisation de la démarche d'évaluation EcoVadis, telle que décrite dans la section "Achats Responsables".

Au 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas à sa connaissance de contrat d'approvisionnement avec un fournisseur condamné pour une atteinte grave en matière des droits de l'homme (travail forcé, travail des enfants).

Tel que précisé dans la section Ethique & Conformité, la procédure de due diligence des tiers fournisseurs sera adaptée en 2025 afin d'intégrer l'outil de "veille 360°" disponible dans la plateforme Ecovadis.

### INDICATEURS CIBLES [S2-5]

L'indicateur clé de performance correspond au taux d'achats réalisé auprès de fournisseurs dont la démarche RSE est évaluée par un tiers comme EcoVadis. Cette évaluation ne couvrant pas seulement les droits des travailleurs de la chaîne de valeur, mais également les enjeux environnementaux et de gouvernance, celui-ci est reporté dans la section "Achats Responsables".

## 3.3 Garantir la qualité des produits pour la sécurité des consommateurs [ESRS S4]

### DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉS [S4.SBM-3]

Les conditions de sécurité apportées par ses bateaux sont un enjeu majeur pour le Groupe Beneteau. Les clients du Groupe expriment des attentes fortes sans aucune concession possible.

Dans le nautisme tout particulièrement, la qualité répond à une attente majeure de sécurité pour les consommateurs et les utilisateurs finaux en raison des conditions dans lesquelles s'exerce la navigation en bateau.

Le Groupe Beneteau est conscient que le risque zéro n'existe pas, mais met la sécurité au cœur de la conception de ses bateaux et travaille en étroite collaboration avec tous les acteurs de sa chaîne de valeur. Ainsi il s'impose comme un fabricant qui mérite la confiance de tous ses utilisateurs.

Cet enjeu matériel touche, à court terme, les opérations propres du Groupe :

- Impact potentiel sur la sécurité des plaisanciers ;
- Risque financier (coûts de garantie incluant éventuellement les coûts de rappel, SAV et litiges potentiels) ;
- Opportunité ou risque lié à la réputation des marques se traduisant par un gain ou une perte d'attractivité face aux attentes des clients.

### POLITIQUE ET OBJECTIF [S4-1]

La politique Qualité de la division Bateau s'appuie sur une feuille de route pluriannuelle à horizon 2030 qui vise à améliorer la qualité des bateaux livrés à nos clients, en garantissant un bateau sûr, fiable et en améliorant la satisfaction des utilisateurs finaux. Elle s'applique aux fournisseurs et à l'ensemble du Groupe, de la conception des bateaux jusqu'à leur expédition.

Cette feuille de route a été validée par le Comité de Direction Générale et présentée au Comité RSE en 2024.

Le management de qualité s'inscrit dans le cadre de la norme ISO 9001. Tous les sites français et polonais de la division Bateau sont certifiés, ce qui représente plus de 80% de l'activité en heures travaillées.

En parallèle, la direction Qualité est associée au Comité Produit et est ainsi en capacité d'alerter et de prévoir les solutions correctives lors du développement des nouveaux modèles.

La feuille de route Qualité 2030 a été pensée en mettant le client au centre des activités du Groupe avec comme cap, un bateau sûr et aux qualités pérennes. Elle s'organise autour de quatre axes : bateau sûr, bateau fiable, qualité perçue et satisfaction client. Cette feuille de route repose également sur trois facteurs clés de succès : l'innovation et développement, la capacité industrielle (animation qualité améliorée et bonnes pratiques) ainsi que les compétences techniques métier.

#### **De la conception à l'expédition**

Lors du développement d'un nouveau modèle, toutes les fonctions critiques pour la sécurité sur le bateau sont validées par les équipes qualité. Elles accompagnent également la fabrication du premier bateau et réalisent les premiers essais en mer / sur l'eau de tout nouveau modèle pour y conduire les audits qualité en conditions d'utilisation client.

Lors de la construction du bateau, les contrôles qualité tout au long du processus de fabrication permettent d'identifier et de corriger les points de non-qualité et de les analyser en fonction de leur impact sur la sécurité des consommateurs. Cette boucle dynamique vise à intégrer rapidement les correctifs nécessaires.

Dans le cadre des procédures d'achats considérés sensibles ou critiques d'un point de vue qualité et sécurité des consommateurs, la sélection des fournisseurs est réalisée suivant une matrice de préconisation contenant les critères qualité et sécurité attendus. Chaque année, un planning d'audit qualité des fournisseurs est mis en place et couvre une dizaine de fournisseurs. Le planning est établi en fonction de l'importance et de la criticité des fournisseurs. En cas d'aléas en production lié à un équipement acheté, le fournisseur est associé au traitement et à la résolution des aléas afin d'éviter la répétition du risque qualité. La notation qualité ainsi que le plan d'action associé font l'objet d'un suivi mensuel par la Direction avec une analyse détaillée dans le cas des 180 fournisseurs qu'il considère comme stratégiques. Les fournisseurs présentant un taux élevé de non-conformité font également l'objet d'un suivi particulier. (voir également la section "Achats responsables")

Les centres de formation internes du Groupe Beneteau permettent de former les opérateurs et de les habiliter pour toutes les opérations à risque pour la conformité du bateau. Les contenus de formation sont évolutifs et intègrent au fur et à mesure les nouvelles technologies développées par le Groupe.

#### **PROCESSUS D'INTERACTION AU SUJET DES INCIDENCES AVEC LES CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX [S4-2]**

Afin de garantir la sécurité de ses bateaux lors de leur utilisation, les marques du Groupe Beneteau proposent aux réseaux de concessionnaires des formations techniques de plusieurs jours, dispensées dans ses centres de formation internes et animées par les équipes du service après-vente (SAV) avec la participation de certains fournisseurs.

La politique de SAV est pilotée par la direction commerciale du Groupe et déployée par chacune des marques. Elle a pour mission d'assurer le bon fonctionnement des produits livrés dans le cadre de la garantie et la satisfaction des clients par l'assistance technique et les services associés. Elle vise également à alerter, le cas échéant, sur la qualité des produits livrés. Pour ce faire, elle s'appuie sur trois principes :

- Accompagner les distributeurs et les clients (mise à l'eau / mise en service, mise à disposition des guides techniques et maintenance),
- Répondre aux sollicitations et résoudre les défaillances des produits livrés (traitement des requêtes et demandes, intervention et réparation, anticipation et coordination des campagnes de rappel ou d'alerte),
- Piloter les partenaires (impliquer et coordonner, former et animer).

Pour mieux prendre en compte les attentes de ses clients, le Groupe s'appuie sur l'approche « customer centricity », sur une restructuration de ses enquêtes de satisfaction dont le déploiement du Net Promoter Score (NPS), en particulier lors ou à la suite de la livraison de ses bateaux, et la mise en place d'échanges entre ses clients et ses salariés.

Le taux de collecte des enquêtes NPS atteint environ 25% sur les marques ayant lancé cette démarche dès 2023 et les premiers résultats montrent la cohérence de la feuille de route Qualité.

#### **PROCÉDURES VISANT À REMÉDIER AUX INCIDENCES NÉGATIVES ET CANAUX PERMETTANT AUX CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS [S4-3]**

Pour remédier aux impacts négatifs, le Groupe se base sur sa politique de service après-vente. Il intervient soit par l'intermédiaire d'une équipe en propre qui se déplace chez les concessionnaires ou en formant les équipes des concessionnaires. Dans le cadre de la garantie produit ou au-delà, le Groupe fournit les instructions nécessaires pour la remise en conformité du produit.

Dès lors qu'un risque majeur serait identifié pour la sécurité des clients, le Groupe serait susceptible de prévenir les affaires maritimes et/ou d'effectuer des campagnes de rappel en conformité avec les réglementations applicables sur ses marchés, comme la EU General Product Safety Regulation (GPSR) au niveau

européen ou auprès des US Coast Guard Boating Safety Division aux Etats-Unis.

La feuille de route qualité et la politique de SAV du Groupe sont à disposition des collaborateurs dans le système de documentation interne et sont détaillées dans les conditions générales de ventes des produits pour les utilisateurs finaux.

## PLAN D'ACTIONS ET RESSOURCES ENGAGÉES [S4-4]

### Actions en place et résultats obtenus en 2024

L'analyse des points relatifs à la sécurité de nos clients a été renforcée afin de mettre en place les actions correctives dans les plus brefs délais, d'améliorer nos standards de conception et de fabrication ainsi que le contenu des formations dispensées en interne.

L'axe concernant les nouveaux développements a également été renforcé afin de mieux valider les nouveautés et de mieux maîtriser le traitement des points critiques rencontrés lors des développements.

Compte tenu des retours clients de ces dernières années, le Groupe avait lancé en 2022 deux nouveaux projets relatifs aux risques électriques et aux bruits/vibrations sur les bateaux.

Concernant les risques électriques, de nombreuses fonctions et entités ont été engagées dans ce projet afin de traiter les risques et de former l'ensemble des équipes concernées. Le bilan fait à fin 2024 sur ce thème montre une baisse du nombre d'événements par rapport à 2023. Le Groupe poursuivra le déploiement des formations sur cette thématique en 2025, en relation notamment avec la mise en place des propulsions électriques.

Le projet de réduction des bruits/vibrations a fait l'objet de chantiers ciblés sur 2024, de l'intégration plus généralisée de mesures dès les essais en mer ont permis d'amener les correctifs attendus. Le projet sera déployé plus largement dès 2025.

Les équipes de développement Bateau travaillent de plus en plus en co-conception avec les fournisseurs sur les nouveaux modèles. Les équipes achats et qualité mènent ensemble des audits qualité des fournisseurs et établissent une notation qualité. En 2023, l'objectif de notation fournisseur n'a pas été tenu (66 % de fournisseurs classés A pour un objectif supérieur à 70 % et 27 % de fournisseurs classés C pour un objectif inférieur à 20 %). Un plan d'actions a été mis en place avec les fournisseurs

concernés et a fait l'objet d'un suivi présenté dans le rapport mensuel AQF. Il consiste en un plan d'audit renforcé et un suivi des actions correctives beaucoup plus exigeant.

L'efficacité du plan d'action et du processus de remédiation sont revus par le Comité de Direction Générale dans le cadre de la démarche ISO9001 et audité annuellement par un tiers indépendant pour le renouvellement de la certification. En 2024, tous les sites certifiés ont été renouvelés.

### Perspectives

Les priorités 2025 du plan de route qualité sont les suivantes :

#### Axe « Bateau sûr » :

Poursuite du projet Risques électriques et déploiement du projet Structure, avec pour ces 2 thématiques un renforcement des compétences de nos collaborateurs au travers de formations complémentaires réalisées dans nos centres de formation, un processus de développement et de validation des premiers bateaux encore plus robuste.

#### Axe « Bateau fiable » :

Amélioration des systèmes connectés et traitement plus dynamique des remontées clients relatives à la fiabilité de leurs équipements

#### Axe « Qualité perçue » :

Extension du projet de réduction des bruits/vibrations.

Démarrage d'un projet sur la qualité de finition des bois.

#### Axe « Satisfaction client » :

Le principe du NPS (Net Promoter Score) a été retenu comme outil de mesure de la satisfaction clients.

L'année 2025 doit permettre de généraliser cet indicateur à l'ensemble des marques du Groupe, d'améliorer le processus d'exploitation des données et d'alimenter notre feuille de route Qualité pour les prochaines années.

Enfin, le Groupe poursuit le déploiement de la norme ISO9001. Des actions ont été engagées depuis 2024 sur le site Italien afin de le préparer pour obtenir une certification en 2026. Les premières évaluations sont en cours de réalisation sur les sites américains et portugais et des actions sont mises en place pour converger, à moyen terme, vers les exigences de certification.

**INDICATEURS CIBLES [S4-5]**

Division Bateau	Exercice de référence (2019)	2022	2023	2024	Objectif (2025)
Coûts de garantie 12 mois (en % du chiffre d'affaires)	0,69%	0,64%	0,50%	0,54%	0,45% (-10% vs. 2023)
Coûts de garantie toutes années		1,38%	1,43%	1,74%	

Les indicateurs mis en place pour suivre la performance qualité reposent sur les coûts de garantie (soit le coût des demandes de garanties accordées) rapportés au volume de facturation de nos bateaux de l'année. Les coûts de garantie intègrent le coût des heures et des pièces nécessaires au traitement de la garantie ainsi que les coûts inhérents à l'opération (sortie du bateau de l'eau, coûts de stockage, de location de bâtiment et structure nécessaire aux opérations)

Le coût de garantie 12 mois comptabilise uniquement les coûts de garantie dans l'année qui suit la livraison des bateaux, l'objectif étant de mesurer au mieux l'efficacité des actions mises en place.

L'indicateur Coûts de garantie toutes années permet de situer la part des demandes de garanties sur la première année et les suivantes.

Suite à la réduction importante de ses coûts de garantie en 2023, la division Bateau avait décidé de maintenir son cap de réduction annuel de 5% par an et avait donc revu l'objectif à 0,45% pour 2025.

En 2024, bien que les coûts de garantie baissent en valeur de 25% pour les 12 mois et de 15% pour toutes les années, la forte baisse du chiffre d'affaires dégrade le ratio.

Pour 2025, le Groupe vise une amélioration de ces indicateurs cibles de 5% vs 2024.

## 4. Informations sur la conduite des affaires

Groupe familial depuis plus de 4 générations, le modèle du Groupe Beneteau s'inscrit dans le temps long et a vocation à se développer au bénéfice de tous. Le Groupe porte la conviction qu'une croissance partagée est un levier de progrès collectif et que la création de valeur ne peut se faire au détriment de la sécurité des plaisanciers ou des droits fondamentaux de l'Homme.

Le Groupe veut se développer de manière éthique et exemplaire, selon un modèle durable et responsable qui reflète ses valeurs et ses engagements, toujours soucieux d'un juste équilibre dans ses relations avec ses partenaires: concessionnaires, fournisseurs, communautés locales ou clients finaux.

Signataire du Global Compact depuis décembre 2020, le Groupe agit collectivement avec ses parties prenantes autour de trois enjeux principaux :

1. Établir l'exemplarité en matière d'éthique et de conformité ;

2. Garantir la qualité des produits pour une sécurité optimale de tous les usagers des bateaux produits par le Groupe (reporté dans la section 3.3 - ESRS S4) ;
3. Renforcer les relations responsables avec ses partenaires, en particulier ses fournisseurs, et s'associer à des acteurs innovants et engagés dans une démarche de développement durable.

Par ailleurs, le respect des lois Sapin II et Devoir de vigilance d'une part et d'autre part du Règlement Général sur la Protection des Données est venu encore renforcer la nécessité de placer l'éthique des affaires au cœur de la conduite des activités du Groupe au niveau mondial.

Le Conseil d'Administration, via son Comité RSE et, particulièrement sur les sujets de conduite des affaires, son Comité d'Audit et des Risques, s'assure du suivi des enjeux éthiques et suit leur évolution grâce au pilier Ethical Growth de la stratégie B-Sustainable. Les travaux des différents comités ainsi que les compétences des administrateurs sont traités dans la partie 1.1 du chapitre 6 du rapport financier annuel.

### 4.1 Etablir l'exemplarité en matière d'éthique et de conformité [ESRS G1-1,3,4]

#### DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉS

A l'issue de l'analyse de double matérialité, les enjeux les plus matériels pour le Groupe en matière de conduite des affaires sont :

- la corruption et les pots-de-vin,
- la fraude et le blanchiment d'argent (dans la chaîne aval),
- les relations de long terme avec ses parties prenantes (concessionnaires et fournisseurs).

Ces deux premiers enjeux présentent des risques de non-conformité réglementaire pouvant entraîner des sanctions financières et altérer l'image et les relations avec les parties prenantes

La gestion des relations avec les fournisseurs est quant à elle considérée comme une opportunité pour le Groupe de créer et d'entretenir une relation de long-terme avec ses fournisseurs, permettant une création de partenariats durables. Cet enjeu est traité en section 2.2 "Achat Responsable".

Dans le cadre de l'analyse de double matérialité, la protection des données personnelles n'a pas été évalué

avec un niveau d'impact au-dessus du seuil de matérialité. Ce sujet, qui était traité dans la DPEF 2023, reste un risque pour le Groupe et est donc dorénavant reporté dans le chapitre 2 "Facteurs de risques et environnement de contrôle" de ce rapport annuel financier.

#### Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Les actes de corruption peuvent exposer les entreprises, leurs dirigeants et chacun de leurs collaborateurs à des sanctions telles que des poursuites judiciaires, des amendes ou encore la perte de contrats.

Aussi le Groupe Beneteau fait de la lutte contre la corruption une priorité et s'engage à agir contre la corruption sous toutes ses formes : l'intégrité est l'un des principes éthiques du Groupe.

Le Groupe Beneteau sensibilise d'une part ses collaborateurs afin de détecter et de prévenir des risques de corruption et attache d'autre part une attention toute particulière à ses partenaires commerciaux (fournisseurs, concessionnaires) situés dans des pays classés comme à risque de faits de corruption ou qui réalisent des activités

que le Groupe considère potentiellement à risques. Les principaux risques qu'il a identifiés auprès de ses tiers concessionnaires sont la monétisation/fuite d'informations confidentielles relatives aux projets de développement, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dont il pourrait à son insu être considéré comme complice.

### Lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent

Même si une entreprise suit une politique fiscale transparente et n'est pas présent dans des pays à fiscalité privilégiée, elle peut être confrontée, du fait de la localisation de ses activités de distribution, à des risques exogènes de fraude ou d'évasion fiscale dont elle serait considérée comme complice.

Le Groupe Beneteau agit donc en interne, pour se prémunir contre toute forme de fraude fiscale, et en externe, pour éviter d'agir involontairement en facilitateur de fraude fiscale de la part de ses clients.

### POLITIQUE ET OBJECTIF [G1-1, G1-3]

Le socle de cet enjeu repose sur une Charte éthique et le Code de conduite applicables à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Ce socle a été complété par l'adoption du Code de conduite Fournisseurs qui est partagé lors de la contractualisation de sous-traitants (voir enjeu sur les achats responsables section 2.2).

Ces référentiels sont signés par la Présidente du Conseil d'Administration et le Directeur Général. Leurs mises à jour et le suivi de leur déploiement sont réalisés sous la responsabilité de la Directrice Conformité et Ethique.

Le programme Ethique et Conformité du Groupe est présenté une fois par an au Comité RSE, et de manière ad hoc lorsqu'une situation particulière mérite l'attention de ce Comité.

Le Groupe veut développer une culture et une pratique de l'éthique au quotidien. Des actions de sensibilisation ou de formations sur ces aspects sont mis en place à tous les niveaux. Le Groupe attend de ses managers qu'ils aient un effet d'entraînement positif sur les attitudes, les comportements et les choix de leurs équipes et qu'ils soient particulièrement attentifs à la lutte contre la corruption, contre l'évasion et la fraude fiscale, ainsi qu'au respect des droits de l'Homme. Le Groupe porte une attention particulière à la formation du management et aux alertes qui peuvent être remontées.

La Charte éthique et les codes de conduite du Groupe sont à disposition sur le site Internet Corporate du Groupe. L'ensemble des politiques est mis à disposition des employés sur l'intranet du Groupe et un logiciel intégrant les processus du Groupe permet le suivi, la mise à jour et les remontées terrain de ces derniers.

### Lutte contre la corruption

Depuis 2018, les politiques et l'organisation ont été ajustées afin de se mettre en conformité avec la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « Sapin 2 », et tenir compte

des recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA) :

- Une politique Groupe anti-corruption qui constitue la pierre angulaire du programme de conformité du Groupe, visant à prévenir et à lutter contre toute forme de corruption, publique ou privée ;
- Une cartographie des risques de corruption a été établie pour la première fois en 2018 et renouvelée en 2024, permettant de définir un programme de mise en conformité ;
- Un Comité d'éthique, élargi en 2022 en Comité RSE, régi par une charte Éthique, a été établi pour veiller à l'efficience de ce dispositif ;
- Une plateforme de recueil des signalements "alert.beneteau-group.com" est accessible aux collaborateurs sur l'intranet et à toute partie prenante depuis le site internet du Groupe ; les signalements peuvent être effectués en six langues (français, anglais, italien, portugais, polonais, slovène) ; les signalements sont réceptionnés simultanément en toute confidentialité par le Directeur de la Conformité et de l'Ethique Groupe et le Directeur des Ressources Humaines Groupe ainsi que par un référent de l'entité locale (généralement son directeur général) qui décident ensemble de leur traitements ;
- En France les référents harcèlements et agissements sexistes sont formés par un responsable Ressources Humaines accompagné par un prestataire externe ;
- En Pologne 100% des effectifs ont été formés, par la référente conformité locale, à l'utilisation de la plateforme d'alerte dédiée uniquement aux signalements faits par des salariés de nos entités Polonaises. Ce dispositif vient en complément du dispositif d'alerte Groupe ;
- Le Code de Conduite a été renforcé par des politiques Groupe concernant les conflits d'intérêt et les cadeaux & invitations ;
- Une évaluation des risques pays et activités est revue annuellement en prenant en compte le référentiel Indice de Perception de la Corruption (IPC) de Transparency International ;
- Une procédure de sélection et de contractualisation des tiers (concessionnaire, fournisseur ou sous-traitant) a été mise en place, en tenant compte des risques liés à leur pays d'établissement, leur activité et à leur actionnariat. Depuis 2022, la procédure a été renforcée par la mise en place d'évaluation externalisée, dite "due diligence d'intégrité", dans le cas de tiers considérés à risque élevé du fait de leur localisation, leur activité, leur nationalité et/ou la banque qu'ils utilisent ;
- Des questionnaires de due diligence anti-corruption sont adressés en ligne aux tiers considérés à risque de par leur localisation géographique et/ou leur activité ;
- Le Groupe s'appuie sur un outil externe permettant d'identifier les tiers à risque (sanction, Personnes Politiquement Exposées, mauvaises presses) ;
- Les contrats avec nos tiers concessionnaires intègrent une clause spécifique concernant la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent ;

- Des formations, en ligne ou en présentielles dédiées au programme anti-corruption du Groupe Beneteau, sont conduites en trois langues (français, anglais, polonais) auprès des managers de toutes les entités ainsi qu'à l'ensemble des équipes les plus exposées au risque de corruption (Achats, Douane, Finances, Commerce et Administration des ventes).

### Lutte contre l'évasion et la fraude fiscale

Bien que le Groupe ne dispose pas de politique formalisée dédiée à la prévention de l'évasion et de la fraude fiscale, cet enjeu est intégré dans le processus de vente sous la responsabilité de la direction commerciale.

Le modèle de commercialisation des bateaux est celui du réseau de distribution constitué de concessionnaires indépendants. Des vérifications dites « due diligence » sont réalisées en fonction de la localisation du prospect client et de son activité (concessionnaire ou loueur professionnel). Une « due diligence » renforcée est systématiquement réalisée pour toute commande de bateaux par un tiers non concessionnaire du Groupe et/ou dont l'objet social est sans lien avec le nautisme.

La procédure de validation d'un tiers concessionnaire intègre la vérification systématique du flux financier.

Le Groupe Beneteau utilise systématiquement des prestataires utilisant des outils d'intelligence économique pour réaliser des "due diligence" renforcée dans le cadre de projet de prises de participations.

## PLAN D'ACTIONS ET RESSOURCES ENGAGÉES

### Actions en place et résultats obtenus en 2024

En 2024, le Groupe a poursuivi le déploiement de son dispositif anticorruption avec :

- le renouvellement de la cartographie des risques de corruption (identification des risques et applicabilités selon les entités du Groupe) ;
- des actions de sensibilisations effectuées avec la communication interne sous l'impulsion de la Directrice Conformité et Ethique à l'occasion des journées mondiales des lanceurs d'alertes (23/06), de l'Ethique (16/10) et de lutte contre la corruption (10/12) :
  - Un quizz lors de la journée mondiale des lanceurs d'alerte a été proposé à l'ensemble des collaborateurs

du Groupe en français et en anglais. 97% des répondants connaissent notre ligne d'alerte alert.beneteau-group.com ou la boîte mail ethics@beneteau-group.com gérée par la Directrice de la Conformité et de l'Ethique pour effectuer un signalement ;

- Un quizz pour la journée mondiale de la corruption avec des cas de mise en situation proposés à l'ensemble des effectifs. Plus de 95% des répondants savent reconnaître une situation de corruption et plus de 70% connaissent les sanctions encourues.

Les membres du GMC (Comité de Management Groupe), des achats et des comités de direction des usines ont été sollicités pour déclarer leur situation de conflit d'intérêts (absence, potentielle ou réelle). Sur les 125 retours, 1 cas de conflit d'intérêt potentiels fait l'objet d'un suivi.

Au 31 décembre 2024, le réseau de distribution du Groupe est constitué de plus de 1 200 points de vente dans le monde. 58 concessionnaires sont présents dans des pays considérés à risque élevé de corruption et/ou d'évasion fiscale, dont six situés dans des pays figurant sur la liste des pays non coopératifs à des fins fiscales de l'Union Européenne. En 2024, le Groupe a fait appel à trois prestataires externes pour effectuer trois due diligence d'intégrité concernant un concessionnaire historique et deux prospects clients finaux. Les résultats de ces études ont permis d'une part de confirmer la poursuite de la relation d'affaire et d'autre part de sécuriser la vente à ces deux clients finaux.

### Perspectives

Dans la continuité du travail de cartographie des risques de corruption, des plans de remédiations seront décrits et suivis pour chacune des entités du Groupe sur 2025 et 2026.

Le Groupe lancera des formations en ligne au travers de l'outil interne B-One (LMS) sur le périmètre France et via une plateforme en ligne sur le périmètre hors France sur les thématiques suivantes : corruption, conflits d'intérêts, cadeaux & invitations. L'objectif est de former plus de 95% des employés ciblés à l'horizon 2026.

La charte éthique et le code de conduite seront progressivement déployés au sein de l'entité tunisienne.

La procédure de due diligence des tiers fournisseurs sera adaptée afin d'intégrer la démarche Ecovadis.

## INDICATEURS CIBLES

Indicateurs "entity specific" - Périmètre Groupe	2022	2023	2024	Objectif (2025)
Nombre d'alertes confirmées	6	26	19	n.a.
% Formation Ethique & Conformité des populations cibles	24%	94%	97%	>95%

En 2024, 20 alertes ont été traitées dont 1 concernant l'activité cédée de l'Habitat. Parmi les 19 alertes traitées sur le nouveau périmètre Groupe, 8 concernent des cas de harcèlement, 2 cas de conflit d'intérêts, 1 cas de non-respect de la protection des données personnelles et 8 cas de non respect du code de conduite. Seule 1 alerte reçue concernait une suspicion de corruption et qui après investigation s'est avérée être un défaut de respect du processus de due diligence des tiers. Ces alertes ont été reçues soit par la plateforme dédiée en France et en Pologne soit via courrier.

Le Groupe a réalisé en 2021 plus de 600 formations pour la prévention et la détection de corruption. A fin décembre 2024, 97% des personnes ciblées (dont plus de 80% des équipes dirigeantes locales françaises) ont été à nouveau sensibilisées au travers de formations sur le programme Ethique du Groupe ou d'actions spécifiques de sensibilisation. En 2025, conformément au plan d'action défini après le renouvellement de la cartographie des risques de corruption, de nouveaux modules de formations dédiés seront intégrés au système de formation et déployés plus largement sur les entités françaises.

## Autres chiffres clés [G1-4]

ESRS ID	Indicateur	2024
G1-4_01	Nombre de condamnations pour violation des lois anticorruption	0
G1-4_02	Montant des amendes pour violation des lois anticorruption	0
G1-4_04	Nombre d'infractions aux procédures et règles relatives aux actes de corruption	0

## 4.2 Développer les achats responsables et les relations fournisseurs de long-terme [ESRS G1-2]

### DESCRIPTION DE L'ENJEU ET DES IRO ASSOCIÉS

Les fournisseurs jouent un rôle clé dans la réussite du Groupe Beneteau. La création de partenariats durables sur le long-terme constitue une opportunité pour le Groupe. Afin de construire avec eux des relations pérennes, le Groupe souhaite partager avec ses fournisseurs ses engagements pour une croissance durable, matérialisés notamment par les 10 principes du Global Compact dont il est signataire. En outre, le respect de la loi sur le Devoir de vigilance est venu encore renforcer la nécessité pour le Groupe de veiller et inciter à ce que ses fournisseurs respectent ses engagements sociaux et environnementaux, ainsi que ceux concernant le respect des droits humains.

Au titre de l'analyse de double matérialité, le risque lié au délai de paiement vis-à-vis de fournisseurs n'a pas été considéré comme matériel et le Groupe ne reporte pas les points de données de la norme ESRS G1-6 dans ce rapport. En tant qu'entreprise responsable, le Groupe s'engage à limiter ce risque, en particulier auprès de petites et moyennes entreprises. Les entités françaises, qui représentent près des trois quart des achats externes du Groupe, se conforment en la matière à la Loi de Modernisation de l'Economie, et pilotent le délai de paiement pour les fournisseurs d'articles référencés faisant l'objet de commande d'achat. Le déploiement d'un nouveau système informatique permettra à moyen terme de couvrir l'ensemble des fournisseurs.

## POLITIQUE ET OBJECTIF

La politique d'Achats Responsables du Groupe Beneteau vise à promouvoir l'application des principes de Responsabilité Sociétale d'Entreprise auprès de toutes les parties prenantes de sa chaîne d'approvisionnement. Le Groupe souhaite s'assurer que, quel que soit leur contexte local, ses fournisseurs partagent ses engagements, et contribuent à l'atteinte de ses ambitions RSE.

Cette politique est portée par la Direction des achats avec l'appui du Directeur des opérations. Elle est publiée dans les clauses contractuelles du Groupe et est disponible sur l'intranet et le site internet.

Cette politique s'articule autour de quatre axes principaux:

1. Des engagements partagés : le Code de conduite fournisseurs disponible en 7 langues (français, anglais, italien, espagnol, polonais, allemand, chinois) est le référentiel clé de cette politique d'achats responsables. Il définit ses attentes vis-à-vis de ses fournisseurs et de ses sous-traitants quelle que soit leur catégorie d'achats. La filière Achats est directement impliquée dans la mise en œuvre de cette politique et les acheteurs doivent remettre le code de conduite fournisseurs lors de consultations, d'appels d'offres, ou au début d'une relation commerciale, afin de recueillir leur engagement à le respecter, matérialisé sous forme de clause contractuelle. Les recommandations présentées dans le code ne constituent pas une liste exhaustive, mais permettent aux fournisseurs du Groupe de jauger leurs performances en regard de ses attentes.
2. Un approvisionnement local privilégié : dans la mesure du possible, le Groupe Beneteau développe un réseau de fournisseurs de proximité et a vocation à maintenir ce marquage territorial fort et ce pour l'ensemble des sites de production toutes géographies confondues.
3. Une démarche d'innovation en partenariat avec ses fournisseurs : la politique Achats responsables du Groupe Beneteau l'oriente vers des choix de matières cohérents par rapport à ses engagements environnementaux et sociaux (voir aussi la section sur l'éco-conception des produits - ESRS E5). Les équipes de développement Bateau travaillent étroitement avec leurs fournisseurs pour éco-concevoir les nouveaux modèles.
4. Une cartographie Qualité précise de ses fournisseurs : le Groupe considère que ses fournisseurs sont des partenaires essentiels de sa politique Qualité (voir aussi la section ESRS S4). La sélection des fournisseurs est réalisée suivant une matrice de préconisation intégrant les critères qualité et sécurité attendus. En cas d'aléas en production lié à un équipement acheté, le fournisseur concerné est associé au traitement et à la résolution des aléas afin d'éviter la répétition du risque qualité. Chaque année, un planning d'audit qualité des fournisseurs est mis en place et couvre une dizaine de fournisseurs. Le planning est établi en fonction de l'importance et de la criticité des fournisseurs. Les équipes achats et qualité conduisent ensemble ces audits qualité des fournisseurs et établissent une notation qualité qui fait l'objet d'un suivi mensuel par la

Direction avec une analyse détaillée pour les 180 fournisseurs stratégiques. Les fournisseurs présentant un taux élevé de non-conformité font également l'objet d'un suivi particulier.

## PLAN D'ACTIONS ET RESSOURCES ENGAGÉES

### Actions en place et résultats obtenus en 2024

Le Groupe a continué à promouvoir sa politique Achats Responsables malgré les challenges associés au repli de l'activité de production. La campagne d'incitation des fournisseurs et sous-traitants à se faire évaluer par Ecovadis (ou tout autre organisme équivalent) lancée en Mai 2023, permet d'atteindre une couverture de 56% pour la division Bateau à la fin de l'exercice 2024 (+15% vs. 2023), témoignant d'une excellente adhésion et d'un bon niveau de maturité du panel fournisseurs. Ainsi l'objectif initialement déclaré d'atteindre 50% des achats provenant de fournisseurs évalués à 2025 est dépassé en avance de phase et l'ambition d'une couverture à 80% d'ici 2030 est en trajectoire. Cette évaluation basée sur 21 critères, regroupés en quatre thèmes (Ethique, Social, Environnement et Chaine d'approvisionnement) permet à chaque fournisseur d'obtenir une note ainsi que des axes stratégiques d'amélioration autour desquels les équipes Achats peuvent les animer.

La démarche Ecovadis concerne non seulement les fournisseurs mais aussi les équipes Achats, qui ont bénéficié, tout au long de l'année 2024, de sessions de formations Ecovadis Academy leur permettant de consolider leurs connaissances en termes d'achats responsables. Elles sont ainsi mieux à même de les retranscrire aux fournisseurs pour accompagner leurs progrès. Les équipes ont également collégialement conduit des ateliers de rédaction de la Stratégie Achats Responsable, déclinaison opérationnelle de la Politique Achats Responsables.

Par ailleurs, le Groupe privilégie, tant que faire se peut, les achats de production réalisés auprès des fournisseurs locaux pour marquer son ancrage territorial, notamment en France ; en 2024, ils ont représenté 39% des achats de production (vs. 38% en 2023).

En 2024, 71% de la quantité totale de bois achetée par la Division Bateau provenait de forêts couvertes par une certification d'origine. En 2024, le Groupe s'est également fixé l'objectif d'ici 2030 d'atteindre plus de 80% de la quantité totale de bois acheté provenant de forêts certifiées comme écogérées (51% en 2024). Pour plus de détail sur cet indicateur, voir la section ESRS E4.

### Perspectives

Concernant les achats de bois, une politique dédiée sera rédigée en 2025 pour formaliser la volonté de progresser dans la gestion responsable de ces approvisionnements. Cette politique intégrera en particulier la volonté de ne plus référencer de fournisseur de bois non certifié ainsi que la finalisation des boucles de Due Diligence avec 100% du panel existant.

Elle s'articule autour des actions permettant d'assurer la préservation de la ressource à savoir la sécurisation des filières notamment par la traçabilité, dans le strict respect des cadres réglementaires (eg. LACEY ACT aux USA, Embargo Teck Birman).

Cette même logique s'appliquera à terme au reste du panel toutes commodités d'achats confondues : dans la mesure du possible, tout nouveau fournisseur doit être évalué, toute nouvelle attribution de marché sera réservée aux fournisseurs évalués, et les fournisseurs non évalués seront progressivement déréférencés.

## INDICATEURS CIBLES

Indicateur "entity specific" - périmètre Division Bateau	2022	2023	2024	Objectif (2025)
Part des achats provenant de fournisseurs évalués RSE	24%	41%	56%	>50%

Lors du lancement du projet d'évaluation des fournisseurs par Ecovadis en mai 2023, une évaluation de l'indicateur a été réalisé par l'équipe projet pour l'année de référence 2022. En échangeant avec des membres de la société d'évaluation, le Groupe s'est fixé comme objectif d'atteindre

plus de 50% de ses achats provenant de fournisseurs évalués d'ici 2025. Comme précisé dans le plan d'action ci-dessus, les différentes campagnes d'incitation et le suivi trimestriel du projet ont permis de dépasser l'objectif dès 2024.

## Note méthodologique

### Achats provenant de fournisseurs évalués RSE

Part des achats d'articles référencés (en M€) provenant de fournisseurs évalués RSE. Les fournisseurs évalués RSE sont les fournisseurs disposant d'une évaluation par EcoVadis (ou autre organisme équivalent) valable au 31 décembre de l'année ou expirée depuis moins de deux ans.

### Fournisseurs locaux en France

Les fournisseurs locaux sont les fournisseurs situés dans les régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine. L'adresse de référence est l'adresse de facturation.

## 5. Annexes

### 5.1 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise [IRO-2]

Enjeu	Exigence de publication correspondante	Section de ce rapport
ESRS 2	BP-1 - Base générale pour la préparation des états de durabilité	1.4
	BP-2 – Publication d'information relatives à des circonstances particulières	1.4
	GOV-1 - Le rôle des instances d'administration, de direction et de surveillance	1.2
	GOV-2 - Informations et questions de développement durables transmises et traitées par les instances d'administration, de gouvernance et de surveillance	1.2
	GOV-3 - Intégration des critères de performance en matière de durabilité dans la politique de rémunération	1.2
	GOV-4 - Déclaration sur la due diligence	1.2
	GOV-5 - Gestion des risques et contrôles internes relatifs à l'information en matière de durabilité	1.2
	SBM-1 – Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur	1.1
	SBM-2 – Dialogue avec les parties prenantes	1.3
	SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	1.3
ESRS E1	IRO-1 - Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels	1.3
	IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	5.1
	E1-1 – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	2.1
	E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.1, 2.1.1, 2.1.2
	E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	2.1.1, 2.1.2
	E1-4 – Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.1.1, 2.1.2
	E1-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique	2.1
	E1-6 – Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	2.1, 2.1.2
	E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	n.a
	E1-8 – Tarification interne du carbone	n.a
	E1-9 – Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat	n.a

Enjeu	Exigence de publication correspondante	Section de ce rapport
ESRS E2	E2-1 – Politiques en matière de pollution	2.3
	E2-2 – Actions et ressources relatives à la pollution	2.3
	E2-3 – Cibles en matière de pollution	2.3
	E2-4 – Pollution de l'air, de l'eau et des sols	2.3
	E2-5 – Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	n.a
	E2-6 – Effets financiers attendus d'impacts, risques et opportunités liés à la pollution	n.a
ESRS E3		n.a
ESRS E4	E4-1 – Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	2.4
	E4-2 – Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	2.4
	E4-3 – Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	2.4
	E4-4 – Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	2.4
	E4-5 – Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	2.4
	E4-6 – Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	n.a
ESRS E5	E5-1 – Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	2.2.1, 2.2.2, 2.2.3
	E5-2 – Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.2.1, 2.2.2, 2.2.3
	E5-3 – Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.2.2
	E5-4 – Flux de ressources entrants	2.2.1
	E5-5 – Flux de ressources sortants	2.2.2, 2.2.3
	E5-6 – Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	n.a
ESRS S1	S1-1 – Politiques concernant le personnel de l'entreprise	3.1, 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4
	S1-2 – Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	3.1
	S1-3 – Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	3.1
	S1-4 – Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4
	S1-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4
	S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise	3.1, 3.1.4, 3.1.5

Enjeu	Exigence de publication correspondante	Section de ce rapport
ESRS S2	S1-7 – Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise	n.a
	S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social	3.1, 3.1.5
	S1-9 – Indicateurs de diversité	3.1.4
	S1-10 – Salaires décents	3.1.5
	S1-11 – Protection sociale	3.1, 3.1.5
	S1-12 – Personnes handicapées	3.1.4
	S1-13 – Indicateurs de formation et de développement des compétences	3.1.3
	S1-14 – Indicateurs de santé et de sécurité	3.1.1
	S1-15 – Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	3.1.5
	S1-16 – Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	3.1.4, 3.1.5
	S1-17 – Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	3.1.4
	S2-1 – Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	3.2
	S2-2 – Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	3.2
	S2-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	3.2
	S2-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	3.2
	S2-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.2
ESRS S3		n.a
ESRS S4	S4-1 – Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	3.3
	S4-2 – Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	3.3
	S4-3 – Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	3.3
	S4-4 – Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	3.3
	S4-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.3
ESRS G1	G1-1 – Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	4.1
	G1-2 – Gestion des relations avec les fournisseurs	4.2
	G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	4.1
	G1-4 – Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	4.1
	G1-5 – Influence politique et activités de lobbying	n.a
	G1-6 – Pratiques en matière de paiement	n.a

## 5.2 Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référenciel 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur n°13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.2.1
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.2.1
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30	Indicateur n°10, tableau 3, annexe I				1.2.3
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur n°4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission (6), tableau 1: Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2: Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur n°9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		1.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur n°14, tableau 1, annexe I	Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 (7), annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816			1.1
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)		Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.			1.1
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14			Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119		2.1
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence «accord de Paris» paragraphe 16, point g)		Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE)	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement		

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référenciel 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section
ESRS E1-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I	2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	délégué (UE) 2020/1818		
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38	Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: indicateurs d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.1, 2.1.2
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				2.1.1
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				2.1.1
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.1.2
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I	article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		2.1.2

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référenciel 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56		bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: indicateurs d'alignement		Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	non matériel
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II du règlement (UE) 2020/1816		non matériel
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5: Portefeuille bancaire — Risque physique lié au changement climatique: expositions soumises à un risque physique.			non matériel
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2: Portefeuille bancaire — Risque de transition lié au changement climatique: Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés			non matériel
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		non matériel
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur n°8, tableau 1, annexe I; indicateur n°2, tableau 2, annexe I, indicateur n°1, tableau 2, annexe I; indicateur n°3, tableau 2, annexe I				2.3
ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9	Indicateur n°7, tableau 2, annexe I				non matériel
	Indicateur n°8, tableau 2, annexe I				

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référenciel 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13					non matériel
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur n°12, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I				non matériel 1.3.2
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point a) i	Indicateur n° 7, tableau 1, annexe I				non matériel 2.4
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point b)	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I				2.4
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I				2.2.3
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				2.2.3
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I				3.1
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I				3.1
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				3.1
ESRS S1-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		3.1
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I				3.1
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I				3.1.1
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				3.1
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		3.1.1
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents,					3.1.1

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référencier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section
de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur n°3, tableau 3, annexe I				
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Indicateur n°7, tableau 3, annexe I				3.1.5
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	Indicateur n°9, tableau 3, et indicateur n°11, tableau 1, annexe I				3.2
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateurs n°11 et n° 4, tableau 3, annexe I				3.2
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	Indicateur n°9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				non matériel
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n°10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		non matériel
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	Indicateur n°14, tableau 3, annexe I				non matériel
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	Indicateur n°9, tableau 3, et indicateur n°11, tableau 1, annexe I				3.3
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n°10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		3.3
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	Indicateur n°14, tableau 3, annexe I				3.3
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur n°15, tableau 3, annexe I				4.1
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur n°6, tableau 3, annexe I				4.1
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur n°17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		2.1
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur n°16, tableau 3, annexe I				2.1

## 5.3 Tables de correspondance UN Global Compact & ODD

### TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT

Principes du global Compact	Chapitres du document
<b>DROITS DE L'HOMME</b>	
Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>Introduction Engaged Crew</li> <li>Politique achats responsables</li> <li>Ne pas se rendre complice de violation des droits humains et les libertés fondamentales</li> <li>Garantir un environnement de travail sûr et sain pour nos collaborateurs</li> <li>Favoriser la diversité et l'inclusion</li> </ul>
Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas se rendre complice de violation des droits humains et les libertés fondamentales</li> <li>Politique achats responsables</li> </ul>
<b>NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL</b>	
Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>Introduction Engaged Crew</li> <li>Indicateurs Sociaux - nombre d'accords signés</li> </ul>
Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir la pratique éthique des affaires</li> <li>Politique achats responsables</li> </ul>
Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir la pratique éthique des affaires</li> <li>Politique achats responsables</li> </ul>
Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir la pratique éthique des affaires</li> <li>Politique achats responsables</li> <li>Engagement sur la diversité et la non-discrimination</li> </ul>
<b>ENVIRONNEMENT</b>	
Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maitriser des risques industriels</li> <li>Certification ISO 14001</li> <li>Réduire l'impact des produits tout au long de leur cycle de vie</li> <li>Réduire l'impact de nos opérations industrielles sur l'environnement</li> </ul>
Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique achats responsables</li> <li>Introduction « preserved oceans »</li> <li>Certification ISO 14001</li> <li>Réduire l'impact des produits tout au long de leur cycle de vie</li> <li>Réduire l'impact de nos opérations industrielles sur l'environnement</li> </ul>
Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire l'impact des produits tout au long de leur cycle de vie</li> <li>Réduire l'impact de nos opérations industrielles sur l'environnement</li> </ul>
<b>LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</b>	
Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir la pratique éthique des affaires et lutter contre toute forme de corruption</li> <li>Politique achats responsables</li> </ul>

## TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ODD	INFORMATIONS CLÉS	LIEN VERS LA CSRD
<b>Enjeu Majeur</b>		
3	Dans un contexte socio-économique qui conduit à une recherche constante d'amélioration de la productivité, le Groupe Beneteau est particulièrement vigilant pour garantir la sécurité de ses collaborateurs, ne pas porter atteinte à leur santé et leur assurer des conditions de bien-être au travail de ses collaborateurs.	section 3.1.1
3	Réduire les émissions de COV dans les sites de production est un objectif prioritaire du Groupe.	section 2.3
	Dans le nautisme, la qualité est un enjeu de sécurité particulièrement fort pour les utilisateurs finaux en raison des conditions dans lesquelles s'exerce la navigation. Tous les bateaux du Groupe sont conçus pour assurer la sécurité des plaisanciers.	section 3.3
8	Dans ses nombreux sites, partout dans le monde, le Groupe Beneteau participe au développement de l'emploi en garantissant l'égalité des chances et en favorisant les emplois stables et durables, avec des salaires justes et des contrats de travail.	section 3.1.2
	Le Groupe associe par ailleurs ses collaborateurs à la performance de son entreprise via le versement d'intéressement et de participation aux résultats et l'actionnariat salarié.	
	Le Groupe Beneteau a mis en place une démarche d'éco-conception de ses produits pour faire des choix de matières et de procédés de production plus responsables. Le Groupe a par ailleurs été reconnu au sein de son industrie pour le développement et l'intégration à échelle industrielle de résine recyclable.	section 2, 2.2
12	Le Groupe Beneteau a engagé une campagne d'analyses de cycle de vie couvrant progressivement son offre de bateaux.	section 2
	Le Groupe Beneteau est engagé dans une démarche de réduction de son impact environnemental, en particulier de gestion de ses déchets. Ses sites de production principaux de la division Bateau en France et Pologne sont certifiés ISO 14001	section 2.2.3
	Le Groupe Beneteau met à la disposition de ses distributeurs un service après-vente de qualité.	section 3.3
13	Le Groupe Beneteau vise à renforcer son impact pour la lutte contre le réchauffement climatique. Les activités de fabrication de bateaux (100% du chiffre d'affaire du Groupe depuis 2024) sont éligibles à la Taxonomie Européenne.	
	Le Groupe a identifié les différentes sources d'émission de GES de ses activités (Scopes 1, 2 & 3) et met en place un plan d'action de réduction. Le Groupe s'est engagé à développer et promouvoir commercialement des solutions de propulsion alternative pour l'ensemble de ses modèles de bateaux d'ici 2030.	section 2.1
16	Signataire du Global Compact, le Groupe Beneteau veille à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme, à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession, ainsi qu'à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	section 4.1 et 3.1.4, Plan de Vigilance
<b>Enjeu Modéré</b>		
4	Le Groupe Beneteau a mis en place des programmes de formation afin d'accompagner la montée en compétence de ses collaborateurs, facteur de réussite à long terme (adaptation, compétitivité, efficacité, etc.).	section 3.1.3
	Le Groupe Beneteau propose des parcours en alternance et des stages pour développer des aptitudes professionnelles chez les jeunes.	
5	Le Groupe Beneteau mobilise ses collaborateurs pour que les pratiques et politiques d'embauche, les rémunérations, les conditions d'emploi, l'accès à la formation et l'avancement reposent uniquement sur les exigences relatives au travail, compétences et résultats et soient exemptes de discrimination fondée notamment sur le genre.	section 3.1.4
7	Dans certains sites de production, le Groupe Beneteau a engagé une démarche d'efficacité et de sobriété énergétique, pour réduire ses consommations et les sources de gaspillage d'énergie de manière continue et pérenne.	section 2.1.1
	Le Groupe déploie un projet d'ombraries photovoltaïque de plus de 40 000m <sup>2</sup> sur ses sites de production en France et intègre sur certains modèles de bateaux la génération d'électricité à bord via des panneaux solaires ou des moteurs électriques.	
9	Le Groupe Beneteau investit en recherche et développement pour assurer le maintien de ses savoir-faire et accélérer sa transition vers une industrie durable. Le Groupe a en particulier co-développé durant 3 ans une résine recyclable pour la production de ses bateaux	section 2.2.1
14	Le Groupe Beneteau s'attache à promouvoir et concrétiser des actions pertinentes durables pour la protection de l'environnement marin. Outre l'intégration d'innovations technologiques permettant de réduire les impacts sur l'environnement lors de la phase d'usage, le Groupe sensibilise les plaisanciers à une pratique du nautisme qui préserve les Océans.	section 2.4
15	La politique d'achats responsables vise à augmenter la part de bois issus de forêts éco-gérées (labelisées FSC ou PEFC).	section 2.4
	9 des 10 sites français de la division Bateau sont classés au titre des ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).	section 2.4
	Le Groupe Beneteau déploie sa politique RSE au travers d'une démarche partenariale avec ses fournisseurs et parties prenantes.	section 1.3.1
17	Le Groupe a engagé une action d'évaluation de ses fournisseurs avec l'agence de notation Ecovadis.	section 4.2
	Le Groupe déploie un projet d'ombraries photovoltaïque en partenariat avec les acteurs locaux	section 2.1.1
<b>Enjeu Limité</b>		
6	Dans certains sites de production, le Groupe Beneteau a mis en œuvre des mesures d'économie d'eau et suit des indicateurs de résultats.	section 1.3.2
10	Le Groupe Beneteau met en place des procédures pour réduire les inégalités entre les travailleurs (à l'embauche, au travail et dans l'évolution de carrière, à la fin de contrat), en particulier vis-à-vis des femmes (voir ODD 5) et des personnes en situation de handicap.	section 3.1.4
<b>Non concerné</b>		
1, 2, 11	Les activités du Groupe Beneteau focalisées sur la construction et la commercialisation de bateaux de plaisance ne le conduisent pas à contribuer aux ODD pour réduire l'extrême pauvreté, lutter contre la faim dans le monde et/ou réduire l'empreinte environnementale et sanitaire des villes, de leurs infrastructures et de leur fonctionnement.	



**Réalisation :** Groupe Beneteau

**Conception :** Mediapilote

**Photos :** Images générées via IA, Jean-Baptiste d'Enquin,  
Julien Gazeau, Jean-François Romero



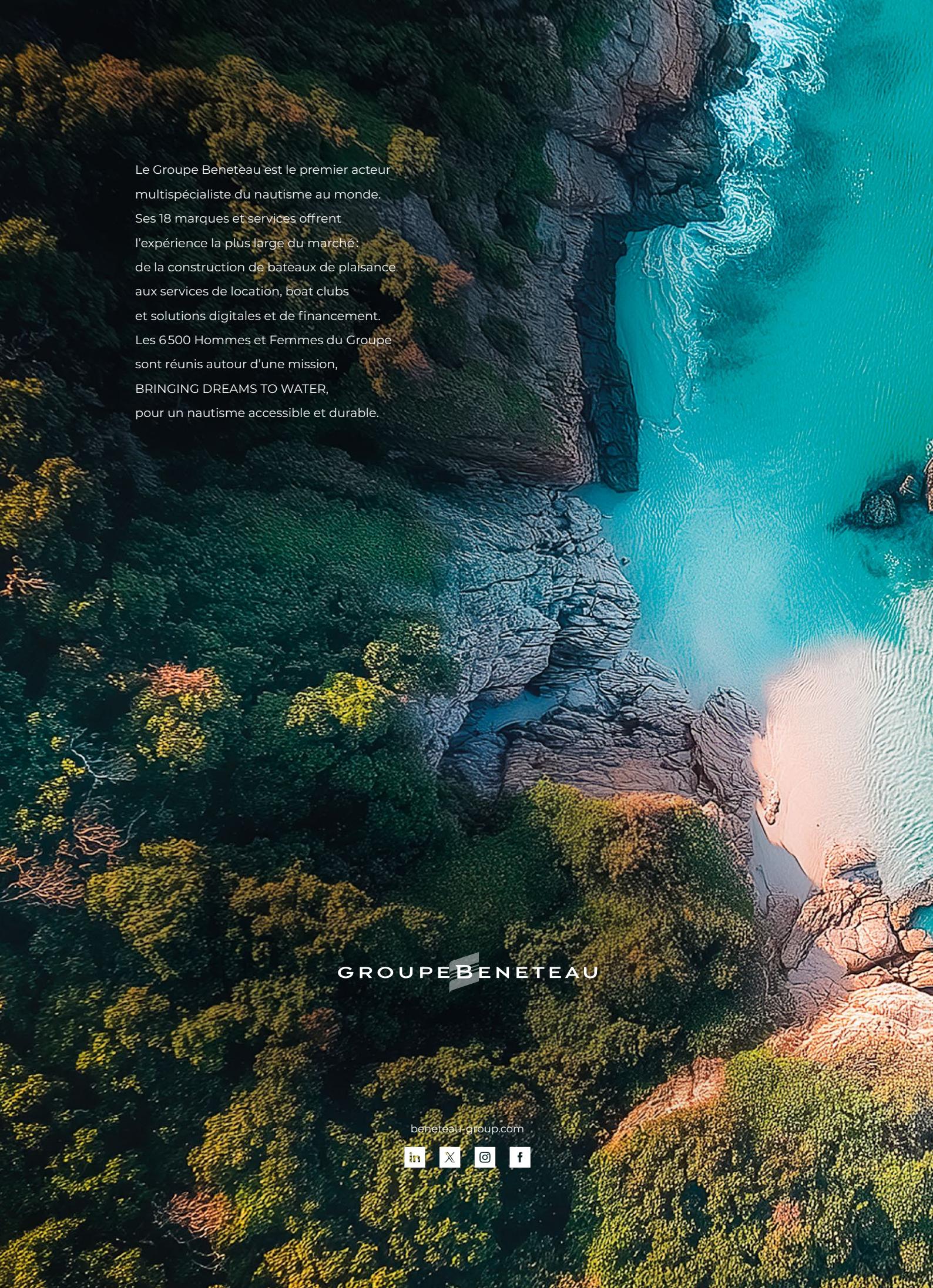
Si vous imprimez ce document, pensez à le trier.

BENETEAU

A limited company with a share capital of € 8 278 984

RCS LA ROCHE-SUR-YON no. 491 372 702 16

BD DE LA MER · 85800 SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE (FRANCE)

The background of the advertisement is a high-angle aerial photograph of a rugged coastline. The rocks are dark and textured, with patches of green and yellow vegetation. The water is a vibrant turquoise color, with white foam and ripples. A small, dark boat is visible near the shore on the right side of the frame.

Le Groupe Beneteau est le premier acteur  
multispecialiste du nautisme au monde.

Ses 18 marques et services offrent  
l'expérience la plus large du marché:  
de la construction de bateaux de plaisance  
aux services de location, boat clubs  
et solutions digitales et de financement.  
Les 6500 Hommes et Femmes du Groupe  
sont réunis autour d'une mission,  
BRINGING DREAMS TO WATER,  
pour un nautisme accessible et durable.

**GROUPE BENETEAU**

[beneteau-group.com](http://beneteau-group.com)

